

 **SOCIALISTES**
ÉCOLOGISTES
RÉPUBLICAINS **SÉNAT**

BILAN

2020

-

26

LE MOT DU PRÉSIDENT

Patrick KANNER

Ces six dernières années ont profondément transformé le paysage politique français. Aux crises sanitaire, énergétique, géopolitique et climatique s'est ajoutée une crise démocratique provoquée par les choix du pouvoir lui-même. En dissolvant l'Assemblée nationale, Emmanuel Macron a consacré l'échec de sa méthode : gouverner seul jusqu'à rendre le pays ingouvernable. Dans cette séquence d'instabilité, notre groupe a fait un choix simple : ne jamais confondre responsabilité et résignation. Là où le pouvoir improvisait et où la droite se contentait d'accompagner, nous avons construit un rapport de force utile, capable d'obtenir des avancées concrètes. C'est cette gauche de gouvernement, exigeante et crédible, que nous avons incarnée.

Notre premier combat a été celui de la place des territoires dans la République. Depuis 2017, les gouvernements successifs ont méthodiquement recentralisé les décisions, réduit l'autonomie financière des collectivités et privé les élus locaux des moyens d'agir. Derrière le discours sur la proximité, ils ont structurellement installé une dépendance toujours plus forte à l'État. Cette politique affaiblit la République là où elle vit : dans les communes, les départements et les régions. La droite sénatoriale dénonce volontiers cette évolution, pourtant elle a participé aux majorités qui votent les budgets responsables de cette politique. Elle revendique la défense des maires tout en cautionnant les choix qui étranglent leurs finances. Nous faisons un autre choix : celui d'une véritable décentralisation, fondée sur une autonomie fiscale réelle, parce que la justice territoriale est la condition de l'égalité républicaine.

Cette cohérence a guidé chacun de nos choix. Lors du dernier débat budgétaire, nous avons refusé la facilité de la posture. Ne pas censurer le Gouvernement n'était ni un ralliement ni un renoncement, mais la condition pour garantir aux collectivités la stabilité dont elles avaient besoin. En contrepartie, nous avons imposé un véritable rapport de force et obtenu des reculs majeurs du Gouvernement, en particulier en arrachant la suspension sur la réforme des retraites.

C'est notre conception du Parlement : non pas un théâtre d'indignations, mais un lieu où l'on arrache des victoires concrètes.

Notre engagement repose sur une conviction : lorsque la puissance publique recule, ce sont toujours les plus fragiles qui en paient le prix. Défendre l'hôpital public, lutter contre les déserts médicaux, protéger l'enfance, mieux accompagner le grand âge, garantir les droits des travailleurs, investir dans l'école ou soutenir les outre-mer procèdent d'un même choix politique : celui d'un État qui protège, qui anticipe et qui prépare l'avenir plutôt que de gérer les crises au jour le jour.

C'est aussi sur ce terrain que se joue la bataille contre l'extrême-droite. Son enracinement n'est pas le produit d'une fatalité, mais celui des fractures sociales, territoriales et démocratiques qui se sont creusées depuis trop longtemps. On ne combat pas durablement le Rassemblement national avec des surenchères sécuritaires ou identitaires ; on le combat en rétablissant la promesse républicaine. Cela suppose de défendre l'État de Droit, le pluralisme de l'information, les libertés publiques, mais aussi de garantir des services publics accessibles,

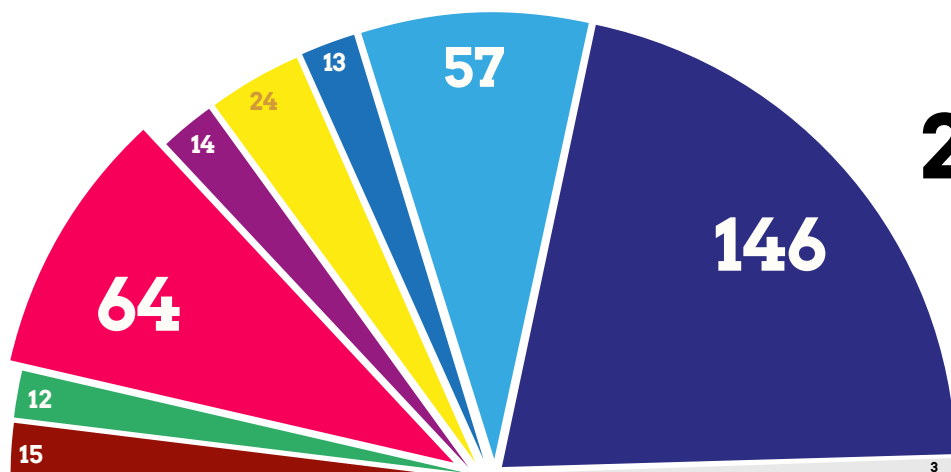
une transition écologique juste et un partage plus équitable des richesses.

Les derniers budgets de cette législature ouvriront la voie à l'échéance présidentielle de 2027. Ils seront un moment de vérité. Nous y porterons une autre vision de la France : une fiscalité plus juste, une République décentralisée, un modèle social renforcé, une planification écologique assumée et une priorité donnée à la jeunesse. Face à un pouvoir qui s'épuise et à une extrême droite qui prospère sur les renoncements, notre responsabilité est de faire vivre une gauche qui aspire à gouverner, capable de protéger, de rassembler et d'offrir une perspective de progrès. C'est le sens de notre engagement depuis six ans. C'est aussi le cap que nous continuerons de tenir.

Patrick Kanner
Président du groupe
Sénateur du nord

Le groupe socialiste, écologiste et républicain : première force d'opposition au sénat

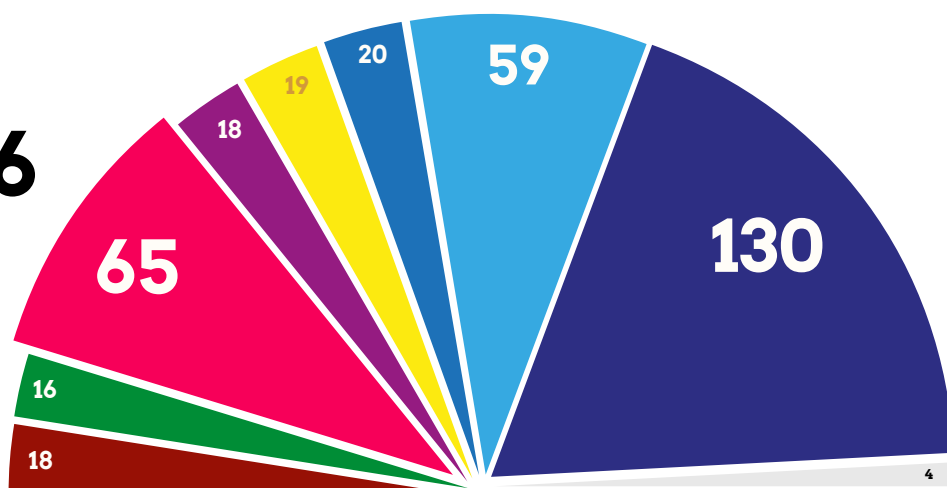
2020-2023



Groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste - Kanaky
Groupe Écologiste - Solidarité et Territoires (GEST)
Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain
Groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen
Groupe Rassemblement des Démocrates, Progressistes et Indépendants (RDPI)
Groupe Les Indépendants - République et Territoires (LIRT)
Groupe Union Centriste (UC)
Groupe Les Républicains (REP)

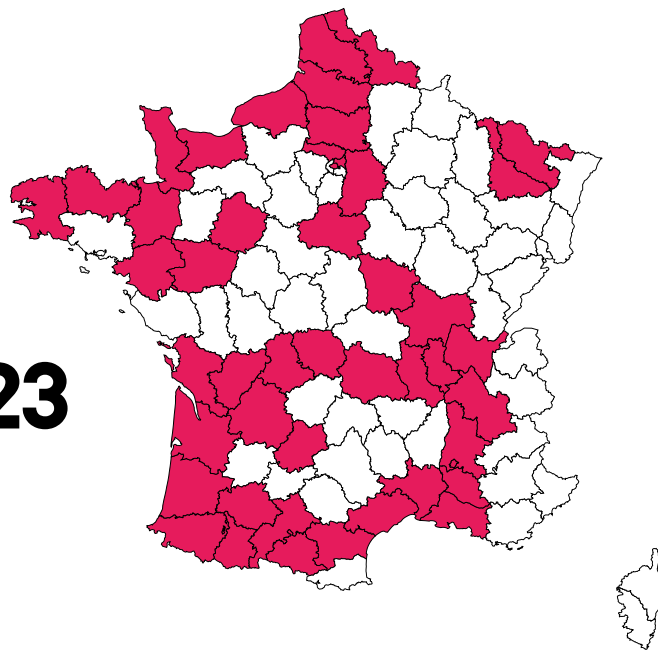
Réunion Administrative des Sénateurs Ne figurant sur la liste d'Aucun Groupe

2023-2026

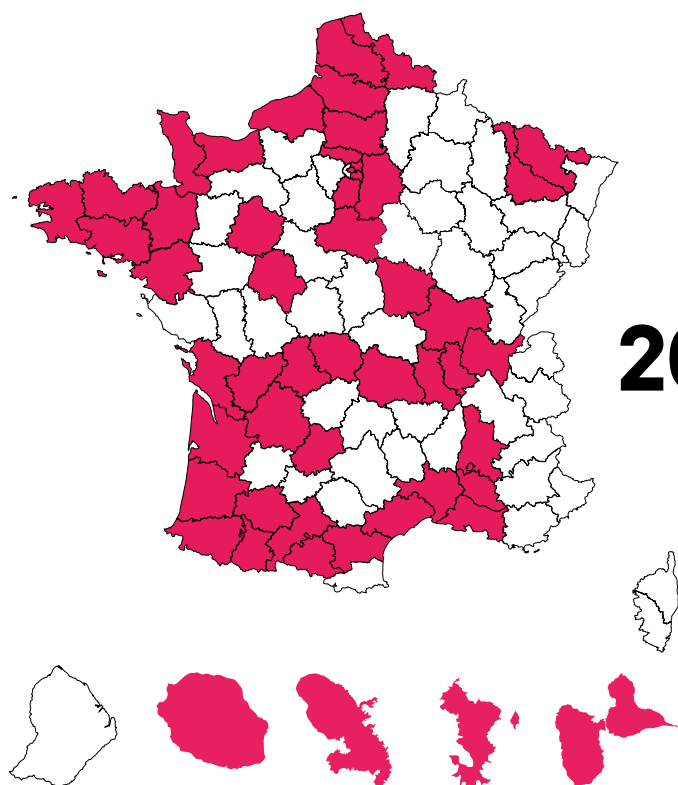


LES TERRITOIRES QUE NOUS AVONS REPRÉSENTÉS ENTRE 2020 ET 2026

2020-2023



2023-2026



SOMMAIRE

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES8

ORGANISATION TERRITORIALE DES SOINS12

OUTRE - MER : L'ÉGALITÉ RÉELLE16

RÉINDUSTRIALISER NOS TERRITOIRES20

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE24

POLITIQUE DE LA VILLE ET RÉNOVATION URBAINE28

SAUVER NOTRE HÔPITAL PUBLIC32

PRÉSERVER NOTRE SYSTÈME DE RETRAITE36

ENFANCE & DROIT DE L'ENFANT40

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION44

PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HANDICAP48

INTÉGRATION & IMMIGRATION52

POUR UNE FISCALITÉ PLUS JUSTE56

FINANCEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES60

PARTAGE DES RICHESSES, LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ64

PENSER LES ALTERNATIVES AU NÉOLIBÉRALISME68

BIODIVERSITÉ & ENVIRONNEMENT72

POUR UNE AGRICULTURE DURABLE76

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE80

MARCHÉS ÉNERGÉTIQUES84

MIX ÉNERGÉTIQUE88

DES POLITIQUES AU SERVICE DES TERRITOIRES

PRÉSERVER NOTRE MODÈLE SOCIAL POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

METTRE LA FISCALITÉ ET L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ

PRÉSERVER LE MONDE DE DEMAIN

LE LOGEMENT PARTOUT, POUR TOUS	92	TRANSPORT & ÉCOLOGIE	96
TRANSPORT & INCLUSIVITÉ	100	DROIT AU TRAVAIL	104
ENSEIGNEMENT : L'ÉGALITÉ DES CHANCES	108	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	112
CULTURE	114	MÉDIA	118
		ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE	122
VIE ASSOCIATIVE	126	INSTITUTIONS & CONSTITUTION	128
SÉCURITÉ	132	DROITS DES FEMMES	136
		LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	140
UNE EUROPE PLUS SOLIDAIRE	144	UNE EUROPE PLUS AUTONOME ET PLUS RÉSILIENTE	148
		UNE EUROPE PLUS VERTE	152
		UNE EUROPE PLUS FORTE	156
RENFORCER NOS CAPACITÉS DE DÉFENSE	160	PROTÉGER LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE	164
		NOTRE SOUVERAINETÉ MISE À L'ÉPREUVE	168

SE LOGER, BOUGER ET TRAVAILLER

ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

UNE RÉPUBLIQUE PROTECTRICE POUR TOUTES ET TOUS

UNE AUTRE EUROPE EST POSSIBLE

CONSTRUIRE UN MONDE PLUS JUSTE

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Engager une nouvelle ère de la décentralisation

Instaurer la parité réelle des mandats électoraux et des fonctions électives

Créer une loi de financement des collectivités territoriales et garantir la compensation financière des transferts de compétences

Démocratiser les fonctions électives et renforcer la protection des élus locaux

Favoriser la parité au sein des exécutifs des intercommunalités

Assurer une meilleure proportionnalité des effectifs des conseils municipaux pour les petites communes

Mieux indemniser et à simplifier l'organisation des élections pour les communes

Après une décennie 2010 marquée par d'importantes réformes qui, par leur ampleur et parce qu'elles sont intervenues dans un contexte financier défavorable, ont mis les élus locaux sous tension, nous défendons la nécessité d'engager un nouveau cycle qui dépasse la simple logique organisationnelle entre collectivités et engage un puissant mouvement de décentralisation de l'État vers les collectivités territoriales.

La relance économique, sociale et culturelle comme la transition écologique passera nécessairement par les territoires auxquels il faut reconnaître un droit à la différenciation qui est une forme d'aboutissement logique du processus de décentralisation. C'est notre façon d'envisager la décentralisation qui doit profondément évoluer en sortant des logiques institutionnelles pour se placer du point du citoyen, dans l'objectif d'une distribution équitable des biens, politiques et services publics sur l'ensemble du territoire mais également par un affermissement de la démocratie locale.

NOS PROPOSITIONS

ASSURER UNE MEILLEURE PROPORTIONNALITÉ DES EFFECTIFS DES CONSEILS MUNICIPAUX POUR LES PETITES COMMUNES

La crise de l'engagement local, c'est une difficulté croissante que rencontrent notamment les petites communes pour constituer des listes complètes lors des élections municipales. L'extension du scrutin de liste dans les communes de moins de 1000 habitants apporte une première réponse en permettant le dépôt de listes incomplètes. Mais en parallèle il faut ouvrir une réflexion sur la réduction des effectifs des conseils municipaux. C'est le sens de la proposition de loi que nous avons déposée et qui propose de fixer à 9 au lieu de 11 l'effectif légal des communes entre 100 et 499 habitants et à 13 au lieu de 15 celui des communes entre 500 et 1 499 habitants, sans impact sur le nombre d'adjoints ni sur le collège électoral des élections sénatoriales.

MIEUX INDEMNISER ET SIMPLIFIER L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS POUR LES COMMUNES

Les séquences électorales de juin et juillet 2024 ont mis en lumière les charges financières et matérielles que représente l'organisation des élections pour les collectivités territoriales. Pour y répondre, nous proposons que le montant de l'indemnisation par l'Etat ne soit pas inférieur aux coûts réels constatés lors du scrutin précédent, et que ce montant fasse l'objet d'une révision avant chaque élection pour tenir compte de l'inflation et de l'évolution du point d'indice de la fonction publique. En parallèle, nous proposons une mesure de simplification concernant les panneaux électoraux : les candidats ou listes de candidats auront désormais obligation de préciser lors de leur déclaration de candidature s'ils souhaitent ou non utiliser les panneaux électoraux, déchargeant ainsi les communes de devoir installer des panneaux qui ne seraient pas utilisés.

NOS PROPOSITIONS

ENGAGER UNE NOUVELLE ÈRE DE LA DÉCENTRALISATION

Le Sénat a adopté notre proposition de résolution pour une relance de la décentralisation en profondeur et en réinterrogeant ses principes. La redynamisation économique, sociale et écologique par les territoires nécessite de repenser la gouvernance locale et la participation citoyenne.

La première idée que nous défendons est celle **d'un partage clair entre l'État et les collectivités**. L'État doit se concentrer sur ses compétences régaliennes, d'infrastructures nationales et de solidarité et de transférer de nouvelles compétences aux collectivités :

- aux régions le pilotage de la politique de l'apprentissage et du service public de l'emploi ;
- aux départements un rôle affirmé en matière de solidarité et d'ingénierie locale, une place renforcée aux élus locaux dans la gestion des hôpitaux.

Nous défendons le **droit à la différenciation favorisant l'innovation territoriale et une affirmation du pouvoir réglementaire des collectivités locales**. La différenciation est l'aboutissement logique du processus de décentralisation.

Nous proposons de **conférer aux collectivités territoriales les moyens d'actions : sans autonomie financière, sans mise à plat des dotations, toute réforme serait vaine**. À ce titre, nous défendons l'idée d'une loi de financement des collectivités territoriales et d'une « dotation verte » destinée à soutenir les politiques de transition écologique, éventuellement abondée par des mécanismes d'épargne citoyenne.

Nous proposons de **sortir de la concurrence territoriale pour développer la coopération territoriale via des pactes interterritoriaux**, à l'instar des *duty to cooperate* au Royaume Uni. Sur le plan de la démocratie locale, la PPR propose une série de mesures traduites dans des propositions de loi ultérieures : meilleure représentativité des communes au sein des intercommunalités, respect de la parité dans les exécutifs locaux, renforcement des droits des élus d'opposition, séparation des fonctions exécutives et législatives, renouveau du statut de l'élu. Elle fait également la promotion de la participation citoyenne et l'implication des habitants via des mécanismes comme les jurys citoyens ou les conférences de consensus

INSTAURER LA PARITÉ RÉELLE DES MANDATS ÉLECTORAUX ET DES FONCTIONS ÉLECTIVES

Le Parlement a adopté une proposition de loi qui prévoit que le scrutin municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants aura désormais lieu selon un scrutin de liste paritaire comme c'est déjà le cas dans les autres communes. nous avons défendu avec force l'extension du scrutin de liste paritaire à toutes les communes à trois vertus qui nous paraissent décisives :

- le scrutin de liste fait de la parité une réalité dans toutes les communes ;
- il met un terme à la pratique insupportable du « tir aux pigeons » qui personnalise le scrutin à outrance et peut parfois aboutir à un conseil municipal qui ne partage ni les mêmes idées, ni les mêmes projets pour la commune ;
- il doit encourager l'engagement local par la création d'une équipe soudée et cohérente autour d'un projet de territoire.

DÉMOCRATISER LES FONCTIONS ÉLECTIVES ET RENFORCER LA PROTECTION DES ÉLUS LOCAUX

Pour répondre aux enjeux majeurs que sont la crise de l'engagement local et l'augmentation des menaces et agressions dont les élus sont victimes, nous avons déposé une proposition de loi ambitieuse qui crée un véritable statut de l' élu local pour ceux qui exercent des fonctions exécutives. Nous voulons mettre un terme au mythe de la gratuité des fonctions exécutives locales qui enferment les élus locaux dans une logique indemnitaire et ne leur assure pas une rémunération à la hauteur de leur investissement. Pour les élus locaux qui ne relèveraient de ce statut, nous proposons une réévaluation de la grille indemnitaire ciblée prioritairement sur les petites communes. En matière de protection des élus, c'est toute la chaîne pénale et judiciaire qui doit être mobilisée. Il faut aussi renforcer l'arsenal législatif pour que les sanctions applicables soient rehaussées lorsque les faits sont commis contre une personne investie d'un mandat électif public, comme lorsque les faits sont commis contre un magistrat, un policier ou un sapeur-pompier. Nous proposons par ailleurs d'élargir le régime de la protection fonctionnelle à l'ensemble des élus locaux. Enfin, parce que

les élus locaux font de plus en plus souvent face à des refus d'assurance pour la couverture de leurs permanence ou locaux électoraux, nous leur permettrons de saisir un bureau central de tarification dès lors qu'ils n'auront pas obtenu une proposition de souscription d'un contrat auprès, au moins, de deux sociétés d'assurance.

CRÉER UNE LOI DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET GARANTIR LA COMPENSATION FINANCIÈRE DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Contrairement aux finances de l'État et de la Sécurité sociale, il n'existe pas de cadre retraçant les prévisions de recettes et de dépenses des collectivités territoriales. Alors que l'autonomie fiscale des collectivités territoriales est largement remise en cause, la création d'une nouvelle catégorie de loi de finances, dédiée aux collectivités, permettrait d'atteindre leur autonomie financière, et donc politique. En parallèle, notre proposition de loi constitutionnelle propose de garantir la compensation financière des transferts de compétences dans le temps en posant le principe selon lequel le montant des ressources transférées pour compenser l'augmentation des dépenses résultant d'un transfert, d'une création, d'une extension ou modification de compétences fasse l'objet d'un réexamen régulier.

INSCRIRE LES ÉLUS LOCAUX SUR LA LISTE DES SALARIÉS PROTÉGÉS

L'engagement des citoyens dans la vie politique locale passe notamment par la possibilité de mieux concilier cet engagement avec sa vie professionnelle. C'est pourquoi nous défendons avec constance que les élus locaux qui continuent d'exercer une activité professionnelle en parallèle de leur mandat puissent bénéficier du statut de salarié protégé. Il nous paraît nécessaire de mieux les protéger au regard du droit du travail et faire en sorte qu'ils ne puissent faire l'objet d'une mesure de licenciement ou de rupture de leur contrat de travail au seul motif qu'ils exercent des fonctions électives.

FAVORISER LA PARITÉ AU SEIN DES EXÉCUTIFS DES INTERCOMMUNALITÉS

Avec le renforcement de la parité au sein des exécutifs intercommunaux nous marquons notre volonté de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives comme l'affirme la Constitution dans son article premier. Sous-représentées dans les conseils communautaires et plus encore dans les bureaux des EPCI, nous proposons d'instituer un mécanisme simple et efficace destiné à garantir que la proportion de femmes et d'hommes au sein du bureau des EPCI soit au moins équivalente à celle constatée au sein de l'assemblée délibérante.

ORGANISATION TERRITORIALE DES SOINS

*Pour un système de santé
à la hauteur des besoins*

***Rétablir l'équité territoriale face aux déserts médicaux
et à garantir l'accès à la santé pour tous***

***PPL soins palliatifs : Fixer des exigences et en assurer
les moyens***

Financiarisation du système de santé

Groupe de travail « Accès aux soins »

***Projets de Loi de Finance et Projet de Loi de
Financement de la Sécurité sociale***

Fermeture de lits, difficultés d'accès aux soins, pénurie de soignants, fermeture de services d'urgence : notre système de santé est à bout de souffle. Aujourd'hui, 11 % des Français, soit 6 millions de personnes, n'ont pas de médecin traitant. Ce phénomène ne cesse de s'aggraver en raison de l'augmentation de la demande de soins liée au vieillissement de la population et du départ à la retraite de nombreux médecins généralistes non remplacés.

Le problème est structurel, l'urgence est réelle.

Des réponses concrètes et ambitieuses sont plus que jamais nécessaires pour préserver notre modèle de soins. Face à la crise profonde que traverse notre système de santé, les sénatrices et nous portons une ligne politique claire : garantir à toutes et tous un accès égal et effectif aux soins, partout sur le territoire. Ils refusent que l'offre de soins soit dictée par la seule logique du marché et défendent une régulation publique renforcée pour répondre aux déserts médicaux, à la pénurie de soignants et à la financiarisation croissante du secteur.

NOS PROPOSITIONS

RÉTABLIR L'ÉQUITÉ TERRITORIALE FACE AUX DÉSERTS MÉDICAUX ET À GARANTIR L'ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS

Face à la crise structurelle que traverse notre système de santé et pour ne pas laisser les citoyens et les élus locaux seuls face à ces difficultés, nous avons déposé, le 24 octobre 2022, une proposition de loi visant à rétablir l'équité territoriale face aux déserts médicaux et à garantir l'accès à la santé pour tous.

Cette proposition s'articule autour de cinq axes :

- 1. Instaurer une année de professionnalisation obligatoire dans les déserts médicaux pour les médecins généralistes en fin de formation ;*
- 2. Mettre en place une organisation coordonnée du parcours de soins de premiers recours ;*
- 3. Rétablir l'obligation de garde pour les médecins libéraux ;*
- 4. Étendre aux médecins libéraux un dispositif de régulation à l'installation ;*
- 5. Équilibrer les conditions de cotisations sociales, les garanties de revenu et l'aide à l'installation, afin qu'elles bénéficient de manière équitable aux médecins libéraux comme à ceux exerçant en salariat.*

NOS PROPOSITIONS

PPL SOINS PALLIATIFS : FIXER DES EXIGENCES ET EN ASSURER LES MOYENS

En 1999, la loi venait déjà garantir dans son premier article « le droit d'accès pour tous aux soins palliatifs et à un accompagnement ». 27 ans après pourtant, dans notre pays, encore près de la moitié des adultes et les deux tiers des enfants qui auraient besoin de soins palliatifs n'y ont pas accès. Les inégalités géographiques sont manifestes, la culture palliative insuffisamment soutenue et les aidants de plus en plus éprouvés, en quête de soutien et de reconnaissance.

Au regard de notre responsabilité dans ce contexte alarmant, cette proposition de loi est bienvenue, mais elle est insuffisante.

Bienvenue parce que nous sommes parvenus à doubler les crédits alloués aux soins palliatifs. Sans moyens financiers, les droits restent théoriques et sans moyens humains la dignité reste un mot.

En votant ce texte, nous avons salué une étape indispensable pour garantir à chacune et chacun un accès effectif aux soins palliatifs partout sur le territoire, mais, nous déplorons des annonces budgétaires qui ne suffiront pas à rattraper le retard accumulé.

FINANCIARISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

Nous avons été à l'origine d'une mission d'information pour analyser l'ampleur et les conséquences de la financiarisation de l'offre de soins. Le constat est sans appel : cette dynamique engendre des effets délétères – déséquilibres territoriaux, pression accrue sur les tarifs, perte d'indépendance des professionnels de santé et dégradation de la qualité des soins.

Dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires et une concentration croissante des structures de soins, la financiarisation touche désormais des secteurs jusqu'alors épargnés, comme les centres de santé de premier recours ou les officines pharmaceutiques.

Pour y faire face, le rapport de la mission propose un encadrement renforcé, passant par la mise en place d'un agrément préalable pour certaines structures, un rôle accru des agences régionales de santé dans la régulation, un contrôle plus strict du capital des sociétés d'exercice libéral, une transparence accrue des structures et une meilleure formation des professionnels à la gestion.

Ce rapport constitue une première étape vers une réponse législative, jugée indispensable pour réaffirmer la primauté de l'intérêt soignant sur les logiques purement financières

GROUPE DE TRAVAIL « ACCÈS AUX SOINS »

Face au double constat de la pénurie de soignants et des inégalités d'accès aux soins entre les territoires, Inous avons mis en place un groupe de travail interne consacré à l'accès aux soins de premier recours. Après plusieurs mois de réflexion, ce groupe a formulé dix propositions :

- 1. Mieux évaluer les besoins : créer un nouvel indicateur permettant de cartographier précisément l'offre de soins dans chaque bassin de vie.*
- 2. Réguler l'installation des médecins : instaurer un conventionnement sélectif pour les médecins libéraux, comme c'est déjà le cas pour d'autres professions de santé (pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, orthophonistes).*
- 3. Libérer du temps médical : organiser de manière coordonnée le parcours de soins de premier recours et développer le métier d'assistant médical.*
- 4. Rétablir l'obligation de garde pour les médecins libéraux.*
- 5. Renforcer les coopérations ville-hôpital afin de soutenir l'exercice de la médecine générale.*
- 6. Accélérer la mise en place de guichets uniques départementaux, en conditionnant les aides financières à des objectifs précis d'amélioration de l'accès aux soins.*
- 7. Clarifier le rôle des collectivités territoriales en redéfinissant leur cadre juridique d'intervention en matière de santé publique.*
- 8. Former davantage de médecins et de soignants pour répondre à la hausse des besoins, notamment en réintégrant les étudiants français ayant étudié à l'étranger et en régularisant administrativement les PADHUE.*
- 9. Diversifier les profils en médecine : rendre les études médicales plus accessibles, notamment via la création d'antennes universitaires délocalisées pour les étudiants de première année.*
- 10. Encourager l'ancrage territorial des jeunes médecins pour renforcer la présence médicale dans les territoires.*

PROJETS DE LOI DE FINANCE ET PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Entre 2020 et 2026, nous n'avons cessé de défendre, année après année, une vision exigeante de la santé fondée sur l'égalité, la solidarité et la justice sociale. Face à l'aggravation des inégalités territoriales et à la fragilisation croissante de notre système de soins, ils ont porté des propositions concrètes et courageuses.

Ils se sont opposés à toute augmentation du reste à charge pour les patients, en particulier après une consultation médicale, en proposant d'inscrire dans la loi des garanties pour préserver l'accessibilité financière des soins. Ils ont exigé une évaluation rigoureuse des dispositifs d'aide à l'installation des médecins (aides conventionnelles, dispositifs de l'État, des collectivités locales, incitations fiscales) afin de mesurer leur efficacité réelle sur le terrain et d'en tirer les conséquences.

Enfin, ils ont systématiquement demandé une revalorisation de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM), estimant qu'il ne peut plus être un simple outil de régulation comptable, mais doit devenir un levier pour répondre aux besoins croissants de la population, soutenir l'hôpital public et redonner des moyens à la médecine de ville.

OUTRE MER : RENOUER AVEC LA PROMESSE D'ÉGALITÉ RÉELLE

Déplacement de délégations sénatoriales du groupe

Nouvelle-Calédonie : Après l'échec des tentatives pour définir l'après-Nouméa, reconstruire au plus tôt les conditions d'un dialogue politique

Lutter contre la vie chère

Suivre les conséquences de la crise sanitaire

Reconnaître la responsabilité de l'État et indemniser les victimes du chlordécone.

La situation dans les Outre-mer reste préoccupante avec des difficultés structurelles qui persistent. Les crises du logement, de l'eau potable et de l'assainissement, la défaillance des services publics, les aléas climatiques continuent de nourrir des constats alarmants. Nous suivons avec une vigilance particulière l'évolution de la situation à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie.

Nous avons effectué plusieurs déplacements qui ont donné lieu à une restitution et des préconisations :

- *En Guadeloupe et Martinique en 2024*
- *À Mayotte et à La Réunion en 2024*
 - *En Guyane en 2025*
 - *À Mayotte en 2026*

En lien avec ces travaux, nous avons engagé plusieurs initiatives parlementaires pour une meilleure évaluation des politiques publiques dans les Outre-mer (proposition de loi). Nous avons également consacré un espace réservé en mars 2025 avec l'inscription de deux textes dédiés à la lutte contre la vie chère et aux conditions de logement.

Nous restons pleinement mobilisés pour redonner des perspectives aux habitants ultramarins dans un cadre politique renouvelé.



NOS PROPOSITIONS

LUTTER CONTRE LA VIE CHÈRE

Nous avons lutté concrètement contre la vie chère grâce à une proposition de loi permettant d'actualiser les dispositifs de régulation économique outre-mer pour intensifier la pression concurrentielle et renforcer la transparence des prix et des marges. Le texte poursuit quatre objectifs : améliorer la transparence, sécuriser les acteurs locaux, renforcer les outils anti-oligopoles, faire baisser les prix et augmenter le pouvoir d'achat des Ultramarins. Il engage la voie à un plafonnement des marges arrières qui participent à la vie chère.

SUIVRE LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE

Dans le cadre du suivi du rapport d'information sur « l'urgence économique Outre-mer à la suite de la crise du Covid-19 », nous avons proposé un focus sur la situation sanitaire des territoires ultramarins. Nous avons insisté sur la prévention, le renforcement des moyens, la meilleure prise en compte des victimes et des dégâts, notamment en matière assurantielle.

RECONNAÎTRE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT ET INDEMNISER LES VICTIMES DU CHLORDÉCONE

Nous avons fait adopter un texte permettant de reconnaître la responsabilité de l'État dans les préjudices sanitaires, écologiques et économiques subis par les Guadeloupéens et les Martiniquais et d'enclencher le processus d'indemnisation de toutes les victimes et non uniquement les victimes professionnelles. Il prévoit également le renforcement de l'objectif d'intensifier la recherche, notamment concernant les pathologies développées par les femmes en raison d'une exposition au chlordécone. Nous regrettons néanmoins la suppression du préjudice d'anxiété par le gouvernement et la droite sénatoriale. L'adoption de cette proposition de loi est une nouvelle marche franchie dans cette lutte où un travail conséquent reste à mener.

NOUVELLE-CALÉDONIE : APRÈS L'ÉCHEC DES TENTATIVES POUR DÉFINIR L'APRÈS-NOUMÉA, RECONSTRUIRE AU PLUS TÔT LES CONDITIONS D'UN DIALOGUE POLITIQUE

La Nouvelle-Calédonie demeure dans une impasse institutionnelle à l'issue des différentes tentatives visant à définir l'après-Nouméa, de la séquence de Deva à l'accord de Bougival, complété par l'accord Élysée-Oudinot. La révision constitutionnelle destinée à traduire ce dernier accord a en effet été rejetée par l'Assemblée nationale le 2 avril 2026. Cette séquence a montré les limites d'un dialogue marqué par le manque d'impartialité de l'État et par la montée des discours les plus radicaux, qui n'ont pas permis de faire émerger une voie médiane entre les approches défendues à Deva et à Bougival.

Les dernières élections provinciales du 28 juin 2026 ont redonné une légitimité démocratique aux institutions calédoniennes. Elles ont toutefois également confirmé la forte polarisation entre les formations indépendantistes et non-indépendantistes.

Dans ce contexte, le groupe socialiste, écologiste et républicain continuera à prendre pleinement sa part à cette nouvelle période, notamment au sein du Groupe de contact sénatorial sur la Nouvelle-Calédonie, en étant force de propositions et en veillant à maintenir le lien entre les différentes parties. Il importe désormais d'agir sans tarder afin de créer les conditions d'une reprise du dialogue politique, indispensable à la construction d'un nouvel équilibre institutionnel et au redressement économique et social du territoire.

DÉPLACEMENT DE DÉLÉGATIONS SÉNATORIALES DU GROUPE

DÉPLACEMENT AUX ANTILLES

La Guadeloupe et la Martinique sont deux territoires aussi contrastés que pleins de potentialités. Nous avons particulièrement abordé les questions de démographie et de ressource en eau. Leur emplacement géographique leur confère des atouts géostratégiques évidents. Le changement climatique a des incidences marquées dans ces territoires qui disposent d'une biodiversité parmi les plus riches du monde. La transition écologique revêt donc une importance majeure mais ces territoires peuvent compter sur des ressources particulières telle que la géothermie.

DÉPLACEMENT EN GUYANE

Les nombreuses visites et rencontres faites sur place ont permis de formuler des propositions sur des thématiques variées : désenclavement du territoire, accompagnement des jeunes guyanais, sécurité des habitants, disponibilité du foncier, soutien au tissu économique local, évolution statutaire... Ce déplacement a été l'occasion d'aborder les grandes difficultés du territoire liées aux activités illégales : pêche, orpaillage, trafics de stupéfiants. Il est temps de pleinement soutenir la Guyane pour qu'elle puisse développer ses potentiels et mieux faire connaître ses atouts.

DÉPLACEMENT DANS L'Océan Indien

À Mayotte, nous avons constaté une situation de gestion de crises permanentes : crise migratoire, crise de l'eau, risque sanitaire, défaillance des services publics (éducation, santé...) et un déficit d'infrastructures et d'investissements.

À La Réunion nous avons abordé les enjeux de santé, de logement, d'énergies renouvelables, de transports en commun ou encore de sécurité.

Les menaces qui pèsent sur la biodiversité ont mobilisé notre attention. Nous avons pu aussi découvrir les nombreux atouts des territoires notamment en matière d'innovation et de rayonnement dans l'océan indien.

2 ÈME DÉPLACEMENT À MAYOTTE : SE RELEVER DU CYCLONE CHIDO

Nous avons réalisé un deuxième déplacement à Mayotte pour se rendre compte, sur place, de l'évolution de la situation à Mayotte et de la mise en place des premières étapes de la refondation que les mahorais appellent de leurs vœux.

3 axes de priorités d'actions : la nécessité de répondre aux besoins essentiels et indispensable des mahorais, rétablir la sécurité des habitants, assurer le développement local et l'attractivité économique de l'île.

1 constat : pour relever Mayotte, **l'État doit accélérer la mise en œuvre effective des principales politiques structurantes.** Des réponses concrètes doivent être apportées plus rapidement pour améliorer le quotidien des habitants.

Pour répondre aux interrogations légitimes des Mahorais, nous avons demandé une commission d'enquête suite au passage du cyclone Chido :

- efficacité des dispositifs de prévention et d'alerte lors de l'approche du cyclone ;
- coordination des secours et des moyens déployés par l'État ;
- prise en charge des blessés et des sinistrés.

Dans le cadre de la loi de programmation pour la refondation de Mayotte, nous avons impulsé la mise en place d'une feuille de route qui acte les engagements de l'État pour la refondation de Mayotte dans un calendrier précisé avec des financements associés. Ce texte porte quelques avancées : fin des cartes de séjour territorialisées, processus de convergence sociale.

Nous dénonçons néanmoins les délais de réalisation insatisfaisants pour les Mahorais. Nous resterons très attentifs au suivi des mesures et des moyens déployés en association avec les élus locaux.

RÉINDUSTRIALISER NOS TERRITOIRES

*Penser le numérique comme un facteur d'équité territoriale
et de cohésion sociale, au service des populations et de
l'activité économique locale*

**Renforcer le rôle de l'État-stratège pour protéger les
industries stratégiques et les actifs essentiels à notre
souveraineté**

Conditionner les aides publiques

Restaurer la compétitivité de l'industrie

**Anticiper, reterritorialiser et planifier la
réindustrialisation écologique en s'appuyant sur des
financements pérennes**

Les transformations de notre industrie sont structurelles à l'œuvre sous l'effet de la mondialisation des économies et de la révolution numérique. Face à ce constat, nous estimons que la politique du gouvernement menée depuis 2020 a manqué d'ambition et de volontarisme pour réindustrialiser massivement et durablement nos territoires.

Nous pensons que la décarbonation et la réindustrialisation exigent la déclinaison de mesures fortes à même d'assurer à l'échelle nationale et européenne notre souveraineté industrielle et notre autonomie stratégique tout en accélérant la bifurcation écologique de notre système productif.

CHIFFRES CLÉS

le Made in France
a baissé entre
1965 et 2019 **- 11%**

- 44% d'emplois dans le
secteur industriel entre
1973 et 2023

Notre déficit
commercial s'élève
à hauteur de **80 Mds**

Entre 1973 et 2023, la part de l'industrie dans la valeur ajoutée a baissé de 10 points et le nombre d'emplois a reculé de 44%. Ce décrochage concerne surtout l'industrie manufacturière. Selon l'Insee, le made in France a baissé de 11 points entre 1965 et 2019. La baisse du made in France est particulièrement prononcée pour les produits manufacturiers, pour lesquels il est passé de 82 % à 38 %. Notre déficit commercial (80 mds€ en 2024) est révélateur de notre dépendance industrielle à l'égard du reste du monde, et en particulier de l'Asie.

NOS PROPOSITIONS

RENFORCER LE RÔLE DE L'ÉTAT-STRATÈGE POUR PROTÉGER LES INDUSTRIES STRATÉGIQUES ET LES ACTIFS ESSENTIELS

L'Etat est présent au capital de nombreuses entreprises, dans le secteur de l'énergie, de l'industrie, des services, des transports... Nous estimons qu'il doit viser à mieux contrôler certaines entreprises jugées stratégiques à réorienter leurs choix ou encore à intervenir pour préserver des actifs essentiels impactant notre souveraineté industrielle.

*Dans cette optique, **nous avons proposé et obtenu la nationalisation d'EDF**, pour sécuriser les actifs d'un groupe au cœur de la décarbonation et de la réindustrialisation de notre économie.*

***Lors des dernières lois de finance, nous avons proposé d'acquérir les actifs souverains du groupe Atos** en raison de la nature stratégique de ses services et en raison de son implication dans le domaine de la défense.*

*Dans le même esprit, **lorsque le groupe ArcelorMittal a annoncé la suppression de 636 emplois en France, nous nous sommes prononcé pour sa nationalisation ou sa mise sous tutelle**, l'acier étant au cœur de la réindustrialisation en tant que fournisseur de nombreuses industries et participe à notre souveraineté industrielle.*

En 2020, alors que la crise sanitaire avait mis en évidence notre dépendance au matériel sanitaire et aux médicaments essentiels, nous avons déposé une proposition de loi de nationalisation de 3 sociétés du secteur sanitaire : Luxfer Gas Cylinders S.A.S., Famar France et Péters Surgical.

La crise a aussi pointé la dépendance de la France vis-à-vis des matériaux rares et critiques et une forte vulnérabilité notre industrie aux approvisionnements d'intrants qui lui sont essentiels. Conscients que cette dépendance fait obstacle à la réindustrialisation, nous avons proposé de recenser et de cartographier cette vulnérabilité en matière d'approvisionnement d'intrants industriels critiques pour faciliter la relocation industrielle et la réduction de notre déficit commercial.

RESTAURER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE

Cet enjeu majeur passe nécessairement par un prix de l'électricité abordable et qui reflète les coûts complets de notre système de production d'électricité. Nous avons toujours défendu une maîtrise publique des prix de l'énergie. La nationalisation de l'opérateur historique et une réforme en profondeur du marché européen de l'électricité avec découplage des prix électriques de ceux des énergies fossiles constituent une première réponse de même que le retour de contrats à long terme longtemps bannis par la Commission européenne. Ces contrats doivent néanmoins concilier compétitivité des entreprises et préservation du modèle économique et financier de l'opérateur historique.

S'agissant de l'industrie automobile, pilier de l'industrie française,

ANTICIPER, RETERRITORIALISER ET PLANIFIER LA RÉINDUSTRIALISATION ÉCOLOGIQUE EN S'APPUYANT SUR DES FINANCEMENTS PÉRENNES

Nous considérons que la réindustrialisation doit conduire à une gouvernance démocratique et à une meilleure coordination entre les différents acteurs et échelons de décisions. Cela qui passe par une meilleure association et participation des territoires aux questions de planification, de réindustrialisation, de transition écologique et d'emplois ainsi qu'en dernière instance à la concrétisation et l'implantation des projets industriels.

En 2023, lors de l'examen du projet de loi relatif à l'industrie verte, nous avons proposé d'inscrire dans la loi la définition par l'Etat, concertée avec le Parlement et les collectivités, de la stratégie « industrie verte 2023-2030 » pour que ce concept ne demeure pas creux et inopérant.

Dans le cadre d'une reterritorialisation industrielle, l'initiative « territoires d'industries », doit être pérennisée et mieux soutenue financièrement. Les crédits en faveur des « territoires d'industrie » se sont élevés à 1,7 mds€ sur la période 2018-2023 contre sur la même période 41 mds€ au crédit d'impôt recherche pour lequel aucune contrepartie de résultats n'est exigée.

CONDITIONNER LES AIDES PUBLIQUES

Chaque année le montant des aides publiques attribuées aux entreprises est important (150 à 200 mds€). Ces aides (crédit d'impôt, exonérations fiscales, ...) sont essentielles, pour favoriser la recherche et l'innovation technologique, indispensables à la réindustrialisation du pays et à la compétitivité de nos entreprises.

Mais force est de constater que, depuis de nombreuses années, ces aides n'ont pas eu les effets escomptés. Raison pour laquelle, nous proposons que ces aides soient conditionnées et comportent des contreparties en termes d'emploi, de décarbonation, de durabilité...

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

*Penser le numérique comme un facteur d'équité territoriale
et de cohésion sociale, au service des populations et de
l'activité économique locale*

Le déploiement de la fibre sur tout le territoire

***Un accompagnement au chantier de la fermeture du
cuivre d'ici 2030***

***Le défi de l'inclusion numérique : une réponse
nécessairement territoriale avec l'appui de l'Etat***

***Le tout-numérique ne peut pas être la seule solution
aux besoins de proximité de nos territoires***

***Des stratégies de développement du numérique pour
faire face aux nouveaux défis***

La responsabilité de l'Etat dans le chantier de la transition numérique de notre pays c'est d'agir pour accompagner les évolutions technologiques et sociétales et permettre un développement équilibré sur l'ensemble du territoire. L'égal accès pour tous au numérique passe par une couverture complète du territoire par la fibre optique et un accompagnement des publics les plus éloignés du numérique.

Les collectivités locales sont en première ligne dans cette transition numérique pour :

- Achever les déploiements dans les zones peu denses et en assurer le bon fonctionnement
 - Poursuivre la politique d'inclusion numérique
- Faire de la transition numérique un accélérateur de la transition écologique
 - Mieux s'armer contre les risques cyber et gagner en souveraineté

Elles doivent être mieux armées pour relever le défi de l'autonomie stratégique de la France
et des enjeux d'attractivité, d'innovation, de responsabilité environnementale et d'équilibre territorial.

CHIFFRES CLÉS

13%

des ménages
ruraux
déplorent «un
accès internet
défaillant»

92 %

des locaux sont
désormais raccordables
à la fibre optique au 31
mars 2025.

22 Mds

d'euros investis sur la
période 2010-2024 dont

42%

par les
collectivités territoriales

3,7 M

de locaux restent encore
à raccorder notamment
en zone rurale

13 M

de Français
confrontés
à la fracture
numérique

Des surcoûts télé-
coms en Outre-mer de

30%

512 kbps

Un débit minimal garanti par les
opérateurs désormais déconnecté
des usages actuels

NOS PROPOSITIONS

UNE PRIORITÉ : LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR TOUT LE TERRITOIRE

A l'heure de la dématérialisation des services publics et de la fermeture progressive du réseau cuivre programmée pour 2030, nous ne pouvons accepter qu'une partie de population soit encore privée d'accès à la fibre. Nous dénonçons la persistance de fortes disparités territoriales.

Nous avons défendu :

- *La stabilité des crédits pour poursuivre le déploiement des RIP mené par les collectivités locales : toute diminution des crédits conduit à un report de charges inacceptables sur les collectivités.*
- *Une meilleure prise en compte des spécificités des RIP « ruraux » pour permettre aux collectivités de conserver la maîtrise de l'exploitation et la maintenance des RIP.*
- *Des moyens suffisants pour relever le défi de la résilience et la pérennité des réseaux.*

LE TOUT-NUMÉRIQUE NE PEUT PAS ÊTRE LA SEULE SOLUTION AUX BESOINS DE PROXIMITÉ DE NOS TERRITOIRES

Nous avons formulé plusieurs propositions :

- *Conditionner le principe du 100 % des services publics dématérialisés à la couverture numérique complète du territoire et à l'inclusion numérique.*
- *Sanctuariser les financements dédiés à la médiation et à l'inclusion numérique pour permettre aux élus locaux d'en faire une priorité des politiques de développement local.*
 - *Maintenir des alternatives aux démarches dématérialisées, avec un accès à un point de contact physique et téléphonique pour accompagner nos concitoyens dans leurs démarches.*
 - *Mettre en place des groupes d'utilisateurs centrés sur les publics spécifiques et précaires pour tester et simplifier l'ergonomie des services en ligne et favoriser l'accès aux droits.*
 - *Pensez les usages du numérique comme outil d'amélioration de la citoyenneté locale et du lien social, de développement des solidarités ou encore de promotion des circuits courts.*



DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE POUR FAIRE FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS



- *Maîtriser l'impact environnemental : nous sommes à l'initiative de la mise en place par les collectivités de plus de 50 000 habitants d'une stratégie numérique responsable, premier outil de planification dédié au numérique (loi sur l'empreinte environnementale du numérique).*
- *Se protéger efficacement contre un risque cyber exponentiel : nous avons défendu une mise en œuvre progressive et proportionnée par les collectivités des exigences renforcées de sécurité des infrastructures et des réseaux.*



UNE RÉGULATION DE L'IMPLANTATION DES CENTRES DE DONNÉES SUR LE TERRITOIRE

Nous avons fait adopter au Sénat une proposition de loi pour :

- *Permettre aux élus de mieux planifier l'implantation des centres de données et prévenir les conflits d'usage.*
- *Mieux associer les élus locaux en amont du lancement des gros projets pour leur donner de la visibilité sur les caractéristiques du projet, ses impacts et ses modalités d'intégration territoriale au regard des enjeux environnementaux, énergétiques et économiques.*
- *Mettre en œuvre un plan d'actions concerté pour renforcer les capacités nationales en matière de stockage, de traitement, de transport et de diffusion des données.*

Nous souhaitons aller plus loin pour poser les bases d'une fiscalité plus juste qui garantit un retour financier équitable aux collectivités territoriales.



POLITIQUE DE LA VILLE & RÉNOVATION URBAINE

Notre ambition est de repenser collectivement l'esprit de la politique de la ville et transformer durablement les quartiers prioritaires de la ville pour redonner l'espoir aux habitants et qui, par leur jeunesse, sont une chance et une opportunité pour notre pays

Mettre le projet de territoire au cœur du contrat de ville

Renforcer la vigilance sur certains quartiers

Assurer la crédibilité de la parole de l'Etat

Engager le 3ème volet du programme de renouvellement urbain

Pérenniser et stabiliser les financements des dispositifs qui fonctionnent

Assurer un financement pérenne du tissu associatif

Ancrer davantage le service civique dans les quartier

Mobiliser les politiques de droit commun

Plan d'accompagnement des familles monoparentales

Mieux suivre les effets de la politique de la ville

Que de temps perdu pour les quartiers prioritaires de la ville (QPV) malgré la détresse et les inégalités sociales vécues dans ces territoires fragiles et aggravées par les crises successives, malgré les alertes répétées des élus et acteurs de terrains fortement mobilisés. Les effets d'annonce de l'exécutif se succèdent sans jamais traduire une réelle ambition pour les quartiers, leurs habitants et leur jeunesse.

Depuis 2020, le groupe SER s'inquiète de la dégradation accrue et extrêmement préoccupante de la situation et des conditions de vie des habitants et du décrochage à la République dans ces quartiers. Il mesure à quel point la rupture sociale et la pauvreté sont un terreau sur lequel prospère la méfiance et le rejet de la République. Les sénatrices et sénateurs socialistes portent la nécessité d'une politique de transformation profonde des quartiers pour faire « République ensemble » autour de 3 axes :

- - Mobiliser les politiques de droit commun et en assurer le suivi
- - Remettre les citoyens des quartiers populaires au cœur de la décision
 - - Renforcer le lien social et la place des adultes

CHIFFRES CLÉS

1362

QPV en
hexagone au 1er
janvier 2024

247

QPV depuis le
1er janvier 2025
en outre-mer

40%

de la population
dans les QPV est
touché par la
pauvreté

de la population
dans les QPV a
moins de 25 ans

de la population
dans les QPV
n'ont pas accès
à la crèche

2,7 x

fois plus de chomeur
dans les QPV

25%

de familles
monoparentales vivant
dans un QPV contre 15 %
hors QPV

NOS PROPOSITIONS

METTRE LE PROJET DE TERRITOIRE AU CŒUR DU CONTRAT DE VILLE

Pour une politique de la ville plus ascendante :

- privilégier le développement d'une approche différenciée par quartier pour mieux tenir compte des contextes locaux et sortir de la logique des appels à projet;
- assurer une meilleure cohérence avec d'autres zones de priorité (zones d'éducation prioritaire par exemple);
- accentuer l'efficacité du trinôme « maire-préfet-EPCI » pour piloter les projets, associer pleinement les acteurs de terrain et les citoyens aux politiques qui les concernent directement ;
- prévoir une enveloppe budgétaire dédiée aux actions initiées par les acteurs locaux et laisser plus de souplesse pour la mise en œuvre de la participation citoyenne dans les quartiers prioritaires.

RENFORCER LA VIGILANCE SUR CERTAINS QUARTIERS

Nous proposons de renforcer la vigilance sur certains quartiers notamment dans les zones moins denses mais qui rencontrent des difficultés sérieuses ou qui constituent des « poches » de pauvreté, et définir un cadre d'intervention spécifique pour agir préventivement sur ces quartiers identifiés comme étant en risque de décrochage.

ASSURER LA CRÉDIBILITÉ DE LA PAROLE DE L'ÉTAT

Nous demandons que les engagements de l'Etat soient tenus : création d'une centaine de crèches et de centres de santé, renforcement de la lutte contre les discriminations des habitants de quartiers populaires, déblocage des crédits nécessaires à la poursuite des opérations de renouvellement urbain.

ENGAGER LE 3ÈME VOLET DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Pour éviter toute rupture de la poursuite de politique de rénovation urbaine, nous demandons des actions ambitieuses en matière de mixité fonctionnelle et d'accompagnement social et économique des habitants comme la création de locaux pour la solidarité et l'aide d'urgence (détresse sociale, grande pauvreté, aide alimentaire...).

PÉRENNISER ET STABILISER LES FINANCEMENTS DES DISPOSITIFS QUI FONCTIONNENT

ASSURER UN FINANCEMENT PÉRENNE DU TISSU ASSOCIATIF

Souvent en première ligne, la présence quotidienne des associations dans les quartiers est essentielle pour maintenir la cohésion sociale.

Lors de l'examen de chaque projet de loi de finances, le groupe SER propose que les moyens financiers soient affectés à la généralisation des cités éducatives, au programme de réussite éducative et au renforcement des adultes relais.

L'utilité sociale de ces dispositifs fait l'unanimité sur le terrain.

L'objectif : la stabilité et la visibilité de ces programmes sur le long terme permettent aux acteurs locaux de s'investir pleinement dans leur mise en œuvre.

ANCER D'AVANTAGE LE SERVICE CIVIQUE DANS LES QUARTIERS

Ancrer davantage le service civique dans les parcours des jeunes et renforcer son attractivité. Le groupe SER a porté et fait adopter une proposition de loi en ce sens constatant que la dynamique du service civique s'est enrayée au détriment de la mixité sociale

MOBILISER LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

Pour un retour de la République dans les quartiers populaires : instaurer une feuille de route interministérielle obligeant chaque ministère à mesurer l'atterrissage des crédits pour les quartiers prioritaires et leurs habitants.

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES MONOPARENTALES

Mettre en place un soutien financier renforcé aux collectivités territoriales qui s'engagent dans un plan d'accompagnement des familles monoparentales

MIEUX SUIVRE LES EFFETS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Renforcer les outils d'évaluation de la politique de la ville et se doter d'un observatoire national de géolocalisation des budgets publics pour corriger les inégalités territoriales et réunir le comité interministériel des villes deux fois par an.

SAUVER NOTRE HÔPITAL PUBLIC

Financer nos hôpitaux à la hauteur des besoins

Instaurer un nombre minimum de soignants par patient hospitalisé

Lutter contre les déserts médicaux

Garantir un accès universel à un service public hospitalier de qualité

Commission d'enquête - l'hôpital : sortir des urgences

Mission d'information sur la financiarisation du système de santé

La période 2020-2026 s'est traduite par une mise à mal de notre système santé et de notre hôpital public, à cause d'un sous financement de l'objectif national d'assurance maladie (ONDAM), de rabots constants et de déremboursements, causés en premier lieu par la crise des Gilets jaunes et par la période de pandémie de Covid-19.

Nous nous sommes fermement opposé à cette démarche, notamment au principe de non-compensation des exonérations de cotisation sociale par l'État à la Sécurité sociale acté pendant la LFSS 2020. Les mesures d'urgence prises fin 2018 en réponse à la crise des Gilets jaunes qui visaient à promouvoir le pouvoir d'achat des citoyens, représentaient un déficit de recettes d'environ 3 milliards d'euros pour la sécurité sociale.

Ensuite, le gouvernement a fait le choix de faire supporter à la Sécurité sociale le coût de la crise sanitaire, assumant d'utiliser les comptes sociaux pour financer les mesures de relance économique. Or les milliards d'euros dédiés à la relance sont autant de cotisations sociales qui ne pourront pas servir à la protection sociale et au financement de l'hôpital public. Durant toute cette période, nous nous sommes fortement mobilisé pour s'opposer à ces choix politiques délétères pour notre système de santé.

En définitive, les budgets successifs sous les quinquennats d'Emmanuel Macron se sont inscrits dans une trajectoire de réduction des déficits à n'importe quel prix. Cette mise à l'équilibre s'était faite au détriment de l'hôpital public. Ce choix n'est aujourd'hui plus supportable.

Pour le groupe SER, il est nécessaire d'infléchir ces choix budgétaires néfastes et de prioriser une approche basée sur les besoins en santé. Il faut mobiliser les recettes supplémentaires et nécessaires pour permettre un financement de l'hôpital public à hauteur des besoins.

Nous considérons qu'il nous faut partir des besoins des patients et des territoires pour ensuite procéder aux arbitrages budgétaires nécessaires et non l'inverse.

NOS PROPOSITIONS



INSTAURER UN NOMBRE MINIMUM DE SOIGNANTS PAR PATIENT HOSPITALISÉ

Ce texte, soutenu par l'ensemble des organisations de soignants, répond à une des préoccupations principales des personnels de santé : le manque de temps et de moyens humains concourant à la dégradation de la qualité de vie au travail et de la qualité des soins. Elle vise à garantir un nombre minimum de personnels soignants dans les services hospitaliers, avec des ratios « patients par soignant ». Ce ratio serait effectif pour chaque spécialité et type d'activité de soin. Il servirait à déterminer le nombre minimal d'infirmiers et d'aides-soignants prévus. Adoptée au Sénat et à l'Assemblée nationale, ce texte permet de redonner aux soignants du sens et de la qualité de vie au travail, de lutter contre l'épuisement professionnel, de les faire revenir à l'hôpital et de garantir une prise en charge de qualité aux patients. Elle constitue enfin un investissement positif et utile en termes financiers.



GARANTIR UN ACCÈS UNIVERSEL À UN SERVICE PUBLIC HOSPITALIER DE QUALITÉ

À l'initiative de notre groupe et du collectif inter-hôpitaux nous avons proposé un RIP pour enfin avoir un vrai débat sur la politique à mener pour l'hôpital public et répondre à la crise hospitalière. La priorité était de garantir l'égalité d'accès aux soins, d'assurer un nombre suffisant de soignants, de définir la quantité de lits en fonction des besoins, mais aussi et surtout de revoir le financement de l'hôpital public. Le principe essentiel de cette initiative et ce texte : partir des besoins en santé des territoires pour construire la politique budgétaire de la santé.



LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

Nous avons soutenu un texte essentiel et urgent, d'initiative socialiste et transpartisane, pour permettre un meilleur accès aux soins sur l'ensemble de notre territoire. Nous regrettons que la droite ait choisi la méthode de l'enlisement des débats, alors que l'urgence de la situation commandait des mesures fortes et volontaristes, comme la non-installation d'un médecin en zone surdotée, sauf départ à la retraite, et le rétablissement de la participation de tous les médecins à la permanence de soins.





FINANCER NOS HÔPITAUX À LA HAUTEUR DES BESOINS

Nous portons depuis plusieurs années l'abrogation des exonérations de cotisations sociales les plus inefficaces et la création de nouvelles recettes pour le financement de notre protection sociale. Par exemple l'instauration d'une contribution de 1% sur les revenus du capital. Ces recettes nouvelles permettraient de mieux financer l'hôpital public qui souffre de coupes budgétaires incessantes.

*Nous défendons également la création d'une vraie culture de la prévention qui permettrait d'améliorer l'état de santé de nos concitoyens, de prévenir les risques de maladies chroniques et *in fine* permettrait de faire des économies en évitant des diagnostics trop tardifs et des traitements plus lourds.*

Ils proposent également de repenser l'offre de soins pour qu'elle soit pertinente et efficiente au plus près des territoires.

Nous estimons qu'il faut partir des besoins des territoires pour procéder aux arbitrages budgétaires indispensables. L'outil de régulation que constitue l'Ondam montre en ce sens ses limites. La maîtrise qu'il porte s'impose avant toute délibération sur les besoins en matière de santé, dans nos territoires comme au Parlement, où aucun débat sur les besoins sociaux de la Nation n'a lieu en amont de la délibération budgétaire. Les sénateurs du groupe SER pensent donc qu'il faudrait repenser cet outil de régulation budgétaire pour enfin changer de paradigme.



MISSION D'INFORMATION SUR LA FINANCIARISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

La financiarisation de l'offre de soins touche aux conditions essentielles de régulation de notre système de santé, à la maîtrise des dépenses de santé, à l'organisation de l'offre dans nos territoires, à la qualité des soins, à l'accès aux soins, enfin, à l'indépendance des professionnels de santé. Une mission d'information dont nous avons été rapporteur s'est saisi du sujet et a formulé 18 recommandations dans son rapport visant à mieux maîtriser ce phénomène, à limiter ses conséquences indésirables et à protéger l'indépendance des professionnels de santé.

Face à la situation critique de l'hôpital, sous la présidence de Bernard Jomier, ce rapport d'information préconise davantage de liberté et d'autonomie pour l'hôpital, de permettre aux soignants de soigner, de mieux ajuster son mode de financement aux défis de santé actuels, de permettre aux gestionnaires médicaux et administratifs de mener à bien les projets de transformation.



COMMISSION D'ENQUÊTE - L'HÔPITAL : SORTIR DES URGENCES

PRÉSERVER NOTRE SYSTÈME DE RETRAITE

Notre combat contre la réforme des retraites

Proposition de loi d'abrogation de la réforme des retraites

Négociations de non-censure

La période 2020-2026 s'est traduite par une atteinte profonde portée à notre système de retraites avec le vote du report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans.

Nous nous sommes fermement opposé à cette réforme qui représente une atteinte profonde à l'un des piliers du modèle social français : le système de retraites par répartition.

Le choix du gouvernement d'engager, dès le début du quinquennat, une réforme de cette ampleur relevait avant tout d'un projet idéologique, déconnecté de la réalité économique et sociale du pays. Le choix du report de l'âge légal de départ à 64 ans procède d'une vision libérale et technocratique du travail, faisant peser l'effort sur les salariés plutôt que sur la solidarité nationale.

Repousser l'âge de départ n'était pas une nécessité économique, mais un choix politique. Nous portons d'autres leviers possibles : lutte contre les inégalités salariales entre femmes et hommes, amélioration du taux d'emploi des seniors ou une meilleure répartition des richesses. Une réforme juste et durable des retraites aurait pu être envisagée autrement, à partir d'un travail de fond sur la place du travail au sein de notre société.

Nous avons appelé à une réflexion collective sur le sens du travail, l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, la pénibilité, et l'évolution des rythmes de vie. Cette démarche aurait permis de repenser le rapport entre âge, salaire et conditions de travail, afin de bâtir un système réellement adapté aux transformations économiques et démographiques.

Nous nous sommes fermement positionné contre la réforme et engagé à continuer de militer pour son abrogation.

La réforme de 2023 est un tournant démocratique et social manqué, dont les conséquences continuent à peser sur les travailleuses et les travailleurs dans les années à venir.

En 2025, le conclave sur les retraites était censé trancher une position médiane. Après plusieurs mois de négociations, aucun accord global n'a émergé, notamment en matière de pénibilité et de modalités de financement du système de retraites. Face à la menace d'une motion de censure et d'un renversement du gouvernement, nous avons joué un rôle pivot : il a conditionné la stabilité du gouvernement à l'engagement d'une suspension de la réforme des retraites.

Le 14 octobre 2025, le Premier ministre Sébastien Lecornu, a officiellement annoncé la suspension de la réforme jusqu'à la prochaine élection présidentielle, gelant tant le relèvement progressif de l'âge légal de départ que l'augmentation de la durée d'assurance (qui restera à 170 trimestres jusqu'au 1^{er} janvier 2028). Ce compromis politique durement arraché par notre parti permettra à toute une génération de travailleuses et de travailleurs de partir en retraite en temps voulu.

NOS PROPOSITIONS

NOTRE COMBAT CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

Nous avons tout fait pour que la réforme des retraites ne soit pas adoptée en multipliant les amendements et les prises de parole. La droite sénatoriale conjointement avec le gouvernement a utilisé tous les leviers constitutionnels réglementaires possibles pour la faire passer à tout prix. Nous avons bien entendu voté contre ce texte profondément injuste pour tous les Français.

PPL D'ABROGATION DE LA RÉFORME DES RETRAITES

Ce texte discuté au Sénat le 10 avril 2024, un an presque jour pour jour après l'adoption de la réforme des retraites, visait à abroger cette réforme injuste. Ce texte d'abrogation a été défendu avec l'ensemble des groupes de gauche au Sénat. Le Gouvernement a de nouveau confisqué le débat sur cet enjeu majeur, en invoquant l'article 40 de la Constitution.

NÉGOCIATIONS DE NON-CENSURE

Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 et l'instabilité institutionnelle qui en a découlé, nous avons placé au cœur de nos négociations avec les gouvernements successifs, l'abrogation de la réforme des retraites, puis sa suspension.

ENFANCE ET DROIT DE L'ENFANT

il faut les protéger et les accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Vision portée lors des examens des projet de loi de financement de la sécurité sociale

Projet de loi relatif à la protection des enfants

Revaloriser les métiers du travail social

Saisine du CESE sur l'application des lois relatives à la protection de l'enfance

Mission d'information sur le contrôle des crèches et ses éventuelles défaillances

Droits des enfants et PJJ

Dès sa naissance, l'enfant est plongé dans un monde fait par et pour les adultes. Par définition, il est vulnérable, car il est entièrement dépendant de l'adulte pour la satisfaction de ses besoins primaires. À l'entrée en crèche, l'enfant est séparé de son environnement familial pour la première fois, le plus souvent, il ne parle et ne peut donc pas relater ce qu'il se passe.

Les lieux d'accueil du jeune enfant sont donc propices à des risques de négligence ou de maltraitance, comme tous les lieux accueillant des publics vulnérables, comme l'ont démontré les scandales des dernières années (EHPAD, crèches, structures d'accueil de l'aide sociale à l'enfance).

Un enfant victime de maltraitements par sa famille, suffisamment graves pour que le juge ait pris une décision de placement est également dans une situation d'extrême vulnérabilité, mais faute de moyens et de professionnels formés, il peut être maintenu dans une famille maltraitante ou se retrouver dans une structure inadaptée.

L'aide sociale à l'enfance est confronté à de graves problèmes.

Faute de moyens suffisants octroyés par les pouvoirs publics, les professionnels en première ligne sont trop peu nombreux, travaillent dans des conditions extrêmement précaires et les structures sont inadaptées à l'accueil des enfants protégés aux parcours traumatiques. Alors que les situations des jeunes à l'ASE sont de plus en plus complexes, le suivi (médical, psychologique, scolaire) est souvent trop erratique pour qu'ils puissent être suffisamment armés pour la vie d'adulte.

CHIFFRES CLÉS



208 000

enfants sont pris en
charge par l'ASE,

parmi eux

10 000

sont des bébés
selon les
chiffres de la
Drees 2022

NOS PROPOSITIONS

VISION PORTÉE LORS DES EXAMENS DES PROJETS DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

*Pour lutter contre le phénomène de financiarisation et lutter contre la maltraitance des publics les plus fragiles nous avons proposé un amendement visant à créer un prix plancher du berceau dans les crèches. Plusieurs rapports et ouvrages - notamment le livre *Les Ogres* de Victor Castanet - ont mis en lumière les pratiques d'accueil « low cost » des enfants âgés de moins de six ans accueillis en crèche privée à but lucratif. Par contrainte financière, certaines collectivités territoriales concluent des marchés publics en retenant l'opérateur privé le moins cher.*

La mise en œuvre de ces marchés publics dans le but de respecter le prix le plus bas, constitue un danger pour les enfants, mais aussi pour les personnels qui se retrouvent en sous-effectif. Nous avons proposé de réguler ce phénomène en instaurant un prix plancher brut en dessous duquel les opérateurs privés ne pourraient pas soumettre leurs réponses aux marchés publics, sans quoi leur offre serait jugée irrégulière.

SAISINE DU CESE SUR L'APPLICATION DES LOIS RELATIVES À LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Nous avons demandé la saisie par le président du Sénat du CESE pour recueillir son avis sur l'évaluation des lois de 2007, 2016 et 2022 de la protection de l'Enfance. Les départements sont laissés démunis dans l'exercice de cette compétence que le CESE insiste sur la nécessité pour l'Etat réaffirme son rôle dans le pilotage interministériel de la protection de l'enfance et d'une contractualisation renforcée. Il recommande également une généralisation des comités départementaux pour la protection de l'enfance et de renforcer le contrôle des structures d'accueil des enfants protégés.

MISSION D'INFORMATION SUR LE CONTRÔLE DES CRÈCHES ET SES ÉVENTUELLES DÉFAILLANCES

Face aux scandales révélés dans plusieurs structures d'accueil collectif des jeunes enfants, notamment privées, nous nous sommes saisis de ce sujet. Ainsi, nous avons formulé 15 propositions dans le rapport du 19 mars 2025, notamment pour renforcer le contrôle et l'évaluation de ces structures pour l'amélioration de la qualité de l'accueil sur l'ensemble du territoire.

PROJET DE LOI RELATIF À LA PROTECTION DES ENFANTS

Au cours de l'examen de ce texte nous avons défendu notre vision de la protection de l'enfance : des établissements et services qui placent le bien-être et la santé globale des enfants protégés au cœur de leur projet en excluant tout recours aux violences éducatives ordinaires, et des services judiciaires qui prêtent attention à l'expression de tous les enfants. Nous avons également défendu la nécessité de renforcer les contrôles dans les structures d'accueil des enfants protégés et de revaloriser les métiers d'éducateur, de référent et d'assistant familial afin de pouvoir recruter davantage de professionnels.

Nous avons permis à travers ses amendements adoptés :

- de garantir l'implication des enfants protégés dans le projet d'accompagnement de l'enfant ;*
- de garantir le SMIC aux assistants familiaux dès l'accueil du premier enfant ;*
- d'informer les personnes ayant transmis une information préoccupante au président du conseil départemental des suites données dans un délai de 3 mois.*

REVALORISER LES MÉTIERS DU TRAVAIL SOCIAL

Ce texte vise à augmenter le SMIC à 1600 euros net pour les travailleurs sociaux et à modifier les modalités de financement public des structures de travail social en conséquence. Il propose également de créer un ratio minimal d'encadrement par personne accueillie et à prendre en compte le temps humain de chaque accompagnement. La droite a rejeté ce texte.

DROITS DES ENFANTS ET PJJ

Nous avons mené plusieurs actions sur les deux dernières mandatures :

- la demande de création de délégations parlementaires aux droits de l'enfant qui a été rejetée par la droite sénatoriale ;*
 - un engagement constant en faveur de la PJJ, notamment lors des PLF, pour réarmer les services, encadrer la délinquance juvénile sans stigmatisation et renforcer la prévention ;*
 - un groupe de travail sur le consentement, prolongeant le combat pour une meilleure protection des victimes, notamment mineures.*
- Ces initiatives visent une justice adaptée, éducative et protectrice, à rebours des logiques strictement répressives.*

AGIR POUR LE BIEN VIEILLIR

Prévenir la perte d'autonomie

Soutenir les EPHAD publics en difficulté

Encadrer la financiarisation des EPHAD privés

Financement et programmation pluriannuelle : une priorité pour répondre au défi démographique

Adapter les communes et les intercommunalités au vieillissement de la population

Face au vieillissement accéléré de la population, Inous avons fait du bien vieillir un combat central. Ils défendent une politique ambitieuse de prévention de la perte d'autonomie, un soutien renforcé aux Ehpad publics en difficulté et un encadrement strict des dérives de la financiarisation des établissements privés. Convaincus que la dignité des aînés passe aussi par les territoires, ils plaident pour une mobilisation accrue des communes et intercommunalités afin d'adapter l'habitat, les services de proximité et l'espace public aux besoins des personnes âgées.

Mais ces orientations nécessitent un cadre budgétaire et législatif solide. C'est pourquoi ils réaffirment leur exigence d'une véritable loi « Grand âge », structurante et à la hauteur des enjeux démographiques.

Cette loi doit s'appuyer sur une programmation pluriannuelle de la branche autonomie, pour garantir un financement pérenne et soutenir une organisation territorialisée des politiques du vieillissement. Vieillir dignement, partout et pour tous, est un impératif de justice sociale.

CHIFFRE CLÉ

+50%

de personnes
agées de 75 à 84
ans d'ici à 2030

FOCUS

DROIT À L'AIDE À MOURIR : LE SÉNAT MULTIPLIE LES RENDEZ-VOUS MANQUÉS

Si pendant l'ensemble du texte, nous avons regretté l'attitude d'une droite sénatoriale qui a dessaisi à trois reprises la Chambre haute d'une question qui concerne pourtant la société dans son entièreté, nous nous félicitons finalement de la version adoptée en dernière lecture à l'Assemblée nationale.

Nous avons contribué à faire de la loi votée le texte du compromis, qui est celui du choix fait en conscience : le choix, pour les malades, de pouvoir mourir sans souffrances lorsqu'ils le demandent de manière libre et éclairée ; le choix, pour les soignants, de prendre part ou non à la mise en œuvre du dispositif. Il n'oblige personne et ne remet pas en cause les soins palliatifs : il les complète. C'est par ce texte, équilibré, exigeant et rigoureux, que nous apporterons, pour tous les patients et leur famille, une réponse à la hauteur de leurs attentes.

NOS PROPOSITIONS

SOUTENIR LES EHPAD PUBLICS EN DIFFICULTÉ

Les Ehpads publics sont confrontés à de lourdes difficultés structurelles. Sous-financés, ils peinent à recruter et à fidéliser du personnel, dans un contexte de pénurie de soignants et de dégradation des conditions de travail. Le manque d'investissements depuis des années a conduit à un vieillissement du bâti, à une inadéquation des équipements, et à une pression constante sur les équipes. Ces établissements, pourtant essentiels pour garantir un accès équitable à l'accompagnement du grand âge sur l'ensemble du territoire, sont en première ligne face au vieillissement de la population. nous avons constamment soutenu les EHPAD publics en difficulté, en défendant des moyens budgétaires renforcés et une meilleure reconnaissance de leur rôle dans le service public du grand âge. Ils nécessitent un soutien accru, tant en moyens humains que financiers, pour assurer des conditions de vie dignes aux résidents.

Le rapport intitulé « Bien vieillir chez soi : c'est possible aussi ! », paru le 17 mars 2021 et co-rédigé s'inscrit dans un contexte de vieillissement accéléré de la population française. D'ici 2030, plus de 21 millions de personnes auront 60 ans ou plus, et les plus de 75 ans représenteront près de 18 % de la population en 2070. Face à ce défi, le rapport plaide pour une politique ambitieuse de prévention de la perte d'autonomie, encore trop souvent reléguée au second plan. S'appuyant sur une littérature abondante et de nombreuses auditions en France et à l'étranger, il souligne l'urgence de mieux coordonner les acteurs autour d'un « trépied préventif » (alimentation, activité physique, lien social) et d'intégrer des dimensions plus larges comme l'environnement, l'habitat ou la qualité de vie au travail. L'enjeu n'est pas seulement de retarder la dépendance, mais de permettre à chacun de vieillir en bonne santé et heureux.

PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE

FINANCEMENT ET PROGRAMMATION PLURIANNUELLE : UNE PRIORITÉ POUR RÉPONDRE AU DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

Les sénateurs du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain plaident pour une refonte en profondeur du système de prise en charge des personnes âgées, à la hauteur du défi démographique que représente le vieillissement de la population. Si la proposition de loi sur le bien vieillir, examiné au Sénat en 2024, comporte des avancées et répond à certaines attentes, elle ne saurait remplacer un projet de loi structurant. Le gouvernement ne peut continuer à traiter cette question essentielle par des ajustements ponctuels. : il doit s'emparer pleinement de l'enjeu du grand âge et du vieillissement de la société. C'est pourquoi nous réaffirmons notre engagement en faveur d'une loi de programmation pour la branche Autonomie de la Sécurité sociale. Créée en 2021, cette branche doit désormais être dotée d'un financement à la hauteur des besoins croissants, ce que nous défendrons avec constance dans le cadre des projets de loi de financement de la sécurité sociale.

RENFORCEMENT DU CONTRÔLE DES EHPAD

À la suite de la publication du livre *Les Fossoyeurs* en janvier 2022, de graves défaillances dans la prise en charge de la dépendance ont été mises en lumière, notamment l'inefficacité des contrôles et le manque de transparence dans l'usage des fonds publics. La commission des affaires sociales du Sénat a décidé de créer une mission d'information sur le contrôle des EHPAD. Cette mission s'inscrit dans une réflexion plus globale sur les mécanismes de contrôle et la gouvernance des établissements, afin d'identifier des pistes d'amélioration durables, notamment en matière de pilotage par la qualité, de financement, de management et de formation. L'enjeu est double : garantir l'efficacité des services et renforcer la qualité de l'accompagnement des personnes âgées dépendantes.

METTRE À CONTRIBUTION LES EHPAD PRIVÉS À BUT LUCRATIF RÉALISANT DES PROFITS EXCESSIFS

Déposée le 6 juin 2024 par Jean-Luc Fichet, la proposition de loi visant à mettre à contribution les EHPAD privés à but lucratif réalisant des profits excessifs répond à la financiarisation croissante du secteur du grand âge, mise en lumière par le scandale Orpea et le livre *Les Fossoyeurs* de Victor Castanet. Alors que leurs établissements bénéficient massivement de financements publics, certains groupes privés, souvent détenus par des fonds d'investissement, dégagent des profits très élevés. La proposition prévoit donc une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés pour les Ehpads dont la rentabilité financière dépasse 10 %, avec un taux progressif. Le produit de cette contribution serait affecté à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, afin de financer des actions en faveur des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap.

ADAPTER LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Dans un contexte de transition démographique accélérée, le rapport sénatorial de Laurent Burgoa et Corinne Féret, *L'adaptation des communes et des intercommunalités au vieillissement de la population : bien vieillir dans nos communes*, publié en octobre 2024 souligne que l'adaptation au vieillissement de la population constitue un enjeu territorial majeur, appelant une mobilisation forte des communes et intercommunalités. Alors que le nombre de personnes âgées de 75 à 84 ans augmentera de près de 50 % d'ici 2030, les rapporteurs déplorent l'impréparation des politiques nationales face à cette évolution. Ils insistent sur le rôle central du bloc communal, en première ligne pour porter une stratégie du « bien vieillir » touchant à l'habitat, l'espace public, les services de proximité et la participation citoyenne. Ce rapport appelle à mieux reconnaître, soutenir et diffuser les initiatives locales existantes, et à faire du bien vieillir une grande cause nationale.

PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HANDICAP

Défendre les droits des personnes en situation de handicap, soutenir celles et ceux qui les accompagnent, et construire une société pleinement inclusive

Déconjugaliser l'AAH : une victoire pour la justice sociale

Favoriser le développement de l'école inclusive, 20 ans après la loi qui en a énoncé le principe

Ségur : le secteur du handicap, grand oublié

Mission d'information « Politique du handicap en outre-mer »

20 ans après la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, force est de constater que l'inclusion sociale reste loin d'être une réalité pour beaucoup de personnes en situation de handicap.

*Entre 2020 et 2026, le groupe nous avons affirmé
une ligne politique claire en faveur des personnes en situation de handicap, fondée
sur la justice sociale, l'inclusion et la reconnaissance des droits.*

*À travers nos combats pour l'individualisation de l'AAH, l'amélioration des conditions de travail
des AESH, la revalorisation des professionnels du médico-social, les sénatrices et sénateurs du
groupe ont agi avec constance pour défendre la dignité des personnes concernées et garantir un
accompagnement adapté à chaque parcours de vie.*



NOS PROPOSITIONS

DÉCONJUGALISER L'AAH : UNE VICTOIRE POUR LA JUSTICE SOCIALE

Dans le cadre de la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale, nous avons défendu l'individualisation de l'allocation adulte handicapé (AAH), c'est-à-dire le fait de calculer l'allocation sans tenir compte des revenus du conjoint.

La suppression de la prise en compte systématique des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH permet à ses bénéficiaires de s'installer en couple sans voir leur allocation diminuée voire totalement supprimée. C'était une revendication de longue date portée par les personnes concernées et les associations à travers une mobilisation historique.

MISSION D'INFORMATION « POLITIQUE DU HANDICAP EN OUTRE-MER »

Un rapport sénatorial rendu en juillet 2025 dresse un constat alarmant du retard accumulé en matière de politique du handicap dans les Outre-mer, appelant à un rattrapage massif et structuré. Les territoires ultramarins, confrontés à des besoins accrus liés à des facteurs sanitaires et environnementaux spécifiques, souffrent d'un déficit criant de services médico-sociaux, de transports accessibles, d'équipements adaptés pour l'école inclusive, le sport ou l'insertion professionnelle.

Pour y répondre, le rapport propose une stratégie sur dix ans, combinant mesures d'urgence et adaptation aux réalités locales : représentation renforcée des Outre-mer dans les instances nationales, repérage précoce adapté aux publics allophones, création de plateformes de services polyvalentes, soutien aux étudiants handicapés, et revalorisation des financements publics tenant compte du surcoût de la vie.

SÉGUR : LE SECTEUR DU HANDICAP, GRAND OUBLIÉ

Dans le prolongement du Ségur de la santé, nous avons dénoncé à plusieurs reprises l'oubli du secteur médico-social et plus particulièrement celui du handicap, dans les revalorisations salariales et les plans d'investissement. nous avons notamment combattu les inégalités de traitement entre professionnels exerçant des missions similaires selon qu'ils relèvent du secteur sanitaire ou médico-social, public ou associatif. Nous avons alerté et porté des amendements visant à élargir les revalorisations salariales du Ségur aux personnels des établissements pour personnes handicapées et à garantir un financement pérenne de ces mesures, en particulier pour les structures associatives. Nous avons plaidé pour un rattrapage budgétaire en faveur du secteur du handicap dans les lois de financement de la sécurité sociale, soulignant l'urgence de soutenir les établissements confrontés à une crise de recrutement, à une surcharge administrative et à un sous-financement chronique.

ASSOULIR LA PROCÉDURE D'AUTORISATION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX À CARACTÈRE EXPÉRIMENTAL

Grâce à ce texte transpartisan nous avons rappelé notre attachement aux établissements et services à caractère expérimental dans le secteur social et médico-social. En leur permettant de maintenir leur statut expérimental quinze ans supplémentaires, nous nous posons en soutien de ces établissements innovants et originaux et qui répondent à des besoins identifiés de longue date : proposer aux publics concernés - personnes en situation de handicap, de dépendance, aidants - des solutions respectueuses de leurs besoins dans un contexte où ces derniers croissent et évoluent continûment

INTEGRATION & IMMIGRATION

Combattre le populisme qui crée le désordre, pour bâtir un nouveau contrat social avec les étrangers en France

Lever les obstacles à l'intégration des étrangers en France

Rendre effectif l'accès au marché du travail des protégés temporaires et des demandeurs d'asile

Sécuriser l'intégration des jeunes majeurs étrangers pris en charge par l'aide sociale à l'enfance

Instaurer un dispositif de régularisation sur critères pour motif professionnel.

Supprimer les titres de séjour territorialisés à Mayotte

Renforcer les moyens humains et financiers pour mieux accueillir et bien intégrer

Malgré des hausses budgétaires, la période 2020-2026 aura été marquée par une profonde inquiétude quant à l'état de notre justice, fragilisée par le sous-investissement, une vision "tout carcéral", la lenteur croissante des procédures et une remise en cause constante des droits fondamentaux.

Face à des gouvernements multipliant les textes sécuritaires et une droite sénatoriale engagée dans une dérive punitive, nous avons fait le choix d'un cap clair : défendre une justice humaine, indépendante, accessible et protectrice, pierre angulaire de la confiance démocratique. Nous nous sommes opposés à la multiplication de dispositifs dérogatoires au droit commun, au recul des libertés publiques et à l'affaiblissement des garanties judiciaires. Parallèlement, nous avons été force de propositions pour mieux protéger les victimes, renforcer l'égalité, garantir la dignité des personnes privées de liberté et promouvoir une vision progressiste de la justice pénale et civile.

Ce travail s'est incarné dans un ensemble dense de propositions de loi, rapports d'information, commissions d'enquête et initiatives législatives, traduisant une conviction : face aux violences, aux discriminations, aux atteintes aux droits ou aux fractures démocratiques, la justice doit être un rempart, non un instrument de stigmatisation.

Une société qui protège les plus vulnérables et garantit les droits de chacun est une société plus juste, plus cohésive, plus solidaire.



NOS PROPOSITIONS

SÉCURISER L'INTÉGRATION DES JEUNES MAJEURS ÉTRANGERS PRIS EN CHARGE PAR L'ASE

Cette proposition de loi est une réponse à une législation ubuesque : de jeunes étrangers mineurs qui résident en France sous le régime de la protection de l'enfance, se forment à un métier, souvent comme apprentis. À leur majorité, ils se voient refuser le titre de séjour auquel ils auraient légitimement droit parce qu'il est exigé d'eux des justificatifs impossibles à présenter. Méritant, prometteur, travailleur, le mineur étranger devient, du jour au lendemain, suspect et expulsable.

Pour mettre un terme à ce gâchis humain insupportable, cette proposition de loi vise à inverser la logique actuelle et à faire du maintien sur le territoire de ces jeunes étrangers majeurs la règle et non plus l'exception.

RENDRE EFFECTIF L'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL DES PROTÉGÉS TEMPORAIRES ET DES DEMANDEURS D'ASILE

L'accueil en France des réfugiés ukrainiens, dont le statut donne accès au marché du travail, a fait la preuve que le travail est le levier d'intégration le plus efficace. Dans cette même logique, nous proposons de simplifier l'accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile en leur permettant de déposer une demande d'autorisation de travail dès le dépôt de leur demande d'asile mais surtout de leur donner accès au marché du travail s'il n'a pas été statué sur leur demande dans un délai de six mois.

En sortant les demandeurs d'asile de l'inactivité, on les sort d'une logique d'assistance qu'ils supportent mal, on réduit les coûts d'allocation pour l'État et plus important encore, on favorise leur intégration future.

INSTAURER UN DISPOSITIF DE RÉGULARISATION SUR CRITÈRES POUR MOTIF PROFESSIONNEL

À l'occasion de l'examen de la loi dite « Immigration et intégration », nous avons défendu l'instauration d'un dispositif de régularisation de droit commun, sous conditions d'une durée de résidence en France, pour mettre enfin un terme à l'arbitraire qui a cours aujourd'hui.

Les travailleurs sans papiers, dont le nombre est estimé entre 600 000 et 800 000, contribuent à l'économie et à la vie sociale de notre pays. Sans eux, des secteurs en entier se trouveraient à l'arrêt. Pourtant, ils sont maltraités et maintenus dans la précarité, ce qui représente un gâchis humain et économique insupportable. Face aux discours populistes et hors-sol, il faut avoir le courage de dire que le maintien de ces travailleurs étrangers dans l'irrégularité est contraire aux intérêts du pays

LEVER LES OBSTACLES À L'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Au prétexte de lutter contre l'immigration irrégulière, le législateur et les pouvoirs publics s'appliquent depuis plusieurs années à entraver l'intégration des étrangers par l'édiction de lois et règlements qui constituent des trappes à précarité, alimentent leur insécurité juridique et même fabriquent leur irrégularité. Cette politique engendre des situations administratives et humaines inacceptables pour des femmes et des hommes qui font tenir debout notre pays et contribuent à son économie et à sa cohésion sociale. Il y a aujourd'hui nécessité à engager un vaste chantier de simplification du droit des étrangers en levant l'ensemble des dispositions bureaucratiques qui font obstacle à leur intégration en France. C'est le sens de la proposition de loi que nous avons déposé et qui préconise notamment de porter à deux ans la durée de la carte de séjour temporaire, de rendre automatique le renouvellement des cartes de séjour pluriannuelles et des cartes de résidents et de créer une autorisation d'accès au marché du travail rattachée directement à l'étranger et non à l'employeur.

RENFORCER LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS POUR MIEUX ACCUEILLIR ET BIEN INTÉGRER

Lors de l'examen des lois de finances, nous défendons avec constance l'impératif d'accorder les moyens nécessaires pour l'accueil et l'intégration des étrangers. Cela passe notamment par des financements pour les places d'hébergement, des renforts humains au sein des centres de rétention administrative pour retenir dignement, des crédits pour le pôle protection de l'OFPRA qui délivre les documents d'état-civil. Ces deux dernières années, nous avons particulièrement insisté sur la nécessité de financer la réforme de la formation linguistique. Désormais, la délivrance des cartes de séjour sera conditionnée à un niveau de langues minimal, parfois disproportionnée au regard de la durée du séjour. Il incombe à l'Etat de renforcer son action et ses financements à destination des formations et des associations qui œuvrent pour l'apprentissage de la langue.

SUPPRIMER LES TITRES DE SÉJOUR TERRITORIALISÉS À MAYOTTE

Avec constance, nous défendons la suppression des titres de séjours territorialisés à Mayotte c'est-à-dire la fin de ces titres dérogatoires au droit commun qui empêchent leurs détenteurs d'accéder aux autres parties du territoire national. Ces titres de séjour, spécifiques à Mayotte, accentuent la pression sur un territoire qui ne parvient déjà plus à gérer le défi migratoire.

Cette situation crée un trouble manifeste à l'ordre public, engendrant la prolifération de bidonvilles, la saturation des services publics de la santé, de l'éducation nationale, des réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement, ou encore la dégradation accélérée de l'environnement et du lagon. C'est l'ensemble des politiques publiques de rattrapage du territoire le plus pauvre de France qui est mis en échec par l'augmentation de la démographie induite par l'immigration.

Par notre combat, nous sommes parvenus à arracher, dans la loi de refondation de Mayotte, la suppression de ces titres de séjour. Mais cette mesure n'entrera en vigueur qu'en 2030 avec le risque qu'elle soit purement et simplement remise en cause par l'élection, en 2027, d'un représentant de la droite ou de l'extrême-droite.

POUR UNE FISCALITÉ PLUS JUSTE

« Sans justice fiscale, il ne peut y avoir ni justice sociale, ni projet de société »

La fiscalité du capital : un enjeu économique, symbolique et politique majeur

La fiscalité locale : la nécessité de construire une alternative

La fiscalité des revenus : au cœur de notre projet redistributif

PJL relatif à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales

La hausse de la fiscalité économique et la mise en place d'une dose de progressivité

Sur le plan budgétaire et du financement des politiques publiques, la période 2020-2026 s'est traduite par une double évolution des pratiques fiscales. En premier lieu, une volonté forte de baisser le niveau de prélèvements obligatoires. En moyenne, chaque année, les mesures fiscales prises par Emmanuel Macron et ses gouvernements successifs représentent 85 milliards d'euros de manque à gagner.

En second lieu, une modification de la répartition des efforts fiscaux a été opérée au bénéfice des riches et des ultra-riches. Ce sont les grands gagnants de la baisse de la fiscalité économique ; de l'allègement de la fiscalité du patrimoine avec la flat tax et la transformation de l'ISF en IFI ou encore avec la suppression de la taxe d'habitation qui a profité aux 20% de Français les plus aisés qui payent plus 80% du volume.

Depuis 2017, nous avons proposé une doctrine fiscale pour chaque champ fiscal. Fondée sur des amendements, des propositions de loi, des prises de position publique, cette doctrine refuse le postulat du macronisme : la baisse du niveau de dépenses publiques et la baisse du taux de prélèvements obligatoires ne sont pas des objectifs politiques en soi. Au contraire, dans un monde fracturé et dans un pays dans lequel les inégalités de toute nature progressent, accroître la capacité financière de la puissance publique via les prélèvements obligatoires est une stratégie viable. Il s'agit sans doute même de la seule stratégie cohérente.

Pour cela, il faut rééquilibrer les prélèvements sociaux entre les cotisations patronales et salariales en particulier, après la mise en place d'un dispositif mobilisant davantage les travailleurs que les employeurs. Il faut repenser l'équilibre entre la fiscalité des revenus et du capital. Aujourd'hui le capital est moins taxé que le travail, avec les conséquences que cela a sur l'accroissement des inégalités de niveau de vie. Il faut également repenser la progressivité de l'impôt tant économique que touchant les personnes. La force du système fiscal français est son caractère redistributif. Ce dernier a largement été atténué ces dernières années, à tel point que la puissance publique ne joue plus que très mal son rôle de régulateur des inégalités dans le pays.

C'est pourquoi nous portons la volonté d'une fiscalité plus progressive des entreprises sur le modèle de l'impôt sur le revenu.

CHIFFRE CLÉ

85 Mds / an

de manque à gagner à cause des baisses successives du niveau de prélèvements obligatoires.

En matière fiscale, nous nous inscrivons dans une démarche simple : si nous voulons financer un nouveau projet de société, il est nécessaire de recréer un modèle fiscal générateur de ressources, partagé et accepté par tous.

NOS PROPOSITIONS

LA FISCALITÉ DU CAPITAL : UN ENJEU ÉCONOMIQUE, SYMBOLIQUE ET POLITIQUE MAJEUR

Suite à nos travaux sur la fiscalisation des successions et donations (2019), nous avons conduit des travaux approfondis visant à proposer un nouveau modèle de fiscalité du patrimoine autour d'une refonte de l'impôt de solidarité sur les fortunes et d'un verdissement de cette fiscalité. Il a proposé plusieurs scénarii en la matière pour nourrir le débat public et mettre sur la table différentes possibilités concrètes. Nous avons également continué à défendre de ses positions en matière de fiscalité des successions et des héritages afin de proposer une réponse aux enjeux de fiscalisation tant des stocks que des flux des capitaux.

LA FISCALITÉ LOCALE : LA NÉCESSITÉ DE CONSTRUIRE UNE ALTERNATIVE

Nous dénonçons depuis plusieurs années la suppression de la taxe d'habitation non compensée. Nous avons dénoncé la remise en cause des impôts dits de production dont les recettes étaient reversées aux collectivités locales.

Le constat que nous dénonçons est sans appel et il est partagé par l'ensemble des acteurs publics locaux, au-delà de leur obédience politique. L'autonomie fiscale des collectivités, certes jamais consacrée par le Conseil constitutionnel, est désormais battue en brèche sur le plan politique par le gouvernement avec le soutien tacite de la majorité sénatoriale.

Dans cette perspective nous avons porté à chaque projet de loi de finances des amendements et des votes allant dans un sens clair : il n'est plus acceptable de remettre en cause les ressources des collectivités et leurs capacités fiscales.

Nous avons refusé toute mesure qui ne compensait pas intégralement des transferts de compétence, aussi minimes soit-ils afin de ne pas amputer les marges de manœuvre financières et donc politiques des collectivités territoriales.

Nous avons également lutté contre l'usage abusif et croissant des variables d'ajustement qui pénalisent parfois lourdement les collectivités territoriales, ou encore contre un DILICO punitif et injuste. Nous continuerons à porter ce combat face à la droite

LA FISCALITÉ DES REVENUS : AU CŒUR DE NOTRE PROJET REDISTRIBUTIF

Sous la présidence d'Emmanuel Macron, les inégalités explosent. Repenser la fiscalité des revenus est un enjeu fort pour nous, qui avons porté tous les ans des propositions d'ajustement des différents seuils d'imposition sur le revenu ou le renforcement de mécanisme péréquisiteur comme la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (sur-taxe dite « Sarkozy »). Dans la même logique, nous avons soutenu les dispositifs même temporaire d'effort fiscal portant sur les plus hauts revenus à l'occasion de différents PLF. Enfin, dans une logique de rééquilibrage fiscal, nous avons prôné la fusion entre l'IRPP, la CSG et la CRDS afin de rendre l'ensemble de ces prélèvements progressifs.

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES

Lors de l'examen de ce texte, nous avons défendu une vision plus équilibrée entre fraude sociale et fraude fiscale. S'il ne s'agit pas de minimiser la fraude sociale - rappelons que cette dernière représenterait 14 milliards d'euros selon le Haut Conseil du financement de la protection sociale) - elle représente bien moins que les estimations de fraude fiscale (80 à 100 milliards d'euros).

Sur le volet social, nous avons défendu plusieurs amendements visant à encadrer les sanctions et garantir le respect des droits des allocataires, tandis que, sur le sujet de la fraude fiscale, bien plus coûteuse pour les finances publiques, nous avons proposé des mesures plus contraignantes, là où le texte participait à une stigmatisation des plus précaires et à une dépolitisation des enjeux liés à la fraude fiscale des grandes entreprises et des acteurs les plus puissants.

EHPAD PRIVÉS : POUR UN ENCADREMENT DE LA FINANCIARISATION

À chaque examen d'un projet de loi de finances et dans les propositions de loi défendues comme celle sur l'imposition des sociétés nous avons souhaité une volonté de mettre en place un niveau de fiscalisation des entreprises ajusté en fonction de la responsabilité sociale, environnementale et sociétale des entreprises et de leur concours à l'intérêt général. Nous avons porté l'idée de mettre en place une fiscalité progressive des entreprises afin que les TPE-PME ne paient plus pleinement l'impôt quand les grandes multinationales parviennent à échapper largement à l'impôt.

Après la pandémie de Covid-19 et la crise économique, nous avons porté une réflexion et des propositions sur le niveau de taxation des superprofits, des superdividendes et de manière plus générale sur les besoins de régulation de certains secteurs d'activité économique. C'est dans cette perspective qu'à chaque examen de projet de loi de finances, nous nous mobilisons contre les fraudes dites CumCum ou encore CumEx et contre des dispositifs tels que la niche Copé ou encore le pacte Dutreil et pour réformer le régime dit mère-filles. La fiscalité économique, c'est également promouvoir le principe d'une conditionnalité globale des aides publiques comme nous le faisons depuis plusieurs années. À l'heure de la raréfaction de l'argent public, à l'heure où les deniers publics sont chers, la puissance publique doit dépenser de l'argent pour qu'il profite pleinement à l'intérêt général.

FINANCEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

*Exiger un financement adéquat des politiques publiques :
un enjeu pour faire société*

***La lutte contre les sous-financement passe par
l'amélioration des recettes***

***La rationalisation de la dépense publique n'est pas
l'apanage de la droite.***

*Sur le plan budgétaire et du financement des politiques publiques la période 2020-2026 s'est traduit par une démarche de contraction par rabots de la dépense publique engagée par le gouvernement dès 2017, accentuée après la crise des *Gilets jaunes* et après la pandémie de Covid.*

Nous nous sommes opposé à cette démarche qui, sous couvert de rééquilibrage des comptes publics, ne permettait ni de rationaliser les dépenses efficacement, ni d'améliorer le solde des comptes publics, tout en dégradant significativement la portée des politiques publiques mises en œuvre par la puissance publique.

Nous portons la volonté de prioriser une approche basée sur les besoins financiers et d'adapter, pour partie la fiscalité appliquée en fonction des besoins selon une triple logique : financer les services publics, résorber les sous-financements ou non-financements constatés et intégrer les financements dont la France aura besoin pour demain, comme par exemple le verdissement de notre économie, le financement des évolutions démographique en cours ou l'évolution du financement de notre défense.

En définitive, les besoins de financement doivent primer sur les contractions budgétaires et sans être dans une posture irresponsable ou démesurément dépensière, nous souhaitons favoriser l'accomplissement de l'intérêt général par une pratique de financement saine

CHIFFRE CLÉ

450 Mds €

le budget annuel de l'Etat
(sans compter les collectivités et la sécu)

NOS PROPOSITIONS

LA LUTTE CONTRE LES SOUS-FINANCEMENT PASSE PAR L'AMÉLIORATION DES RECETTES

Lors de l'examen de chaque projet de loi de finances et de chaque texte financier, nous nous sommes battu pour un rééquilibrage fiscal passant par une refonte de la fiscalité des entreprises (mise en place d'une imposition sur les sociétés progressives, taxation des superprofits, régulation des versements de dividendes), par une taxation des revenus (ajustement du barème de l'impôt sur le revenu, fusion CSG-CRDS et IR) et du capital plus adaptée (ISF Vert, réforme des droits de succession et de donation).

Nous avons demandé la réinstauration d'un ISF. Nous avons proposé la taxation des superprofits. Nous avons soutenu la création d'une taxe sur les services numériques, tout comme nous avons soutenue la mise en place d'un impôt minimal mondial. Nous avons soutenu la création de la taxe dite « Zucman » qui aurait mis en place un plancher minimal de taxation des 1 800 familles les plus riches de France.

Nous soutenons toutes les propositions permettant de dégager de nouvelles recettes pour financer nos politiques publiques dans la justice fiscale.

Ainsi, nous avons accompagné et soutenu la mise en place d'un impôt minimal de 15% pour les entreprises impulsé par l'OCDE, tout comme nous avons soutenu la diffusion des démarches dite BEPS de lutte contre l'optimisation et l'évasion fiscale par le biais de conventions fiscales internationales.

LA RATIONALISATION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE N'EST PAS L'APANAGE DE LA DROITE

Nous avons proposé de réformer le Crédit impôt recherche tout comme nous avons proposé dans le cadre des débats sur la réforme de la LOLF (réforme dite « Woerth – Saint-Martin », de rendre obligatoire l'évaluation de toutes les dépenses fiscales pour mieux les rationaliser.

Lors de chaque examen budgétaire, nous avons porté des remises en cause des dispositifs de niche fiscale ou assimilés les plus coûteux, comme par exemple la niche dite « Copé » ou encore le « pacte Dutreil ».

Mieux financer les politiques publiques, ce n'est pas nécessairement pratiquer les rabots budgétaires à outrance, c'est aussi déterminer ce qui relève de l'intérêt général, qu'il faut financer, et ce qui n'en relève pas.

PARTAGE DES RICHESSES & LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

*Justice sociale et fiscale : notre réponse aux fractures
économiques et sociales*

***PJL relatif au partage de la valeur au sein de
l'entreprise***

***PPL visant à mettre à contribution les EHPAD privés à
but lucratif réalisant des profits excessifs***

***PPL visant à instaurer une contribution exceptionnelle
sur les assurances pour concourir à la solidarité nationale***

PPL Protection sociale global

***Combat politique à chaque loi de finances et loi de
financement de la sécurité sociale***

***Mission d'information sur l'évolution et la lutte contre la
précarisation d'une partie des Français***

PPL relative aux droits nouveaux dès dix-huit ans

***PPL visant à mettre en place un décompte annuel des
personnes sans abri dans chaque commune***

Depuis 2020, l'actualité a été marquée par une succession de crises qui ont frappé particulièrement les Français les plus modestes. Les dernières statistiques de l'Insee pour 2023 montrent l'ampleur du choc : 9,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, soit 15,4 % de la population, une hausse de 650 000 personnes en un an. Ces chiffres sanctionnent sévèrement la politique économique et sociale menée par le gouvernement.

Dans ce contexte, nous avons défendu une République solidaire et protectrice, centrée sur l'émancipation et la dignité de chacun. Ils ont proposé des mesures concrètes : ouverture du RSA dès 18 ans, simplification de l'accès aux aides sociales et décompte annuel des personnes sans-abri pour mieux cibler les politiques publiques. Parallèlement, ils ont porté une exigence de justice fiscale, en proposant des contributions sur les superprofits et les excédents de certains secteurs privés lucratifs, afin de favoriser une répartition plus équitable des richesses.

Pour nous, la lutte contre la pauvreté doit s'accompagner d'un partage juste des richesses, garantissant droits, dignité et égalité pour toutes et tous.

CHIFFRES CLÉS

Vivre sous le seuil de pauvreté en 2024

en très forte hausse sous la présidence
d'Emmanuel Macron

9,8 M	15,4%	+ 650 000
de personnes	de la population	personnes depuis 2020

NOS PROPOSITIONS

PJL TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Nous avons partagé nos réserves sur le projet de loi transposant l'accord national interprofessionnel relatif au partage de la valeur en entreprise. S'ils saluent le respect du dialogue social et les dispositifs d'intéressement, participation, actionnariat salarié ou prime, ils estiment ces mesures très insuffisantes pour répondre aux besoins des salariés. Nous rappelons que le partage de la valeur ne saurait remplacer une véritable politique salariale. Face à l'inflation persistante et à la dégradation du pouvoir d'achat, la seule réponse efficace demeure l'augmentation des salaires. Il dénonce enfin le refus du Gouvernement de traiter cette question centrale, après avoir déjà fragilisé chômeurs et retraités, avec la réforme de l'assurance chômage et la réforme des retraites.

PPL VISANT À METTRE À CONTRIBUTION LES EHPAD PRIVÉS À BUT LUCRATIF RÉALISANT DES PROFITS EXCESSIFS

*La proposition de loi visant à mettre à contribution les EHPAD privés à but lucratif réalisant des profits excessifs répond à la financiarisation croissante du secteur du grand âge, mise en lumière par le scandale ORPEA et le livre *Les Fossoyeurs* de Victor Castanet. Alors que ces établissements bénéficient massivement de financements publics, certains groupes privés, souvent détenus par des fonds d'investissement, dégagent des profits très élevés. La proposition prévoit donc une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés pour les EHPAD dont la rentabilité financière dépasse 10 %, avec un taux progressif. Le produit de cette contribution serait affecté à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), afin de financer des actions en faveur des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap. Ce texte a été rejeté par la droite sénatoriale*

PPL VISANT À INSTAURER UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES ASSURANCES POUR CONCOURIR À LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Cette proposition de loi vise à simplifier l'accès aux aides sociales en prévoyant qu'une fois une prestation accordée, l'éligibilité à d'autres aides relevant de l'autonomie et des minima sociaux soit automatiquement examinée. Elle répond au constat d'un système trop complexe, qui empêche de nombreuses personnes d'obtenir les droits auxquels elles ont pourtant droit. En organisant les aides par grands ensembles appelés « îlots » (prestations liées au handicap, faibles ressources, etc.) et en créant des passerelles entre eux, la proposition rend le système plus clair, plus cohérent et plus juste.

PPL PROTECTION SOCIALE GLOBALE

Cette proposition de loi vise à simplifier l'accès aux aides sociales en prévoyant qu'une fois une prestation accordée, l'éligibilité à d'autres aides relevant de l'autonomie et des minima sociaux soit automatiquement examinée. Elle répond au constat d'un système trop complexe, qui empêche de nombreuses personnes d'obtenir les droits auxquels elles ont pourtant droit. En organisant les aides par grands ensembles appelés « îlots » (prestations liées au handicap, faibles ressources, etc.) et en créant des passerelles entre eux, la proposition rend le système plus clair, plus cohérent et plus juste.

COMBAT POLITIQUE À CHAQUE LOI DE FINANCES ET LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Dans le cadre du PLFSS, nous défendons plusieurs amendements visant à :

- créer une taxe sur les superprofits réalisés par les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) privés à but lucratif ;
- limiter les dérives lucratives des établissements accueillant des publics fragiles (EHPAD, crèches, etc.) relevant du secteur privé lucratif, en instaurant une cotisation de 15 % sur les dividendes ;
 - renforcer la taxation des retraites chapeaux ;
- interdire le financement public des EHPAD et établissements sociaux et médico-sociaux lorsque les écarts de rémunération dépassent un rapport de 1 à 9.

Dans le cadre du PLF, le groupe propose notamment :

- d'instaurer une contribution différentielle sur les hauts revenus, afin de garantir que les personnes concernées paient un minimum de 20 % d'impôt sur le revenu ;
- de mettre en place une taxe exceptionnelle sur les super-dividendes versés par les très grandes entreprises ayant tiré profit de la succession de crises ;
- d'instaurer une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés, visant à mieux taxer les bénéfices exceptionnels par une forme de progressivité : autrement dit, une taxe sur les superprofits.

MISSION D'INFORMATION SUR L'ÉVOLUTION ET LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARISATION ET LA PAUPÉRISATION D'UNE PARTIE DES FRANÇAIS

Nous avons présidé cette mission d'information ayant pour but d'étudier l'évolution et la lutte contre la précarisation et la paupérisation d'une partie des Français. La mission a entendu de nombreux experts et acteurs de terrain. Le rapport présente des propositions concrètes pour renforcer l'efficacité de l'action publique autour de quatre axes principaux : l'amélioration des outils de suivi afin de permettre aux acteurs de réagir plus vite aux situations d'urgence ; la simplification des politiques de sorties de la pauvreté orientées vers le retour à l'emploi ; une action sur les dépenses contraintes qui pèsent le plus sur les ménages aux revenus les plus faibles ; et la définition d'un « filet de sécurité » plus juste et plus accessible pour nos concitoyens les plus en difficulté.

PPL RELATIVE AUX DROITS NOUVEAUX DÈS DIX-HUIT ANS

La proposition de loi relative aux droits nouveaux dès dix-huit ans vise à poser la première pierre d'un dispositif universel permettant de conduire les jeunes vers l'autonomie et l'émancipation. Elle prévoit l'ouverture du droit au revenu de solidarité active (RSA) dès l'âge de 18 ans. Actuellement, le code de l'action sociale et des familles fixe comme condition d'âge le fait d'« être âgé de plus de vingt-cinq ans ou assumer la charge d'un ou plusieurs enfants nés ou à naître ». Ce texte a été rejeté par la droite sénatoriale.

PPL VISANT À METTRE EN PLACE UN DÉCOMPTÉ ANNUEL DES PERSONNES SANS ABRI DANS CHAQUE COMMUNE

La proposition de loi vise à la mise en place d'un décompte annuel des personnes sans abri dans chaque commune et à la remise d'un rapport annuel au Parlement visant à évaluer et planifier les politiques de prévention et de lutte contre le sans-abrisme.

PENSER LES ALTERNATIVES AU NÉOLIBÉRALISME

*Penser les alternatives au néolibéralisme avec les Biens
Communs et l'Economie sociale et solidaire*

***Préserver les biens communs et répondre à l'urgence
démocratique et climatique***

***L'énergie, un bien commun quine peut être abandonnée
à la seule régulation par le marché***

Donner toute sa place à l'économie sociale et solidaire

Aujourd'hui, le reflux du néolibéralisme et de la mondialisation libérale révèle l'impasse de notre mode de développement fondé sur la financiarisation de l'économie et l'extension du marché. Ce mode de production est prédateur sur l'environnement et destructeur de droits sociaux.

*Face à cette impasse néolibérale, nous avons été force de propositions. Dans la continuité de ses travaux sur les nouveaux indicateurs de richesse visant à proposer des indicateurs alternatifs ou complémentaires au PIB pour mieux **mesurer la soutenabilité écologique de nos modes de production et de consommation, et la soutenabilité sociale et démocratique**, nous nous sommes attaqués au rouleau-compresseur libéral pour accélérer la bifurcation écologique et remettre « le pouvoir de vivre » au cœur des priorités.*

ZOOM

“

Parmi les ressources communes, on trouve quasiment tous les biens naturels aujourd'hui menacés, comme l'eau, les forêts, les surfaces cultivables. Les énergies fossiles constituent, elles aussi, un vaste réservoir de ressources qui, pour l'instant, font l'objet d'un accaparement privé, mais dont nous pourrions décider de faire des ressources communes.

”

**Gaël Giraud, *illusion financière*,
édition de l'Atelier, Paris 2013**

NOS PROPOSITIONS

PRÉSERVER LES BIENS COMMUNS ET RÉPONDRE À L'URGENCE DÉMOCRATIQUE ET CLIMATIQUE

La mondialisation libérale non régulée a exacerbé les tensions internationales et rendu plus complexe la mise en œuvre de coordinations et coopérations internationales pour assurer la préservation des biens communs mondiaux que sont la paix, la stabilité financière, la biodiversité, le changement climatique, les communs numériques, l'eau, l'énergie, etc.

Ce contexte a favorisé le gigantisme et l'hyperpuissance de firmes globalisées, qui peuvent exercer leur activité sans respecter les droits sociaux fondamentaux et la préservation de l'environnement, notamment dans les pays où les normes sociales et environnementales sont faibles ou défailtantes. Ces firmes mettent en concurrence par le biais du dumping social et environnemental les différents modèles économiques et sociaux et peuvent contester les législations des États.

L'absence de véritable gouvernance mondiale et de leadership mondial prêt à assumer « la responsabilité historique » de garantir la paix dans le monde et de répondre aux urgences écologiques et sociales de ce siècle condamne le monde au chaos, prélude au retour du fascisme et de la barbarie...

Fort de ce constat, nous considérons que les biens et ressources qui, parce qu'essentiels au « bien vivre » sur notre planète, ne doivent pas faire l'objet d'une appropriation privative sans limite ni encadrement. C'est le sens de notre proposition de loi visant à construire le « monde d'après » la crise Covid. Elle vise à inscrire dans la Constitution l'engagement de l'État français à protéger les biens communs avec pour effet de contraindre les firmes transnationales françaises (du luxe, de l'énergie...) à respecter un socle élevé de normes sociales et environnementales partout dans le monde (protection de l'humain : interdiction du travail des enfants, conditions de travail et salaires dignes...et protection de la nature) et ce à l'heure où se profile une remise en cause de la directive sur le devoir de vigilance ouvrant une brèche à la déréglementation sociale et écologique en Europe et dans le monde.

L'ÉNERGIE, UN BIEN COMMUN NE PEUT ÊTRE ABANDONNÉE À LA SEULE RÉGULATION PAR LE MARCHÉ

Opposé à une régulation confiée exclusivement au marché, nous considérons l'électricité comme un bien commun indispensable à la transition écologique et exigeant en ce sens une gouvernance démocratique.

Le groupe SER a donc demandé la réalisation d'un bilan de la libéralisation et de l'ouverture à la concurrence des services publics de l'énergie, notamment du point de vue de l'intérêt à long terme des consommateurs. Il a proposé de découpler les prix des énergies fossiles de ceux de l'électricité pour protéger les consommateurs et rétablir un signal prix en adéquation avec la nécessaire bifurcation écologique. À défaut, de permettre aux États en cas de nouvel épisode de crise énergétique grave de suspendre temporairement leur participation au marché européen de l'énergie.

Favorable à une maîtrise publique des prix de l'électricité capables de protéger les consommateurs domestiques et de préserver la compétitivité des entreprises, tout en garantissant la viabilité du modèle économique d'EDF, le groupe SER a voté pour la nationalisation d'EDF.

Il a aussi proposé de rétablir les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ; de pérenniser ceux de l'électricité ; de protéger les ménages et les TPE /PME contre les dangers des contrats à tarification dynamique ; d'interdire l'interruption de fournitures en cas d'impayés de factures d'électricité des ménages précaires, d'instaurer une tarification spéciale de l'électricité pour des ménages modestes.

DONNER TOUTE SA PLACE À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Dans les périodes traversés par de multiples crises (sanitaire, énergétique, écologique...) les entreprises de l'ESS sont un outil fondamental de résilience permettant d'amortir les impacts sociaux de ces crises et de répondre aux urgences.

10 ans après la loi Hamon sur l'ESS, nous avons organisé avec nos collègues écologistes un colloque intitulé « L'ESS, un cap pour une transition juste dans nos territoires » qui a débouché sur de nombreuses propositions des élus socialistes : démarchandiser la petite enfance et le grand âge qui ne doivent plus être soumis aux logiques de profit à court terme et aux versements de dividendes ; rendre plus accessibles à l'ESS les marchés publics grâce à l'intégration de clauses sociales et environnementales...

Nous défendons à travers la loi de finance des propositions visant à conforter l'ESS : demande d'un « orange » budgétaire dédié à l'ESS ; création d'un fonds de conversion des entreprises à l'ESS et d'un fonds facilitant la reprise d'entreprises par les salariés ; mesures d'accompagnement, de développement et de sécurisation des monnaies locales ; soutien aux CRESS, au DLA ; aux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

BIODIVERSITÉ & ENVIRONNEMENT

Préserver notre ressource en eau

Réformer le régime des catastrophes naturelles

***Réduire l'impact environnemental du transport de
marchandise***

Préserver les sols vivants

Lutter contre la pollution plastique

***Commission d'enquête sur les pollutions industrielles
et minières des sols***

Préserver les biens communs

*La période 2020-2026 a débuté par un immense regret : le vote de la loi *Climat et résilience*. Censée traduire « sans filtre » les recommandations de la Convention citoyenne pour le climat, ce texte aura finalement suscité davantage de frustrations et de critiques que de satisfactions au vu des renoncements du Gouvernement en matière de transition écologique.*

Cette loi a marqué le début d'une longue descente aux enfers. Pendant six ans le gouvernement et la droite sénatoriale n'ont cessé d'attaquer nos politiques environnementales. Nous nous sommes fortement mobilisé durant toute cette période pour s'opposer à ces politiques libérales et dérégulatrices qui ont fait de l'environnement une variable d'ajustement voire un adversaire à abattre sur l'autel de la compétitivité.

Face au dérèglement climatique dont les effets ne sont plus à démontrer, il n'est plus l'heure à s'interroger, il faut agir. Les rapports successifs du GIEC rappellent cette urgence. Il faut faire en sorte que l'Accord de Paris sur le climat de 2015 ne reste pas une parenthèse mais redevienne un objectif vital et contraignant de notre action publique.

Nous nous sommes opposés à tous les textes proposant d'alléger le droit de l'environnement. Nous sommes également à l'initiative de nombreuses actions législatives visant à préserver notre biodiversité et à amorcer une réelle transition environnementale dans le souci d'associer notre action climatique à une plus grande justice sociale.



FOCUS

COMBAT POLITIQUE À CHAQUE PROJET DE LOI DE FINANCES

Nous portons la création d'un ISF vert ou encore la mise en place d'une véritable éco conditionnalité des aides publiques aux entreprises. Nous nous opposons également à la suppression massive et continue d'emplois au sein du MTES² et de ses opérateurs. Nous avons obtenu la création d'un fonds territorial climat dédié à la planification écologique. Dans le cadre de notre déclaration commune avec les groupes CRCE-K et GEST, nous avons porté le projet d'une véritable loi de programmation pluriannuelle de la transition écologique.

NOS PROPOSITIONS

PRÉSERVER NOTRE RESSOURCE EN EAU

PPL « GESTION DURABLE ET APAIÉE DE L'EAU »

Ces recommandations se sont traduites par un texte proposant notamment de créer des contrats d'engagements réciproques associant tous les utilisateurs de l'eau à l'échelle des bassins et des sous-bassins.

MISSION INFORMATION SUR LA GESTION DURABLE DE L'EAU

Reconnaissant les failles de la politique publique de l'eau et face à une situation hydrologique particulièrement sévère au vu du réchauffement climatique, le rapport de cette mission a formulé 53 recommandations autour de deux grands principes : la sobriété hydrique et la recherche d'un usage partagé de la ressource par la concertation et le dialogue sur les territoires.

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU TRANSPORT DE MARCHANDISE

Ce texte propose de réduire les nuisances liées au transport routier de marchandises et de responsabiliser les consommateurs quant à l'impact environnemental de leurs livraisons. Il s'agit notamment d'identifier les principaux itinéraires de fuite des poids lourds et d'expérimenter sur certaines d'entre-elles une interdiction, ou encore d'interdire la mention « livraison gratuite ».

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE SCANDALE « NESTLÉ WATERS »

Créée à l'initiative du groupe SER dans le cadre de son droit de tirage annuel, cette commission d'enquête donnait suite au scandale Nestlé waters. Le rapport se concentrait ainsi sur les pratiques des industriels de l'eau en bouteille et les responsabilités des pouvoirs publics dans les défaillances du contrôle.

PPL « VISANT À PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE »

Ce texte pose le principe d'une interdiction à moyen terme de l'utilisation et du stockage des pesticides et des engrais minéraux dans les zones de protection des aires d'alimentation de captages d'eau potable. Le texte a été rejeté par la droite sénatoriale.

RÉFORMER LE RÉGIME DES CATASTROPHES NATURELLES

Ce texte venait traduire les recommandations de la mission d'information socialiste relative à la gestion des risques et à l'évolution de nos régimes d'indemnisation de 2019. Il proposait de réformer le fonds Barnier, de renforcer le droit des assurés, d'accompagner les maires et renforcer la prévention. Ce texte adopté au Sénat n'a jamais été mis à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale mais, dans le cadre d'un plagiat honteux de notre travail, une loi similaire de la majorité présidentielle est entrée en vigueur.

LUTTER CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE

Ce texte constate la menace majeure de la pollution plastique pour les écosystèmes et la santé humaine. Elle venait traduire les travaux d'un rapport d'information de l'OPECTS¹ en proposant de renforcer les obligations relatives aux fuites de granulés de plastique dans l'environnement et en interdisant leur conservation/transport dans des contenants souples ou en carton, leur ajout intentionnel sous forme de microbilles dans les détergents et leur emploi sur les terrains de sport synthétique. Ce texte a été adopté au Sénat mais n'a jamais été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Cette PPL partait du constat que les sols, en tant qu'agents essentiels de la régulation du climat, sont la clé de notre action environnementale et agricole. Or, ils sont menacés par l'agriculture intensive, l'artificialisation, la pollution et la multiplication des aléas climatiques. Cette PPL proposait de leur donner un cadre juridique en reconnaissant la qualité des sols comme patrimoine commun de la Nation ou encore en créant un nouvel outil de diagnostic de performance écologique des sols visant à alimenter les exploitants agricoles ou forestiers. Le texte a été rejeté par la droite sénatoriale.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET MINIÈRES DES SOLS

Nous militons pour la mise en place d'une véritable réciprocité des normes économiques, sanitaires, environnementales et sociales qui doit passer par la création de clauses miroirs au niveau européen et un renforcement des contrôles aux frontières des denrées alimentaires importées. Par ailleurs, nous demandons l'instauration d'un moratoire sur les accords de libre-échange en cours de négociation (Mercosur) – au titre d'un protectionnisme écologique et social assumé pour notre agriculture – tant que les conditions ne sont pas réunies pour en mesurer les réels impacts sur la Ferme France.

PRÉSERVER LES BIENS COMMUNS

Cette PPLC, partant du constat de la défaillance de notre modèle dominant de marché, proposait de reconnaître les notions de « biens communs » dont la « préservation » et le « respect » seraient constitutionnellement garantis dans notre loi fondamentale. Il s'agissait de garantir la préservation de l'environnement, de la diversité biologique, du climat et des autres biens communs mondiaux.

¹ OPECTS : Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

² MTES : Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

ENGAGER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

Porter un projet agroécologique pour la France

Sortir de la PAC productiviste

Préserver notre agriculture de la concurrence déloyale

Reconnaitre et massifier les paiements pour services environnementaux

Réflexion sur l'avenir de notre politique forestière

S'engager aux côtés de la filière viticole

Demande de création d'une commission d'enquête sur les revenus et les relations commerciales

Préserver notre foncier agricole dans l'attente d'une grande loi foncière

Encadrer et contrôler l'agrivoltaïsme



Notre modèle agricole doit faire sa mutation pour répondre aux enjeux de la transformation environnementale qui la heurtent de plein fouet. Actuellement deux visions s'opposent :

- 
- les tenants du libéralisme qui font de la compétitivité et de la loi du marché le cœur de nos politiques publiques, faisant fi au passage de l'urgence climatique. Les lois de régressions environnementales de la majorité actuelle se sont multipliées sans répondre aux réelles attentes du monde agricole.
 - les défenseurs d'un autre modèle agricole qui sort de la logique productiviste en place depuis la seconde moitié du XX^e siècle. Un système qui allierait performance économique, sociale, sanitaire et environnementale. Il nécessite un profond changement des pratiques et des mentalités, mais permet d'œuvrer dans le sens de l'intérêt général. C'est ce modèle est celui de l'agroécologie que les sénateurs nous défendons depuis des années.

CHIFFRES CLEFS



+ 100 %

sur les 25 dernières
années pour le prix des
terre agricoles

75%

des exploitations
agricoles ont disparu en
moins de 50 ans

+ 30%

pour la taille des
exploitation sur les 25
dernières années

50%

des agriculteurs
partiront à la retraite
dans les 10 prochaines
années

NOS PROPOSITIONS

En 2023 et 2024, un groupe de travail interne sur la crise viticole été constitué au sein du groupe. L'objectif était de renforcer les liens entre les parlementaires et les acteurs du secteur, en les rencontrant pour tenter de comprendre les racines de la crise durable qui les frappe et d'envisager des solutions. Durant 8 auditions, nous avons apporté leur soutien au monde viticole et dégagé avec eux des axes de réflexion. Un travail de synthèse a été rendu en mars 2024.

S'ENGAGER AUX CÔTÉS DE LA FILIÈRE VITICOLE

SORTIR DE LA PAC PRODUCTIVISTE

La PAC est une politique structurante de notre modèle agricole. Avec 9,5 Mds€ par an, elle pourrait être l'un des leviers majeurs de la transition agroécologique. Nous militons pour sortir de la logique dominante des primes à l'hectare et préconisent la poursuite du verdissement de la PAC; la mise en place d'une véritable dégressivité des aides; l'accroissement des surprimes aux premiers hectares ou encore le maintien et le renforcement des mécanismes de compensations des handicaps naturels et géographiques. Les plans stratégiques nationaux (PSN) ouvrent désormais davantage de marges de manœuvre aux États membres pour mener leurs propres politiques. Il appartient au pouvoir politique de s'en saisir.

PORTER UN PROJET AGROÉCOLOGIQUE POUR LA FRANCE

Nous militons en faveur d'une véritable transition de notre modèle agricole vers davantage de durabilité et de résilience, permettant de sortir de l'agro-business qui tue à petit feu notre agriculture. En 50 ans, 75% des exploitations agricoles ont disparu et dans les dix ans, la moitié des agriculteurs partira à la retraite. Face à cette crise des vocations, il est temps d'offrir des perspectives et de l'espoir aux nouvelles générations. Ce projet mobilisateur doit se concrétiser dans une agroécologie qui allie une triple performance ; économique, sociale et environnementale. Dans le cadre des différents textes de lois agricoles examinés entre 2020 et 2026, nous n'avons eu de cesse de défendre cette vision d'avenir : réorienter les aides publiques, réduire les produits phytosanitaires, encourager l'agriculture bio, rechercher l'autonomie protéique, soutien aux petites fermes et à la diversification des cultures, relocaliser nos productions et promouvoir les circuits courts, réaliser un diagnostic des sols, lutter contre l'artificialisation des terres... Au cœur de ce projet agroécologique, figure la question du revenu des agriculteurs. Il doit être juste et rémunérateur.

PRÉSERVER NOTRE FONCIER AGRICOLE DANS L'ATTENTE D'UNE GRANDE LOI FONCIÈRE

L'avenir de notre agriculture passe par la préservation de son foncier. En 25 ans, le prix des terres agricoles a doublé et la taille des exploitations a augmenté de 30%. À chaque texte de loi, nous militons pour mettre un terme immédiat à la spéculation foncière et au phénomène d'accaparement et de concentration excessive des terres. Ils réclament une grande loi foncière – dont l'ampleur nécessite d'être conduite à l'échelon gouvernemental, dont l'objectif est la régulation accrue du marché avec un renforcement des contrôles des sociétés et un encadrement strict des dérives observées par un interventionnisme renforcé de l'État et de ses opérateurs.

RECONNAÎTRE, MASSIFIER LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Nous avons porté en séance publique une proposition de résolution en faveur de la création de paiement pour services environnementaux (PSE) rendus par les agriculteurs. Ces PSE permettent de sortir de la logique punitive ou compensatoire, pour valoriser les services rendus par l'agriculture pour restaurer ou améliorer nos écosystèmes dont la société tire des bénéfices. À l'occasion de la loi *Climat et résilience*, nous avons obtenue la consécration de la reconnaissance de ces PSE dans l'article liminaire du code rural.

ENCADRER ET CONTRÔLER L'AGRIVOLTAÏSME

La question de la production d'énergie en agriculture est un sujet sensible. Nous avons pris position en faveur d'un cadre clair et contrôlé de ce phénomène. La production agricole doit rester la source principale de revenus des agriculteurs au risque d'assister à un réel détournement de l'orientation du foncier. La diversification des revenus, notamment par l'agrivoltaïsme, est souhaitable dès lors qu'elle est mesurée, encadrée et contrôlée.

RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE NOTRE POLITIQUE FORESTIÈRE

Un groupe de travail interne a été constitué afin de mener une réflexion sur l'avenir de notre politique forestière dans le but de dégager des positionnements politiques pouvant être utiles lors des débats à venir. Nous avons mené une dizaine d'auditions qui ont permis de rencontrer l'ensemble des acteurs de la filière et de lancer le débat sur le sujet.

PRÉSERVER NOTRE AGRICULTURE DE LA CONCURRENCE DÉLOYALE

Nous militons pour la mise en place d'une véritable réciprocité des normes économiques, sanitaires, environnementales et sociales qui doit passer par la création de clauses miroirs au niveau européen et un renforcement des contrôles aux frontières des denrées alimentaires importées. Par ailleurs, nous demandons l'instauration d'un moratoire sur les accords de libre-échange en cours de négociation (Mercosur, Australie), au titre d'un protectionnisme écologique et social assumé pour notre agriculture, tant que les conditions ne sont pas réunies pour en mesurer les réels impacts sur la Ferme France.

Nous avons déposé une proposition de résolution demandant la création d'une commission d'enquête sur les revenus agricoles et les relations commerciales agroalimentaires. Cette demande faisait suite aux échecs successifs du pouvoir en place depuis 2017 pour rééquilibrer les relations commerciales. Aujourd'hui, les agriculteurs sont les victimes collatérales d'une guerre des prix entre industriels et grande distribution. EGALIM 1, 2, 3 et 4... n'ont rien changé à cette situation. Cette commission d'enquête – rejetée par la droite sénatoriale – aurait permis d'exiger que certains opérateurs économiques rendent des comptes sur leurs stratégies commerciales.

DEMANDE DE CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES REVENUS ET LES RELATIONS COMMERCIALES

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Agir pour résorber la précarité énergétique : une nécessité sociale et environnementale. Notre pays a besoin d'un budget et d'un pilotage lisible et pérenne de la politique publique de rénovation énergétique

L'urgence de résorber la précarité énergétique

Soutenir la rénovation des logements du parc social

Soutenir les artisans du bâtiment

Valoriser le bâti rural

Adapter les enjeux de la rénovation énergétique au bâti ancien

Nous estimons que le logement doit être habitable en été comme en hiver. C'est une condition de la dignité, de la santé, de l'émancipation, et une clé de la cohésion territoriale. **Nous avons défendu des propositions exigeantes pour répondre aux besoins des Français : programmer, accompagner, rénover partout, y compris dans nos campagnes.**

Nous dénonçons depuis plusieurs années l'échec de la politique de rénovation énergétique du gouvernement et ses renoncements environnementaux : absence de ciblage des aides en direction des personnes vivant dans des passoires et bouilloires thermiques, reculs incessants concernant le dispositif Maprimrenov' (15 modifications depuis 2020), report des délais de mise en œuvre des obligations de décence énergétique pour les logements les plus énergivores qui va maintenir des millions de personnes dans la précarité énergétique.

Pour que les citoyens perçoivent enfin les signes concrets, dans leur vie quotidienne, d'une transition énergétique encore jugée trop inefficace, trop inégalitaire, nous avons fait depuis 2020 des propositions pour une **stratégie de rénovation des logements et de lutte contre la précarité énergétique plus performante et plus inclusive**. Les efforts budgétaires doivent être plus importants pour les ménages les plus modestes. Il faut aller vers un reste à charge quasi nul pour éviter l'aggravation des inégalités et l'aggravation de la précarité.

CHIFFRES CLÉS

15% des logements mis en vente dans les territoires ruraux affichent un bon DPE.

A

B

C

D

E

F

G

40 à 50% des logements mis en vente dans les territoires attractifs affichent un bon DPE.

37% des passoires thermiques sont occupées par des ménages vivant sous le seuil de pauvreté

4,2 M de logements sont des passoires énergétiques

NOS PROPOSITIONS

L'URGENCE DE RÉSORBER LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Nous avons défendu une proposition de loi visant à résorber la précarité énergétique. Ainsi nous voulons :

- faire de la lutte contre les passoires énergétiques une véritable priorité dans l'attribution des aides et mesures d'accompagnement, avec **un reste à charge minimal pour les familles** les plus vulnérables ;
- assurer l'égalité territoriale en adaptant les outils pour mieux cibler les territoires les plus exposés à la précarité énergétique et **favoriser le « aller vers »** pour passer de l'accompagnement à l'identification des ménages les plus vulnérables ;
- permettre de mener des rénovations globales sur plusieurs années pour **organiser un parcours de rénovation** : lissage des travaux et de leur coût dans le temps selon les capacités du ménage ;
- prendre en compte les spécificités locales et **encourager l'innovation** dans les techniques et matériaux de rénovations.

SOUTENIR LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS DU PARC SOCIAL

Soutenir financièrement les bailleurs sociaux face au **défi de la rénovation d'1 million de logements du parc Hlm** classés E, F et G d'ici 2032.
Expérimenter un dispositif de soutien à la réhabilitation du parc de logement social en zone peu dense (proposition de loi).

SOUTENIR LES ARTISANS DU BÂTIMENT

Nous soutenons les acteurs locaux mobilisés au quotidien dans la rénovation énergétique, principalement les artisans et TPE/PME, filière en cours de structuration sur le marché de la rénovation et par ailleurs confrontés à une baisse continue de l'activité du secteur du bâtiment.

Nous avons déposé une **proposition de loi pour faciliter le recours aux groupements momentanés d'entreprises**, dispositif adapté à la demande des particuliers qui souhaitent avoir un interlocuteur unique, pour des travaux de rénovation énergétique, sous forme d'une offre globale ou par étapes.

VALORISER LE BÂTI RURAL

- Expérimentation d'un **fonds dédié à la réhabilitation du bâti rural** (proposition de loi)
 - Renforcement des compétences et des moyens financiers des établissements publics fonciers en faveur du soutien aux communes rurales.
- Mise en place d'un fonds d'urgence pour **sauver les CAUE et leur mission essentielle d'accompagnement auprès des communes rurales** partout sur le territoire (proposition de loi)

Nous avons voté des mesures qui permettent de **transformer un bâtiment, en zone naturelle ou agricole, alors même que le PLU ne l'y autorise pas** expressément tout en gardant l'objectif de préserver l'activité agricole. De tels changements de destinations étaient limités auparavant aux seuls bâtiments identifiés dans le PLU, ce que les communes rurales ne sont pas toujours en mesure d'anticiper.

ADAPTER LES ENJEUX DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AU BÂTI ANCIEN

Considérant que 70 % du bâti ancien (qui représente 1/3 du parc français) est classé E, F ou G, nous avons fait adopter au Sénat une proposition de loi pour **adapter les enjeux de la rénovation énergétique aux spécificités du bâti ancien** avec l'objectif de renouer avec le savoir-faire des artisans de nos territoires.

La proposition de loi prévoit :

- d'acter pour la première fois la nécessité de prendre en compte le confort intérieur d'été dans les rénovations ;
- de favoriser l'étude de solutions alternatives et respectueuses du bâti ancien pour éviter le remplacement systématique des menuiseries extérieures des bâtis anciens ;
- d'adapter le DPE pour que les préconisations de travaux soient adaptées aux contraintes techniques, architecturales et patrimoniales pesant sur les bâtiments anciens ;
- d'inciter au recours à des matériaux biosourcés et géosourcés lors de travaux de rénovation.

Il faut aller plus loin :

- Intégrer **les enjeux de surchauffe estivale** dans les critères sur le logement décent
- **Faciliter l'installation de protections solaires** affectant les parties communes des immeubles en copropriété en prévoyant une autorisation à la majorité simple de l'article 24.

MARCHÉS ÉNERGÉTIQUES

Quand l'ouverture à la concurrence et le marché passent à côté des enjeux énergétiques (souveraineté, prix abordables...) et de l'urgence climatique et sociale

S'opposer à la création artificielle de concurrence

Contre l'ouverture à la concurrence des concessions hydroélectriques

Pour une réforme en profondeur du marché européen

Pallier les défauts de coordination du marché et piloter la SNBC

La taxe carbone, un outil qui doit être conditionné à la transparence de ses recettes

Lutter efficacement contre la précarité énergétique

Nous n'avons jamais été favorables à l'ouverture à la concurrence d'un secteur aussi stratégique que celui de l'énergie. La crise de l'énergie de 2022 a montré que la promesse de la baisse des prix était une illusion.

La formation des prix sur le marché de gros a atteint ses limites. Elle ne reflète pas les coûts réels de production et se traduit par une volatilité accrue des prix sans intégrer les externalités négatives pour accélérer la transition énergétique et faire basculer les comportements des acteurs vers l'électrification et la décarbonation des usages. À cela s'ajoute le caractère prioritaire des EnR qui conduit à la multiplication d'épisodes de prix négatifs. Le modèle économique et financier d'EDF en est ressorti fortement fragilisé.

Depuis l'ouverture à la concurrence, la précarité énergétique n'a cessé d'augmenter et les chantiers de la rénovation thermique des logements stagnent. Malgré l'urgence climatique, la composante prix de l'électricité demeure trop volatile et trop incertaine pour favoriser la décarbonation de notre économie tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises.



NOS PROPOSITIONS

S'OPPOSER À LA CRÉATION ARTIFICIELLE DE CONCURRENCE

Nous nous sommes opposés à la mise en place de dispositifs visant à créer artificiellement une concurrence fragilisant le modèle économique de l'opérateur historique et contribuant à la détérioration du service public

L'accès à l'électricité nucléaire historique devait permettre aux Français de bénéficier de prix modestes du fait précisément de la compétitivité du parc nucléaire historique, ce qui n'a pas été le cas.

Lors de la crise des prix de l'énergie, le gouvernement a été obligé de mettre en place un bouclier tarifaire pour pallier la défaillance du marché européen de l'électricité et protéger les consommateurs domestiques et les entreprises contre l'envolée des prix.

Nous demandons une évaluation juste des coûts complets d'EDF pour garantir sa viabilité financière sur le long terme.

CONTRE L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES CONCESSIONS HYDROÉLECTRIQUES

Nous nous sommes opposé à l'ouverture à la concurrence des concessions hydroélectriques qui aurait pu faire basculer la gestion de nombreux de nos barrages, patrimoine stratégique de la nation, entre les mains de grands groupes étrangers, privant la France de la souveraineté d'une énergie renouvelable au bilan carbone extrêmement faible qui participe à la décarbonation de notre mix électrique. C'est la raison pour laquelle nous avons voté favorablement la proposition de loi transpartisane des députés Battistel et Bolo. Cette proposition de loi règle le différend européen relatif à l'ouverture à la concurrence des concessions hydroélectriques qui opposait la France à la Commission européenne depuis plus de 15 ans. Il met ainsi fin au blocage des investissements de modernisation des barrages, pourtant indispensables au développement d'une source d'énergie renouvelable, stockable et hautement pilotable permettant d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité et participant à garantir notre souveraineté et l'indépendance énergétique.

POUR UNE RÉFORME EN PROFONDEUR DU MARCHÉ EUROPÉEN

Nous sommes favorables à une réforme de grande ampleur du marché européen de l'énergie visant le découplage des prix de l'électricité de ceux du gaz, le maintien du tarif réglementé de vente de l'électricité reflétant les coûts complets du système de production d'électricité et le retour d'un tarif réglementé de vente du gaz naturel.

Nous avons proposé le découplage des prix des énergies fossiles de ceux de l'électricité, le rétablissement des tarifs réglementés de vente de gaz naturel et la pérennisation de ceux de l'électricité ainsi que leur fixation à un niveau permettant d'anticiper les investissements de production nécessaire sur le moyen-long terme et de lisser ces prix sur le moyen-long terme au bénéfice des consommateurs et non pour faire vivre artificiellement la concurrence. La réforme du marché européen de l'énergie n'a pas abouti. Engagée en 2024, elle n'a pas permis un découplage du prix de l'électricité du prix des énergies fossiles.

PALLIER LES DÉFAUTS DE COORDINATION DU MARCHÉ ET PILOTER LA SNBC

Lors de l'examen du projet de loi de lutte contre le dérèglement climatique nous avons proposé de confier à une instance, le soin de coordonner les différentes parties prenantes qui co-élaborent avec le ministère en charge de la transition écologique la SNBC et les organismes qui l'évaluent.

Sans pilotage de la SNBC, il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs en matière de lutte contre le changement climatique que la France s'est fixée. Il est encore nécessaire d'assurer la cohérence entre le pilotage national et les initiatives décentralisées des acteurs dans les territoires. Sans évaluation des impacts sociaux des mesures prises, la transition écologique est condamnée à échouer, faute d'acceptabilité sociale.

LA TAXE CARBONE, UN OUTIL QUI DOIT ÊTRE CONDITIONNÉ À LA TRANSPARENCE DE SES RECETTES

Nous avons soutenu le maintien de trajectoire de hausse de la composante carbone de la fiscalité énergétique. La taxe carbone qui vise à pénaliser les émissions de CO2 et inciter les acteurs économiques à être plus vertueux est essentielle à l'heure de l'urgence écologique.

La nécessité de transformer radicalement nos modes de production et de consommation pour faire face à l'urgence écologique rend incontournable l'accroissement de la fiscalité écologique.

Pour notre groupe, il faut veiller à ce que l'accroissement du poids de cette fiscalité énergétique ne soit pas ressenti comme punitif par certaines catégories de populations.

Nous considérons que l'utilisation des recettes financières générées par cette taxe devrait être plus transparente et ciblée sur les populations directement impactées sous forme d'aides sociales appropriées et véritablement redistributives.

Quand certains souhaitent supprimer le dispositif de la fiscalité carbone, nous proposons de le repenser en le fondant sur des critères d'équité répondant à l'impératif d'une transition socialement juste.

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Lors de chaque texte budgétaire, nous proposons des amendements visant à lutter contre la précarité énergétique. Nous avons défendu la revalorisation du chèque énergie et l'augmentation du plafond des ressources d'éligibilité au chèque énergie au niveau du SMIC.

Dans le budget 2026, notre amendement créant un nouvel indicateur de suivi en matière d'automatisme du versement du chèque énergie a été adopté. La réforme des modalités de versement du chèque énergie liée à la suppression de la taxe d'habitation ne permettait plus d'établir la liste des bénéficiaires du chèque énergie. Dans un contexte de précarité énergétique de plus en plus élevée avec une augmentation du nombre de foyers contraints de diminuer leur chauffage pour réduire leurs factures d'énergie, intégrer un tel indicateur de suivi est une nécessité.

MIX ÉNERGÉTIQUE

Pour un mix énergétique optimal : répondre aux besoins à moindre coût, garantir souveraineté et sécurité d'approvisionnement, et réduire la dépendance aux énergies fossiles

Sortir des énergies fossiles en accompagnant les territoires dans la transition

Relancer le nucléaire, en reconstituant et consolidant la filière

Pour une gouvernance du nucléaire indépendante et transparente

Pour un déploiement des EnR (solaire et éolien) encadré et planifié

L'énergie est au cœur des processus de transition de notre société. Elle conditionne aussi pour une large part la compétitivité de notre économie, sur le plan industriel tout particulièrement.

Composante essentielle du « pouvoir de vivre », elle doit être accessible à tous.

Dans un contexte de recrudescence des tensions géopolitiques, de montée des inégalités, de nécessité d'électrification des usages et de décarbonation de notre système productif, elle doit aussi, garantir notre souveraineté et notre sécurité d'approvisionnement énergétiques, être fondée sur une répartition équitable des efforts de réduction des émissions de GES et des efforts de sobriété et maintenir un prix de l'électricité abordable capable de préserver le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité de nos entreprises.

Révélant une détérioration du fonctionnement de nos institutions et un contournement du processus démocratique, la grande loi structurante de programmation énergétique devant fixer les grands objectifs de la politique énergétique et intégrer la PPE qui aurait dû être examinée par le Parlement au second semestre 2023 est l'arlésienne du second quinquennat Macron. Pour nous, le mix électrique doit comporter une composante d'énergie pilotable et bas-carbone (nucléaire, hydroélectricité) adaptée pour permettre un fonctionnement optimal du réseau et limiter le recours trop fréquent au gaz naturel comme outil de pilotage. En tout état de cause, il doit être dimensionné et planifié sur la base d'hypothèses de consommation, d'efficacité énergétique démontrées.

NOS PROPOSITIONS

SORTIR DES ÉNERGIES FOSSILES EN ACCOMPAGNANT LES TERRITOIRES DANS LA TRANSITION

Nous avons soutenu la proposition de loi de conversion des centrales à charbon via le mécanisme de capacité, tout en proposant de limiter son application aux seules centrales à charbon (Saint-Avold et Cordemais). La droite du Sénat l'a étendu à celles au fioul et au gaz

RELANCER LE NUCLÉAIRE, EN RECONSTITUANT ET CONSOLIDANT LA FILIÈRE

Nous soutenons la relance de la construction de nouveaux réacteurs nucléaires, la recherche sur les technologies innovantes, notamment les réacteurs à neutrons rapides, pour réduire les déchets et la dépendance au combustible importé. Nous encourageons la poursuite de la recherche sur la fusion. Pour nous, il faut accélérer et de simplifier temporairement les procédures liées au nucléaire, tout en veillant à ce que ces mesures restent exceptionnelles et limitées dans le temps.

Concernant le petit nucléaire (SMR), conscient du risque de dissémination possible, nous avons proposé que ces nouveaux types de réacteurs fassent l'objet d'une doctrine d'emploi et d'implantation avec si besoin une réglementation voire une législation spécifique associée. Nous avons proposé de fixer, parmi les grands principes de la politique énergétique, le principe du monopole public de la construction et de l'exploitation des réacteurs électronucléaires en confiant celui-ci à EDF.

POUR UNE GOUVERNANCE DU NUCLÉAIRE INDÉPENDANTE ET TRANSPARENTE

Nous nous sommes opposés à la création de l'ASNR, estimant que la fusion de l'ASN et de l'IRSN n'était pas nécessaire et qu'une telle réforme qui bouleverse en profondeur l'actuelle organisation risquait de nuire à l'efficacité du système de gouvernance, en pleine relance du nucléaire.

Nous avons défendu l'indépendance de la future ASNR ainsi que la publication des positions scientifiques en amont. Nous avons proposé un renforcement des moyens humains et financiers de la nouvelle autorité pour faire face à la relance du nucléaire dans un contexte plus incertain aujourd'hui qu'hier.



POUR UN DÉPLOIEMENT DES ENR (SOLAIRE ET ÉOLIEN) ENCADRÉ ET PLANIFIÉ

Nous avons soutenu la loi d'accélération des EnR pour combler le retard de la France, tout en demandant un encadrement plus strict du statut automatique de RIIPM et une prise en compte de la capacité des filières à préserver notre souveraineté industrielle.

Le déploiement maîtrisé des EnR doit s'inscrire dans une stratégie territoriale concertée avec les élus. Concernant les zones non interconnectées au réseau métropolitain continental, nous défendons la remise d'un document d'orientation stratégique spécifique pour chaque territoire pour guider les choix politiques des territoires outre-mer.

Nous avons défendu le développement du solaire sur les bâtiments et sols artificialisés, conciliant transition énergétique et protection de l'environnement. Nous avons obtenu le renforcement des obligations de solarisation pour les nouveaux bâtiments non résidentiels de plus de 500 m² et proposé d'encadrer les dérogations aux lois « Littoral » et « Montagne » en concertation avec les collectivités.

Nous avons proposé un encadrement strict de l'agrivoltaïsme pour éviter qu'il ne compromette la vocation agricole des terres et la souveraineté alimentaire.

Pour l'éolien terrestre, nous avons défendu une planification ascendante afin d'éviter un déploiement désorganisé et coûteux en termes de coûts de réseaux. Nous plaçons pour un rôle accru des collectivités via les SCOT. Si la loi prévoit désormais une planification concertée, avec des zones d'accélération définies localement et un référent préfectoral pour accompagner les collectivités, ce processus n'est pas satisfaisant au regard des réalités constatées sur le terrain. Des évaluations seront nécessaires pour améliorer ce qui doit l'être dans une perspective d'efficacité accrue.

Pour renforcer l'acceptabilité sociale des éoliennes, nous avons proposé de limiter les nuisances sonores et paysagères et de mieux garantir financièrement leur démantèlement en fin de vie. Nous avons proposé d'inscrire dans la loi l'objectif de 18 GW d'éolien en mer en service d'ici 2035 et soutenu le développement de l'hydrocinétique.

S'appuyant sur l'actualisation par RTE du Bilan Prévisionnel à horizon 2035, nous réaffirmons la nécessité d'une approche systémique de la production électrique, fondée sur les coûts complets et la nécessité d'un mix électrique pilotable bas carbone garantissant la stabilité technique du réseau. Inférieure aux estimations précédentes, la consommation d'électricité stagne avec un risque de surcapacités de production liées notamment au développement du solaire et de l'éolien terrestre. Un tel risque est bien réel, le black-out ibérique d'avril 2025 est là pour nous le rappeler. En ce sens, la nouvelle trajectoire stable de la demande d'électricité devrait conduire à une révision de la PPE3 pour préserver la performance et la pérennité du parc nucléaire, en limitant une modulation excessive liée à la montée des productions intermittentes.



LE LOGEMENT POUR TOUS SUR TOUS LES TERRITOIRES

*Construire avec l'ensemble des acteurs une politique
renovée du logement pour tous, sur tous les territoires*

Repenser l'acte de construire pour répondre aux nouveaux enjeux

Outiller les élus locaux pour mieux répondre aux besoins exprimés localement

Proposer une politique logement plus équitable

Loger dignement les familles les plus modestes

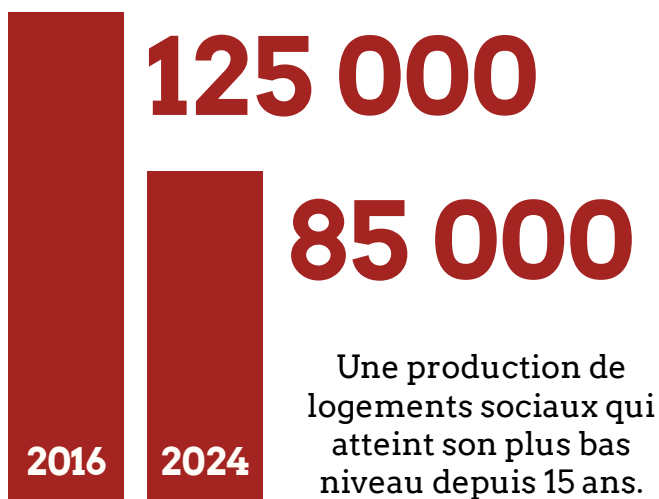
Parce que le logement est la première préoccupation des Français, nous l'avons placé au cœur de nos priorités. Depuis 2020, Nous appelons à une refondation de la politique du logement qui suppose un diagnostic et une vision partagée des besoins. L'objectif est bien de **remettre la question du « Logement pour tous » au cœur du débat public.**

Nous avons demandé une loi de programmation pour fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs d'ici 2032 et **redéfinir les orientations de la politique logement**, en lien avec les collectivités en hexagone comme en outre-mer : logements pour jeunes actifs et étudiants, adaptation au vieillissement ou au handicap, résidences sociales, logements des saisonniers, hébergement d'urgence...

CHIFFRES CLÉS

1 M de logements locatifs
remplacés par des
locations saisonnières

LOGEMENTS SOCIAUX



3 M des ménages sont
en attente d'un
logement social
+30 % soit en
10 ans

NOS PROPOSITIONS

REPENSER L'ACTE DE CONSTRUIRE POUR RÉPONDRE AUX NOUVEAUX ENJEUX

Les enjeux de sobriété foncière et d'adaptation au réchauffement climatique nécessitent de pouvoir innover et de redonner des marges de manœuvres aux élus et acteurs locaux.

Nous avons défendu et fait adopter au Sénat :

- la mise en place d'une **aide aux maires « bâtisseurs »** ;
- l'expérimentation du **diagnostic des sols** dans le cadre de l'élaboration des PLU pour mieux prendre en compte les usages des sols (proposition de loi) ;
- le développement de **solutions d'habitat alternatives** (bâtiments mobiles et déplaçables) pour répondre à la demande de logement provisoire et aux enjeux de la ville durable en termes de performance environnementale des bâtiments et de réemploi des ressources ;
- nous avons fait adopter la **loi d'Audrey Bélim**, publiée au JO le 15 juin 2025 d'adaptation des normes de construction et des matériaux dans les Outre-mer pour favoriser l'émergence d'une expertise technique nouvelle et construire mieux et à un coût plus maîtrisé.

Nous demandons la mise en place d'un **observatoire des coûts des matériaux qui renchérissent** les prix des opérations de construction.

PROPOSER UNE POLITIQUE LOGEMENT PLUS ÉQUITABLE

Pour recentrer les aides et l'accompagnement de l'État sur les populations qui en ont réellement besoin, nous avons défendu

- un **PTZ VERT** applicable sur tout le territoire qui prend en compte les enjeux locaux de sobriété foncière et d'adaptation au changement climatique ;
- un allègement de la fiscalité pour les bénéficiaires des **opérations en BRS** (bail réel solidaire) ;
- un plan d'urgence pour un **logement étudiant accessible** (avec un encadrement des loyers pour toute nouvelle résidence étudiante y compris privée) ;
- un **barème progressif des droits de mutation** qui taxe moins les acquisitions de moins de 200000 euros, et taxe davantage les transactions plus importantes.

Nous avons obtenu une extension de l'encadrement des loyers en Outre-mer (loi d'Audrey Bélim publiée au JO le 15 juin 2025 susmentionnée).

Nous demandons la **pérennisation du dispositif d'encadrement des loyers** sur l'ensemble du territoire national.

OUTILLER LES ÉLUS LOCAUX POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS EXPRIMÉS LOCALEMENT

Pour redonner des marges de manœuvre aux maires, notamment en matière de fiscalité, et mieux réguler les marchés locatifs locaux, nous avons défendu :

- la **décorrélation complète** des taux des taxes pour permettre d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, sans avoir à augmenter de manière symétrique la taxe foncière ;
- la refonte de la **taxe d'aménagement** pour prendre en compte les enjeux de sobriété foncière ;
- la **lutte contre la spéculation foncière** en réformant le régime actuel des plus-values de cessions immobilières qui favorise la détention longue ;
- la refonte du régime des plus-value de cession de terrains nus devenus constructibles pour en augmenter le rendement et lutter contre l'artificialisation des sols.

lutte contre le phénomène Airbnb : loi visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme. L'objectif est de favoriser le retour des biens dans le marché locatif traditionnel, tout en prenant en compte des situations contrastées : bien qu'un grand nombre de territoires souffre de situations excessives, certaines communes ont besoin d'un développement de l'offre touristique.

LOGER DIGNEMENT LES FAMILLES LES PLUS MODESTES

Nous combattons l'affaiblissement organisé de notre modèle du logement social

Impact de la réduction du loyer de solidarité (RLS) dans le parc social depuis 2018 : 10 milliards d'euros ponctionnés sur les organismes Hlm. Des choix budgétaires qui ont privé notre pays d'au moins 180 000 nouveaux logements sociaux.

Nous avons défendu :

- une trajectoire de sortie de la RLS d'ici 2030 ;
- un renforcement du dispositif d'aide à la pierre avec un engagement pérenne de l'Etat ;
- la reconduction de l'exonération de TFPB avec compensation totale pour les collectivités.

Nous avons demandé la réalisation d'un **diagnostic des besoins d'hébergement** pour mieux répondre aux besoins (Ppl).

Nous avons dénoncé chaque année, depuis 2020, les économies faites par les gouvernements successifs sur les familles modestes et qui les ont appauvries encore un peu plus : L'effet solvabilisateur des aides au logement recule depuis 2018 sous l'effet des baisses, réformes, sous indexations successives de ces aides.

- nous avons demandé une **augmentation du forfait « charges »** des aides au logement, déconnecté des réalités du coût de ces charges qui plombe le pouvoir d'achat des familles ;
- nous avons déposé une proposition de loi pour créer une **tarification spéciale de l'électricité** en faveur des ménages modestes et particulièrement des locataires HLM.

LES TRANSPORTS FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Renforcer la gouvernance écologique des grands ports maritimes

Décarboner et accompagner les transports aériens dans la transition écologique

Lutter contre les nuisances du transport routier de marchandises

Défendre, protéger et favoriser le rail

Pour un retour sous maîtrise publique de la gestion des concessions autoroutières

Décarboner le secteur automobile

Transports quotidiens et désenclavement territorial : faire des SERM l'outil des mobilités quotidiennes du XXIe

Les transports sont un vecteur de réduction des inégalités sociales et territoriales, de désenclavement du territoire et de transition écologique. Pourtant, ils souffrent d'une insuffisance structurelle de financements et d'investissements particulièrement préjudiciable à leur décarbonation.

Or, les transports représentent le premier poste d'émission de gaz à effet de serre de la France en y contribuant à hauteur de 34 % et cela augmente encore. Le routier représente 94 % de ces émissions.

Pour nous, la transition écologique doit être une opportunité pour améliorer la vie de l'ensemble des gens, leur bien-être tout en préservant l'ensemble du monde vivant et de la nature. Nous souhaitons aussi améliorer les transports du quotidien, en particulier ferroviaires, qui ne cessent de se dégrader alors que la demande de mobilités via les transports collectifs ne cesse de s'accroître. Pour répondre à cette augmentation, nous considérons que le ferroviaire doit être massivement développé par la régénération et la modernisation du rail mais aussi par la création de capacités nouvelles de type SERM au sein desquels le ferroviaire représente un maillon essentiel.

La conférence Ambitions France-Transports (2025) a pris acte des milliards d'euros nécessaires pour la décarbonation des transports et l'accélération du report modal vers les mobilités propres. Nous avons voté le projet de loi-cadre qui acte des lois de programmation décennales pour financer les investissements dans les transports. C'est une première étape et nous restons vigilant quant à sa rapide mise en œuvre et au niveau des besoins massifs nécessaires à la décarbonation du secteur.

NOS PROPOSITIONS

RENFORCER LA GOUVERNANCE ÉCOLOGIQUE DES GRANDS PORTS MARITIMES

Nous dénonçons l'absence d'une vision stratégique forte à long terme de l'État pour les ports, le manque de coordination entre les différents acteurs et la nécessité d'améliorer la compétitivité des grands ports maritimes. Nous avons défendu un texte visant à faire de la gouvernance portuaire un levier de transition écologique notamment grâce à

- une stratégie nationale portuaire et un Conseil national portuaire et logistique ;
- l'élargissement de la représentation des collectivités et des acteurs économiques dans les conseils de surveillance ;
- la mise en place de contrats pluriannuels d'objectifs et de performance associant État, ports et territoires.

Le secteur aérien doit répondre le plus rapidement possible à l'urgence climatique par la décarbonation notamment de l'aviation civile.

Nous nous battons pour pour décarboner le secteur aérien et pour rendre plus juste la transition écologique par exemple en taxant l'utilisation des jets privés et en interdisant d'ici 2030 les vols de jets privés pour les liaisons à l'intérieur du territoire français

DÉCARBONER ET ACCOMPAGNER LES TRANSPORTS AÉRIENS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LUTTER CONTRE LES NUISANCES DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

FAVORISER LE REPORT MODAL DU FRET ROUTIER VERS LE RAIL ET LE FLUVIAL

- accélérer le verdissement des camions ;
- refuser la circulation des mégacamions ;
- assurer aux Voies navigables de France des financements pérennes à la hauteur de ses missions.

LUTTER CONTRE LES ITINÉRAIRES DE FUITE ET LES NUISANCES INDUITES DANS LES TERRITOIRES

Un grand nombre de poids lourds, notamment en transit, préfèrent éviter les péages en se reportant sur le réseau routier national et départemental. L'utilisation de ces « itinéraires de fuite » génère de multiples nuisances pour les riverains: usure précoce des routes, pollution environnementale et sonore, congestions routièrès, accroissement de la probabilité d'accidents graves...

Nous avons proposé d'interdire aux poids lourds en transit de circuler sur le réseau routier national et secondaire lorsqu'il existe un réseau autoroutier à proximité. Nous avons aussi proposé de généraliser la possibilité, pour les régions, de mettre en place une écocontribution sur la circulation des véhicules de transport routier de marchandises empruntant les voies du domaine public routier national.

DÉFENDRE, PROTÉGER ET FAVORISER LE RAIL

DESSERRER LES CONTRAINTES SUR L'OPÉRATEUR HISTORIQUE

Nous avons déposé un texte visant à réviser le contrat de performance de SNCF Réseau pour le rendre compatible avec les besoins de régénération et de modernisation du rail face à l'urgence climatique et permettre sa pérennisation.

RELANCER LE RAIL POUR TOUTES ET TOUS

- baisser la TVA sur les trains du quotidien ;
- faire du fret ferroviaire le fer de lance d'une politique de décarbonation du transport de marchandises avec la mise en place d'une véritable planification ;
- refuser le plan de discontinuité et de la privatisation de fret SNCF ;
- soutenir le développement de l'offre de trains de nuit ;
- proposer un moratoire sur la fermeture des « petites lignes » ferroviaires.

L'électrification du parc automobile est une nécessité mais doit bénéficier d'aides conséquentes. Nous avons défendu de nombreuses propositions pour soutenir des dispositifs d'aide au verdissement du parc automobile français comme l'augmentation du bonus écologique avec éligibilité de celui-ci aux véhicules électriques d'occasion.

Nous avons défendu la création de lignes de covoiturage express. Le covoiturage doit devenir un outil de mobilité structurant, notamment autour des métropoles et vers des hubs intermodaux.

POUR UN RETOUR SOUS MAÎTRISE PUBLIQUE DE LA GESTION DES CONCESSIONS AUTOROUTIÈRES

Nous critiquons le déséquilibre des concessions autoroutières, excessivement favorables aux sociétés concessionnaires, les surprofits pourraient atteindre environ 40 milliards d'euros d'ici 2036. Pourtant, les investissements sont largement insuffisants. Nous avons déposé une proposition de résolution pour réexaminer l'équilibre des contrats, étudier les conditions juridiques d'une reprise publique, et préparer la fin des concessions par la création d'un établissement public (« Routes de France ») chargé de gérer et financer le réseau routier national dans l'intérêt général et la transition écologique.

DÉCARBONER LE SECTEUR AUTOMOBILE

TRANSPORTS QUOTIDIENS ET DÉSENCLAVEMENT TERRITORIAL : FAIRE DES SERM L'OUTIL DES MOBILITÉS QUOTIDIENNES DU XXI^E

Les transports du quotidien sont un vecteur fondamental de désenclavement du territoire et d'inclusion sociale. Nous proposons de :

- ramener le seuil de population de 100 000 habitants à 50 000 pour que davantage de zones urbaines puissent être éligibles à l'implantation d'un SERM ;
- renforcer la gouvernance en incluant les usagers aux côtés de l'État, des régions, des AOM, des départements dans le processus de concertation des projets de SERM ;
- favoriser le virage vers des trains électriques – plus performants et plus écologiques – dans les projets SERM ;
- s'assurer que les besoins de tous les territoires ont été correctement identifiés pour que le SERM devienne la colonne vertébrale des déplacements collectifs du quotidien dans les territoires.

Nous avons proposé de créer un fonds doté de 1 Md€ dédié au financement des projets de SERM pour que s'enclenche rapidement la dynamique de montée en puissance des SERM

TRANSPORT POUR TOUS SUR TOUS LES TERRITOIRES

Pour une politique des transports respectueuse des droits sociaux et socialement inclusive

Lutter contre le dumping social transmanche

Pour une ouverture à la concurrence maîtrisée et respectueuse des droits sociaux

Réguler les plateformes « donneuses d'ordre » dans le secteur des transports publics particuliers de personnes et faire reconnaître le statut de salariés aux indépendants « fictifs » et ubérisés

Lutter contre la pollution de l'air dans le cadre de ZFE inclusives

Lutter contre la pollution sonore aéroportuaire

Renforcer les partenariats entre collectivités territoriales et ports de pêche pour préserver l'emploi

Pour une politique des transports socialement et territorialement plus inclusive

Les transports sont également un vecteur de transformation sociale notamment dans une période de profonds bouleversements technologiques, de libéralisation et d'ouverture à la concurrence.

La révolution du numérique et de l'internet provoque des bouleversements profonds de l'organisation de notre société qui peuvent, avec l'apparition d'un capitalisme de plateforme et de surveillance et l'ubérisation, saper les bases de notre droit du travail. Face à ce phénomène, nous défendons une société qui apporte des réponses rapides pour produire de nouvelles protections et normes. Alors que la droite libérale multiplie les offensives visant à remettre en cause le droit de grève, en particulier dans les transports, nous avons été vigilants et actifs pour défendre le droit du travail et pour permettre son évolution face aux nouveaux enjeux de la transition numérique et de la « plateforme » de certains secteurs des transports.



NOS PROPOSITIONS

LUTTER CONTRE LE DUMPING SOCIAL TRANSMANCHE

En mars 2022, P&O Ferries a licencié 786 marins britanniques pour les remplacer par une main-d'œuvre à bas coût.

Nous dénonçons le recours au dumping social qui s'apparente à une attaque contre le modèle social européen. Nous voulons mieux protéger les salariés en défendant un modèle social européen respectueux des droits sociaux, la régulation sociale étant aussi un enjeu majeur de sécurité.

POUR UNE OUVERTURE À LA CONCURRENCE MAÎTRISÉE ET RESPECTUEUSE DES DROITS SOCIAUX

Nous nous sommes opposés à l'ouverture à la concurrence du réseau de bus francilien de la RATP en dénonçant : l'absence d'étude d'impact sur les conséquences sociales, organisationnelles et financières ; un calendrier prématuré touchant des milliers de salariés et de lignes ; des incertitudes sur le devenir des salariés ; des garanties salariales et une attractivité du secteur insuffisantes ; une probable dégradation de la qualité de service et une rupture de la continuité du service public.

RÉGULER LES PLATEFORMES « DONNEUSES D'ORDRE » DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES ET FAIRE RECONNAÎTRE LE STATUT DE SALARIÉS AUX INDÉPENDANTS « FICTIFS » ET UBÉRISÉS

De nombreux travailleurs sont juridiquement indépendants alors qu'ils se trouvent dans une situation proche du salariat. Cette situation les prive de protection sociale.

Nous avons défendu un texte pour rééquilibrer le rapport de force entre plateformes et travailleurs et permettre la requalification en salariat des travailleurs indépendants « fictifs ». Nous avons notamment demandé que la directive européenne sur les droits sociaux des travailleurs des plateformes soit transposée dans les meilleurs délais, en respectant ses grands principes la présomption de salariat et le contrôle des algorithmes.

Nous avons dénoncé la création d'une réglementation spécifique au secteur des transports publics particuliers de personnes, dérogatoire au droit commun applicable aux donneurs d'ordre. Cette réglementation permet d'exonérer les plateformes de leurs obligations légales en empêchant toute régulation efficace contre les fraudes sociales et fiscales, le non-respect des normes de travail, le recours au travail dissimulé et les manquements en matière d'assurance. Nous proposons de contraindre les plateformes de mise en relation à vérifier l'identité de leurs livreurs et à sanctionner les plateformes qui ne respecteraient pas ces obligations.

Face à la plateformesation agressive et invasive, nous demandons la requalification en salariat des livreurs à vélo et des chauffeurs VTC.

LUTTER CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR DANS LE CADRE DE ZFE INCLUSIVES

La pollution de l'air est à l'origine de nombreuses maladies. Selon l'OMS, elle conduit au décès de plus de 4 millions de personnes par an. Un grand nombre de polluants sont émis dans les grands villes et à proximité des infrastructures routières. Nous défendons les zones à faible émission mobilités (ZFE-m) comme une réponse efficace pour réduire cette pollution.

Mais, si ces zones sont essentielles pour améliorer la qualité de l'air dans les grandes et moyennes agglomérations, leur déploiement doit néanmoins être conditionné à des politiques d'accompagnement par le développement d'offres de transports collectifs suffisantes et des offres de mobilités alternatives aux véhicules thermiques. Nous défendons des aides publiques au bénéfice des populations modestes et précaires (telles que l'aide à l'achat de véhicules électriques ou le leasing social, ...) pour permettre l'acceptation des ZFE.

Nous luttons contre la suppression des ZFE souhaitée par les députés RN.

Face aux fortes difficultés (hausse des coûts, besoins d'investissement, exacerbation de la concurrence internationale), menaçant leur pérennité et les emplois, nous avons soutenu un texte pour élargir l'accès au modèle de société portuaire associant collectivités et CCI, aux ports de pêche.

LUTTER CONTRE LA POLLUTION SONORE AÉROPORTUAIRE

Les nuisances sonores aéroportuaires ont des conséquences sanitaires graves : troubles du sommeil, stress chronique, risques accrus d'hypertension et de maladies cardiovasculaires...

Notre groupe de travail propose de nombreuses mesures comme la prise en charge des travaux d'insonorisation à 100%, la possibilité de renouveler les travaux d'insonorisation, de coupler les travaux d'insonorisation avec ceux de rénovation thermique ; de renforcer les pouvoirs de l'ACNUSA...

RENFORCER LES PARTENARIATS ENTRE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET PORTS DE PÊCHE POUR PRÉSERVER L'EMPLOI

POUR UNE POLITIQUE DES TRANSPORTS SOCIALEMENT ET TERRITORIALEMENT PLUS INCLUSIVE

Dans les zones peu denses où l'offre de mobilité est souvent défaillante, il est indispensable de réduire la dépendance de la population à la voiture individuelle. Pour ces zones, nous proposons de permettre aux AOM de prélever le versement mobilité pour l'organisation d'un panel de services de transport plus large que les seuls transports collectifs réguliers comme le transport à la demande ou les mobilités partagées douces et actives.

Nous avons obtenu, dans la loi de finances pour 2025, l'instauration d'un versement mobilité régional et rural avec un fléchage pour des solutions de mobilités dans les territoires ruraux.

DROIT DU TRAVAIL ET REMUNERATION

Conserver nos acquis sociaux

Limiter le recours au licenciement économique

Mettre en place un congé menstruel

Opposition au P JL visant permettre le travail du 1er mai

Opposition au projet de loi plein emploi

Soutien à la PPL visant à indexer les salaires sur l'inflation

Transposer l'accord national interprofessionnel relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise

La période 2020-2026 a été marquée par une série d'atteintes portées au droit du travail et aux droits sociaux par le gouvernement, au nom d'une flexibilité accrue du marché du travail. Les réformes successives de l'assurance-chômage, durcissant les conditions d'indemnisation et réduisant les droits des demandeurs d'emploi, tout comme les mesures facilitant les licenciements ou fragilisant les protections collectives, s'inscrivent dans une logique que nous jugeons à la fois injuste et inefficace économiquement. Fidèle à son ancrage socialiste et à une vision du travail comme vecteur d'émancipation, nous nous sommes opposé à toute remise en cause des droits des salariés, rappelant qu'une économie robuste repose sur des droits solides, sur la sécurité professionnelle et sur une juste répartition de la valeur.

Nous défendons la nécessité d'une augmentation générale des salaires, seule manière de répondre réellement à l'inflation, de réduire les inégalités et de revaloriser le travail, en particulier dans les métiers essentiels et sous-payés. Nous estimons que l'amélioration du pouvoir d'achat exige une revalorisation structurelle des rémunérations, le renforcement de la négociation collective et une conditionnalité stricte des aides publiques aux entreprises en matière de salaires et d'égalité professionnelle.

En cohérence avec sa volonté de défendre des services publics forts et des politiques sociales ambitieuses, Nous considérons que ces régressions sociales affaiblissent non seulement les travailleurs mais aussi la cohésion nationale, et réaffirme la nécessité d'un cadre protecteur garantissant la dignité au travail, la progression salariale et la stabilité des parcours.

NOS PROPOSITIONS

LIMITER LE RECOURS AU LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE

Ce texte visait à interdire les licenciements économiques pour les entreprises profitables de plus de 250 salariés. Il vient réparer une grande injustice : arrêter de laisser les actionnaires s'enrichir pendant que les salariés s'enfoncent dans la précarité. Nous défendons une industrie française souveraine et puissante mais juste avec les salariés. La droite sénatoriale a rejeté notre texte qui reste tristement d'actualité. ArcelorMittal, Michelin, Auchan, depuis le 2024, les annonces de fermetures de sites et de licenciements économiques se sont multipliées alors même que ces entreprises sont profitables et bénéficient d'aides publiques.

METTRE EN PLACE UN ARRÊT MENSTRUEL

Les cycles menstruels demeurent un tabou dans notre la société et dans le monde du travail. Douleurs pelviennes, abdominales et dorsales, nausées, céphalées, troubles hormonaux : plus d'une femme sur deux souffre de règles douloureuses. 65% des femmes salariées ont déjà été confrontées à des difficultés liées à leurs règles au travail.

Cette proposition de loi visait à créer un cadre juridique et à généraliser des bonnes pratiques déjà mises en œuvre par de plus en plus d'entreprises et de collectivités locales. Elle a été rejetée par la droite sénatoriale.

OPPOSITION AU PJJ VISANT PERMETTRE LE TRAVAIL DU 1ER MAI

Le Sénat a examiné le projet de loi de sécurisation du travail le 1er mai des salariés volontaires des boulangers-pâtisseries artisanaux et des artisans fleuristes grâce au dialogue social de branche. Issu d'une proposition de loi portée par les sénateurs de l'Union centriste, en juillet 2025, cette initiative nie la spécificité d'un jour symbolique, façonné par une lutte longue et internationale, dont la portée émancipatrice a traversé les XIXe et XXe siècles. De dérogation en dérogation, le gouvernement et la majorité sénatoriale casse les droits des salariés, dans une logique ultralibérale délétère. Nous avons eu à cœur de ne pas rendre légales des pratiques illégales. Nous ne devons pas privilégier les intérêts économiques de certains et réduire ainsi les droits de milliers de Français. Nous, législateurs de gauche, devons protéger un temps commun pour le respect et l'émancipation des travailleurs. Nous sommes opposés avec la plus grande fermeté à cette nouvelle atteinte au droit du travail.

SOUTIEN À LA PPL VISANT À INDEXER LES SALAIRES SUR L'INFLATION

Nous avons soutenu la proposition de lois de leurs collègues du groupe CRCE-K. Ce texte, visant à indexer les salaires sur l'inflation, avait le mérite permis de braquer les projecteurs sur une problématique qui n'a, à ce jour, pas trouvé de réponse satisfaisante : garantir l'évolution des salaires en général et plus particulièrement en période de forte inflation. Les salariés ont été frappés de plein fouet, par les conséquences de l'inflation sur leur vie quotidienne. À ce titre, il n'est pas envisageable de considérer que leurs salaires soient une variable d'ajustement sur laquelle l'entreprise peut jouer, par opposition aux autres coûts de production sur lesquels elle ne pourrait pas agir. Un dispositif universel, garanti par l'État et permettant d'assurer la protection du pouvoir d'achat des salariés, est souhaitable. Appelant de nos vœux une augmentation des salaires, nous avons voté pour ce texte posant le principe d'une indexation annuelle des salaires sur le taux prévisionnel d'inflation.

OPPOSITION AU PROJET DE LOI PLEIN EMPLOI

Nous nous sommes fermement opposés au texte sur le plein emploi visant à conditionner la perception du RSA à des heures de travail bénévoles. Nous avons affirmé nos positions de gauche et notre vision du travail, bien éloignée de celle des majorités sénatoriales et présidentielles. Le RSA n'est pas une monnaie d'échange mais un engagement de l'État à accompagner nos concitoyens les plus défavorisés. Au lieu du plein emploi, ce texte vient précariser davantage nos concitoyens les plus fragiles. Plutôt que de stigmatiser les allocataires que le RSA permet de préserver de l'extrême pauvreté, nous avons défendu un véritable plan de financement de leur insertion qui doit être un objectif prioritaire, en proposant un droit opposable à l'accompagnement pour que les moyens nécessaires puissent être mis en œuvre.

TRANSPOSER L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Lors de l'examen du projet de loi partage de la valeur, nous avons rappelé notre volonté de voir les salariés bénéficier des fruits de l'activité de l'entreprise. Ce texte comporte de maigres avancées, mais il reste en-deçà des attentes et des besoins des salariés et fait fi de la question essentielle du niveau des salaires. Alors que la question d'une augmentation des salaires est centrale, car ils permettent de cotiser aussi bien pour la protection sociale que pour l'assurance chômage et la retraite. Ce n'est pas le cas des mécanismes de participation ou d'intéressement. Le partage de la valeur ne saurait remplacer une véritable politique salariale, c'est ce que nous avons défendu lors du passage de ce texte au Sénat, nous avons dénoncé l'attitude du gouvernement qui, après s'en être pris aux droits des chômeurs et aux retraités, a refusé de s'attaquer à la question cruciale des salaires.

ENSEIGNEMENT GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Mobilisation à chaque examen des projets de loi de finances

Lutter contre un enseignement à deux vitesses

Une opposition ferme au franchissement de lignes rouges par la droite

Commission d'enquête : appréhender les mécanismes de financement des politiques publiques par des structures de droit privé

Une nécessité de protéger les enfants contre eux-mêmes et contre les autres

Face aux pressions constantes qui remettent en cause le caractère laïc et national de l'enseignement scolaire public, l'accueil de tous les enfants sans distinction, les missions relevant du service public de l'éducation et face aux dérives actuelles de l'enseignement privé sous contrat, nos initiatives et nos prises de position sont toujours guidées par les mêmes objectifs :

- *renforcer l'école de la République, en y améliorant la mixité sociale, en la rendant plus inclusive, en revalorisant le salaire et les conditions d'exercice des enseignants et des personnels, en garantissant la laïcité en son sein ;*
- *contrôler davantage l'école privée afin d'éviter toute dérive dont les élèves et personnels seraient les premières victimes et y garantir un enseignement conforme aux programmes nationaux ;*
 - *améliorer les conditions de vie des étudiants et leur donner de meilleurs cadres d'études et de recherche et de vie ;*
- *garantir la liberté académique et de recherche, face aux pressions et attaques croissantes que subit l'Université.*

NOS PROPOSITIONS

COMMISSION D'ENQUÊTE : APPRÉHENDER LES MÉCANISMES DE FINANCEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES PAR DES STRUCTURES DE DROIT PRIVÉ

Cette commission d'enquête que nous avons demandée et dont nous avons été rapporteur, a permis de faire la lumière, après 66 auditions, sur des pratiques antidémocratiques d'ingérence et d'entrisme dans la vie publique, par quelques acteurs nourrissant des projets idéologiques et inondant tant le secteur éducatif et culturel que des médias, celui social ou politique.

UNE NÉCESSITÉ DE PROTÉGER LES ENFANTS CONTRE EUX-MÊMES ET CONTRE LES AUTRES

Dépôt d'une PPL visant mieux lutter contre le harcèlement scolaire et cyber harcèlement afin d'éviter les conséquences dramatiques qu'ils produisent sur certains jeunes fragilisés et vote de la loi visant à combattre le harcèlement scolaire.

NOS PROPOSITIONS

PROPOSITIONS PORTÉES LORS DE L'EXAMEN DES PROJETS DE LOI DE FINANCES

À chaque examen des projets de lois de finances, le GSER a porté de très nombreuses propositions pour l'enseignement scolaire, notamment afin de recruter plus de professeurs, d'assistants d'éducation, de personnels de santé scolaire, dans l'enseignement général et dans les lycées agricoles et pour revaloriser les salaires des enseignants, des AESH et augmenter les bourses d'études.

Pour l'enseignement supérieur et la recherche, nous demandons la revalorisation des contrats doctoraux mais aussi une augmentation des moyens destinés au sport étudiant, afin de renforcer le bien-être des jeunes et prévenir les pathologies. Nous avons défendu et obtenu le déploiement du repas à 1€ pour tous les étudiants. Nos combats s'organisent autour de la lutte contre la précarisation des conditions de vie étudiante.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE INCLUSIVE, 20 ANS APRÈS LA LOI QUI EN A ÉNONCÉ LE PRINCIPE

LOI RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE PAR L'ÉTAT DES AESH LORS DE LA PAUSE MÉRIDienne

PPL VISANT À LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ DES AESH ET DES AED

Le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi des députés socialistes visant à lutter contre la précarité des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) et des assistants d'éducation (AED). Le texte prévoit d'ouvrir l'accès au CDI pour les AESH après trois ans d'exercice et de réaffirmer l'obligation de recrutement en CDI des AED après six ans.

Nous avons soutenu ce texte qui ne règle pas les principaux problèmes rencontrés par les AESH, dans l'exercice de leurs missions et quant à leurs conditions de travail et de vie, visait à régler un vrai vide juridique, entamant le principe de l'école inclusive. Les textes d'application l'ont malheureusement, en grande partie, vidé de sa substance.

PPL VISANT À INTÉGRER LES AESH DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Ce texte visant à intégrer les AESH dans la fonction publique et à garantir une meilleure inclusivité des élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers prévoit notamment :

- l'intégration des accompagnants des élèves en situation de handicap dans la fonction publique d'État, dans la catégorie B, avec une formation théorique et pratique préalable à leur entrée en fonction ;
 - l'obligation de prévoir, lors de la création d'une école maternelle, un local pour l'accueil d'une unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) et, lors de la création d'une école élémentaire, un local pour l'accueil d'une unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) ;
 - l'obligation pour les collectivités, lors de la construction ou de la réhabilitation d'un établissement d'enseignement public du premier et du second degré, de délibérer sur la possibilité de réserver un local adapté aux différents dispositifs nécessaires à l'accueil des élèves en situation de handicap ;
- la possibilité, pour les élèves sourds, de choisir un parcours en langue française avec le code « Langue française Parlée Complétée ».

Malgré un constat partagé de la situation intenable tant pour les AESH que pour les élèves en situation de handicap. Le texte a été rejeté par la droite sénatoriale pour des raisons fallacieuses et politiciennes

UNE OPPOSITION FERME AU FRANCHISSEMENT DE LIGNES ROUGES PAR LA DROITE

Nous nous sommes fermement opposés à la proposition de loi du groupe LR très mal nommée « pour une école de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité » :

- autonomie accrue des établissements et instauration de contrats de mission pour les enseignants, compromettant l'égalité des chances entre tous les élèves et créant une école à deux vitesses ;
- exercice d'une autorité hiérarchique des directeurs d'écoles sur les professeurs des écoles, issus d'un même corps ;
- retour à une formation au rabais des enseignants du primaire type « école normale » et d'enseignants bivalents façon « PEGC » ;
- port de l'uniforme ; obligation, notamment pour les mamans accompagnant les sorties scolaires, de respect d'une neutralité (interdiction du port du voile plus particulièrement) que les plus hautes instances juridiques réfutent, ce qui exclurait, de fait de l'école ces mères.

Nous nous sommes fermement opposés à la Loi créant la fonction de directrice ou de directeur d'école induisant la création d'une autorité « fonctionnelle » du directeur sur les professeurs des écoles, notion dangereuse et mal définie, créant de fait le début d'un lien hiérarchique entre ces personnels issus du même corps.

LUTTER CONTRE UN ENSEIGNEMENT À DEUX VITESSES

PPL VISANT À ENCADRER L'ACCUEIL DES ÉLÈVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS ET À GARANTIR LE RESPECT DES EXIGENCES DE PÉDAGOGIE.

Suite au groupe de travail que nous avons mené sur les violences dans les établissements scolaires d'enseignement privés, consécutif aux révélations sur le scandale de Bétharram, l'organisation d'un débat de contrôle sur le sujet et le refus, par le président du Sénat, de la création d'une commission d'enquête, le groupe a déposé une proposition de loi exigeante. Ce texte soumet à autorisation toute ouverture d'établissement d'enseignement privé et non plus à simple déclaration et renforce les contrôles de ces établissements tant sur les aspects sociaux que juridiques ou matériels. Il rend publics l'origine, le montant et la nature de tous les fonds reçus par ces établissements et porte obligation aux personnels de se constituer en lanceurs d'alerte pour tout comportement déplacé envers un élève.

PPL VISANT À RÉFORMER LES CRITÈRES DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Nous nous sommes abstenus sur ce texte adopté par le sénat qui a le mérite de donner une base légale à ces critères mais prend trop en compte la territorialité, au risque de créer une école à deux vitesses.

PPL VISANT À ASSURER LA MIXITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE AUSEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT ET À GARANTIR D'AVANTAGE DE TRANSPARENCE.

Fruit d'un travail d'auditions menées durant plusieurs mois, ce texte rejeté par la majorité sénatoriale permettrait :

- la mise en place d'outils pour fonder les politiques publiques de mixité sociale et scolaire : une généralisation des indices de position sociale (IPS), transmis aux autorités compétentes dans l'organisation du service public de l'éducation et l'octroi d'une base légale à la plateforme Affelnet d'inscription en lycée, en y incluant l'enseignement privé sous contrat ;
- l'application de cette obligation de mixité sociale aux établissements d'enseignement privé sous contrat, avec contrôle du respect de ces obligations et, le cas échéant, modulation des subventions publiques accordées ainsi que du montant affecté aux rémunérations des personnels ;
- l'interdiction d'ouverture d'une classe privée sous contrat dans les 3 ans suivant la fermeture d'une classe publique de même niveau ;
- la publicité des dons, legs, donations et autres avantages consentis aux établissements privés.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Maintenir un enseignement supérieur et une recherche indépendantes, garantissant aux étudiants une formation de qualité

PPL relative à la régulation de l'enseignement supérieur privé à but lucratif

PPI visant à garantir la liberté académique aux enseignants-chercheurs

NOS PROPOSITIONS

MAINTENIR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNE RECHERCHE INDÉPENDANTES, GARANTISSANT AUX ÉTUDIANTS UNE FORMATION DE QUALITÉ

Nous avons défendu une trajectoire plus ambitieuse pour la recherche française pour lui permettre de relever les défis internationaux et offrir de vrais débouchés aux jeunes chercheurs.

PPL RELATIVE À LA RÉGULATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ À BUT LUCRATIF

Ce texte transpartisan repris de l'Assemblée nationale et adopté au sénat vise à empêcher les arnaques financières pratiquées par certains établissements d'enseignement supérieur privés et CFA à l'encontre des étudiants mais aussi dans les contrats d'apprentissage.

Ces dispositions ont été reprises dans le pjl déposé par le gouvernement relatif à l'encadrement de l'enseignement supérieur privé, adopté par le Sénat, qui prévoit aussi des mesures plus contestables dont une harmonisation des procédures d'ouverture d'établissements d'enseignement supérieur privés là où nous demandons un système d'autorisation.

PPL VISANT À GARANTIR LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE AUX ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Ce texte adopté par le sénat définit la notion de « liberté académique » afin de mieux protéger les enseignants-chercheurs des pressions extérieures ou internes à l'Université (protection de leurs sources, interdiction des procédures baillonnées à l'encontre des personnels). Le HCERES sera chargé de définir et de garantir cette liberté académique.

CULTURE

Une volonté constante de permettre l'accès à la culture et aux arts partout dans les territoires et pour tous les publics

Mieux encadrer le contrat d'édition

Assurer la pérennité des salles de cinéma dans les outre-mers

Combats menés durant les examens de projets de loi de finances

Permettre aux auteurs de prouver plus aisément l'originalité de leur œuvre

PPL créant une présomption d'exploitation des contenus culturels par les fournisseurs d'IA

Le désengagement de l'Etat et des collectivités territoriales dans les politiques culturelles est croissant. La période d'austérité budgétaire a tendance à transformer ces politiques en variable d'ajustement. Le spectacle vivant, la création et le patrimoine sont sacrifiées et les publics deviennent les victimes collatérales de ces politiques réduites à peau de chagrin.

Parallèlement, la liberté de création est de plus en plus remise en cause. Les pouvoirs publics et décideurs interfèrent fréquemment dans les choix artistiques des institutions, des compagnies et des artistes. Le piratage des contenus artistiques et culturels reste aussi problématique malgré la mise en œuvre, par les pouvoirs publics, de réglementations coercitives et du développement d'offres légales attractives.

Nous oeuvrons, depuis des années, pour garantir la liberté de création, la protection du patrimoine et pour le financement de politiques publiques, incitatives et ambitieuses afin de soutenir les artistes et créateurs et de donner accès à tous les publics, dans tous les territoires, aux pratiques et aux institutions artistiques et culturelles.



NOS PROPOSITIONS

UNE VOLONTÉ CONSTANTE DE PERMETTRE L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX ARTS PARTOUT DANS LES TERRITOIRES ET POUR TOUS LES PUBLICS

La loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique issue d'une de nos propositions de loi sécurise les missions des bibliothèques qui constituent le premier équipement culturel de proximité fréquenté par un français sur cinq afin de permettre un meilleur accès à la lecture pour tous les citoyens :

- *la liberté d'accès aux bibliothèques est affirmée ;*
- *la gratuité d'accès et de consultation est également posée (aucune municipalité ne peut prévoir un tarif d'accès) ;*
- *le pluralisme et le renouvellement des collections constituent des obligations (afin qu'un élu ne puisse pas opposer ses convictions pour faire retirer des ouvrages des collections) ;*
- *les personnels aux statuts les plus divers sont désormais soumis à des obligations de qualification en adéquation avec les missions de ces bibliothèques ;*
- *des mises en réseau des établissements sont prévues afin de favoriser l'échange des pratiques et des collections ;*
- *afin de renforcer davantage le développement de la lecture pour tous, les anciennes collections peuvent désormais être cédés gratuitement à des associations caritatives.*



MIEUX ENCADRER LE CONTRAT D'ÉDITION

Ce texte, dont nous sommes co-auteur, adopté par le Sénat vise à instaurer de meilleures pratiques entre les acteurs de la filière de l'édition écrite et musicale, notamment pour qu'une rémunération minimale soit garantie aux auteurs, qu'une rémunération proportionnelle aux ventes et aux stocks soit prévue et que la reddition des comptes intervienne deux fois par an. Est aussi créée une exception nouvelle au droit d'auteur pour les personnes en situation de handicap.

ASSURER LA PÉRENNITÉ DES SALLES DE CINÉMA DANS LES OUTRE-MERS

Notre texte prévoit un régime dérogatoire applicable aux exploitants des salles de cinéma ultramarines, en fixant un taux de location des films adapté aux spécificités et contraintes financières de ces territoires, garantissant ainsi un prix d'entrée en salle accessible aux populations ultramarines.

COMBATS MENÉS DURANT LES EXAMENS DE PROJETS DE LOI DE FINANCES

Nous avons abondé chaque année le montant des crédits alloués par l'État aux écoles supérieures d'art territoriales et, par ailleurs, proposé des crédits supplémentaires pour renforcer l'éducation artistique et culturelle partout, auprès de l'ensemble des élèves et dans toutes ses composantes.

Afin de mieux entretenir le patrimoine, nous avons proposé la création d'un fonds pour aider les collectivités à faibles ressources à financer les travaux d'entretien, de restauration et de mise en valeur des monuments historiques.

Nous avons fait adopter, deux ans de suite, une revalorisation de la dotation de l'État aux Scènes de musiques actuelles mais aussi des crédits destinés aux arts visuels. A aussi été proposé d'étendre aux petits labels le crédit d'impôt dont bénéficient déjà les autres producteurs de disques francophones et d'élargir aussi le crédit d'impôt théâtre.

Nous avons défendu la taxation du streaming qui, désormais, permet de mieux financer l'industrie musicale via son organisme, le CNM

PERMETTRE AUX AUTEURS DE PROUVER PLUS AISÉMENT L'ORIGINALITÉ DE LEUR ŒUVRE.

Notre texte reprend les conclusions de travaux du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique ; il vise à permettre à un auteur de prouver plus aisément l'originalité de son œuvre pour pouvoir faire valoir son droit, lorsque celle-ci est contestée par un tiers devant la justice.

PPL CRÉANT UNE PRÉSUMPTION D'EXPLOITATION DES CONTENUS CULTURELS PAR LES FOURNISSEURS D'IA

Ce texte adopté par le Sénat dont nous sommes co-auteurs a pour but de permettre aux auteurs et ayants-droit des nombreux contenus culturels « moissonnés » par l'IA d'être rémunérés.

LOIS SOUTENUES

- Loi relative à la restitution ou la remise de certains biens culturels aux ayants droit de leurs propriétaires victimes de persécutions antisémites
- Loi visant à conforter l'économie du livre et à renforcer l'équité et la confiance entre ses acteurs
- Loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.
- Loi relative à la restitution des biens culturels appropriés illicitement
- Loi relative à la sortie des collections publiques de restes humains kali'nas et arawaks en vue de funérailles sur le territoire de la Guyane

MÉDIAS

Outre de très nombreux amendements législatifs visant à éviter la concentration et la spéculation au sein des médias et le développement des fake news et des amendements budgétaires recalibrant les aides à la presse ou aux structures à faibles ressources (radios associatives notamment).

Commission d'enquête sur la concentration dans les médias,

PPL indépendance des médias et protection des journalistes

Opposition, sur la méthode et sur le fond, à la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public

Réforme du financement de l'audiovisuel public

PPL renforçant les droits voisins de la presse

PPL visant à protéger les mineurs des risques auxquels les exposent les réseaux sociaux et les écrans

Sous les quinquennats Macron, l'audiovisuel public a été affaibli et menacé tant dans son financement que dans sa structure. Le secteur des médias est marqué par de plus en plus d'entraves aux principes constitutionnels d'indépendance et de pluralisme des médias.

Dans ce contexte défavorable à la liberté de l'information, au pluralisme et à l'indépendance des rédactions, nous n'avons eu de cesse de formuler de nombreuses propositions pour garantir le pluralisme et l'indépendance des médias, tant dans le secteur privé que public :

- *garantir un financement pérenne, affecté et juste de l'audiovisuel public grâce à la mise en place d'une contribution progressive et affectée ;*
 - *mieux protéger les journalistes et leurs droits et garantir l'indépendance rédactionnelle ;*
 - *sanctionner la spéculation dans le secteur audiovisuel privé.*

Face aux dérives constatées, tant dans le secteur privé que public, les états généraux de l'information ont demandé, au printemps 2025, davantage d'indépendance du secteur et de meilleures conditions d'exercice de la profession. Ces préoccupations figuraient déjà dans l'une des propositions de loi que nous avons déposées.

NOS PROPOSITIONS

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA CONCENTRATION DANS LES MÉDIAS,

Nous avons mené à bien la création d'une commission d'enquête sur la concentration dans les médias. 6 mois de travaux et près de 50 auditions ont permis de formuler 32 propositions, dont celles visant à renforcer l'indépendance des rédactions et leurs conditions de travail ainsi que l'éthique dans les médias, à renforcer les droits collectifs des journalistes, à prévoir des obligations conventionnelles en matière d'information télévisée, à garantir un financement pérenne de l'audiovisuel public et à améliorer le système des aides à la presse.

PPL INDÉPENDANCE DES MÉDIAS ET PROTECTION DES JOURNALISTES

Notre texte a été adopté par le Sénat

Il maintient des dispositions améliorant la protection du secret des sources des journalistes et davantage de transparence est imposée aux GAFAM pour la rémunération des droits voisins de la presse et des agences de presse.

Cependant, la majorité sénatoriale l'a amputé des dispositions garantissant davantage le pluralisme dans les médias qui prévoyait de renforcer les pouvoirs de l'ARCOM et de valider le directeur de la rédaction par l'équipe des journalistes.

PPL RENFORÇANT LES DROITS VOISINS DE LA PRESSE

Nous avons apporté un soutien plein à ce texte provenant de l'Assemblée nationale qui vise à renforcer les droits créés par la loi Assouline du créant un droit voisin au profit des éditeurs de presse et des agences de presse.

PPL VISANT À PROTÉGER LES MINEURS DES RISQUES AUXQUELS LES EXPOSENT LES RÉSEAUX SOCIAUX ET LES ÉCRANS

Nous avons soutenu ce texte très important, définitivement adopté au sénat, qui interdit aux mineurs de moins de 15 ans l'accès aux réseaux sociaux (sauf dérogations parentales très encadrées) et qui donne le pouvoir à l'ARCOM de contrôler le respect de cette interdiction et de créer un référentiel de contrôle d'âge

OPPOSITION, SUR LA MÉTHODE ET SUR LE FOND, À LA PPL RELATIVE À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Cette proposition de loi sénatoriale, reprise à son compte et aggravée par Rachida Dati, prévoit principalement la mise en place d'une holding exécutive, chapeautant toutes les sociétés actuelles de l'audiovisuel public qui seraient présidées par une seule personne, sans contre-pouvoir et dont le financement budgétaire annuel ne serait plus fléché précisément mais réparti de façon arbitraire par le président. Ce texte qui ne répond à aucune logique économique et ne tient pas compte des spécificités de chaque société. Il remet en cause les missions et le périmètre du secteur public audiovisuel et renforce le contrôle du gouvernement. Lorsque le texte a été inscrit en 2^e lecture au Sénat, sans respect des délais s'appliquant à son examen, nous avons déposé environ 150 amendements. Nous avons décidé (avec les autres groupes de gauche) de quitter la séance, à la suite du déclenchement du vote bloqué par la ministre qui souhaitait museler le débat.

RÉFORME DU FINANCEMENT DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Dans le seul but de permettre au secteur de continuer à être financé, nous avons permis l'adoption de la loi organique du 13 décembre 2024 portant réforme du financement de l'audiovisuel public (versement d'une part de produit de TVA décidée annuellement, arbitrairement par le gouvernement, sans garantie de la progression et même du maintien des ressources, d'une année sur l'autre). Depuis la suppression démagogique de la redevance voulue par Emmanuel Macron, nous nous sommes toujours prononcés pour le maintien d'une contribution renouvelée et plus juste, tenant compte des revenus des ménages. Ce souhait s'est traduit par le dépôt d'une proposition de loi visant à garantir un financement pérenne, affecté et juste de l'audiovisuel public grâce à la mise en place d'une contribution progressive et affectée avec exonération des foyers fiscaux les plus démunis.

FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS

Protection des mineurs et de l'honorabilité dans le sport

Engagement lors des examens des projets de loi de finances

Dépôt d'une proposition de loi relative au remboursement de la licence sportive, sur prescription médicale

Défense de la laïcité sportive

Financement du sport professionnel

Malgré l'organisation de deux événements majeurs par la France, les JOP Paris 2024 et la Coupe du monde de rugby 2023, les crédits destinés au sport ont été sans cesse amputés, menaçant la poursuite des politiques publiques en faveur de la pratique du sport pour tous. Il est important que l'héritage des JOP 2024 reste et que la formation des sportifs de haut niveau soit accrue pour affronter les prochaines échéances sportives internationales. Certains sports deviennent de plus en plus des vecteurs d'investissement et de spéculation, au détriment de l'intérêt des sportifs, de leur santé, de leur carrière et de l'accessibilité de tous aux manifestations et compétitions.

Plusieurs lois insatisfaisantes sont venues traiter, par petits bouts, les nombreux problèmes auxquels le secteur sportif doit faire face, mais le grand texte promis par le gouvernement et le Président Macron sur l'organisation et le financement du secteur se fait toujours attendre.

Face à ces dérives, nous n'avons eu de cesse de prendre des initiatives pour garantir une pratique pour tous et d'accès au haut niveau, dans des conditions sécurisées et éthiques, d'assurer les moyens budgétaires et de protéger le secteur de la course au merchandising ultralibéral.

NOS PROPOSITIONS

PROTECTION DES MINEURS ET L'HONORABILITÉ DANS LE SPORT

Cette loi permet de s'assurer que les encadrants sportifs n'ont pas fait l'objet de condamnations préalables pour des délits mettant en danger les jeunes auprès de qui ils interviennent. Il sécurise et renforce l'organisation des contrôles d'honorabilité, en étendant au secteur sportif les dispositions applicables aux personnes intervenant auprès des enfants dans le secteur social et médico-social. Les éducateurs et autres intervenants auprès de jeunes ne devront pas faire l'objet d'une inscription au Fichier automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes ou d'une condamnation leur interdisant d'encadrer ces jeunes. Un signalement administratif pourra être effectué par les présidents de clubs en parallèle à l'instruction judiciaire permettant de prononcer des interdictions d'exercice en urgence.

ENGAGEMENT LORS DES EXAMENS DE PROJET DE LOI DE FINANCE

Durant les débats budgétaires, nous avons soutenu des amendements permettant de financer un nouveau plan d'équipements sportifs pour les collectivités mais aussi des possibilités de financer la rénovation de leurs piscines, souvent vétustes. Nous avons aussi tenté, chaque année, d'obtenir une affectation totale du produit des taxes finançant le sport, à l'Agence nationale du sport afin de dégager plus de moyens pour le sport et notamment pour la préparation des échéances internationales et le développement du sport pour tous.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE LA LICENCE SPORTIVE, SUR PRESCRIPTION MÉDICALE

Pour mieux prévenir les maladies, la perte d'autonomie et les facteurs de risques, ce texte prévoit le remboursement de la prise d'une licence sportive, après prescription médicale (sous conditions) d'une activité nécessitant la délivrance d'une licence par une fédération sportive.

DÉFENSE DE LA LAÏCITÉ SPORTIVE

La laïcité n'est pas une arme mais une liberté acquise il y a maintenant plus de 120 ans. Elle protège la liberté de conscience, garantit la neutralité de l'État et permet à chacun de vivre ses convictions dans le respect de la loi commune. Dans le sport, formidable espace d'émancipation et de cohésion, nous défendons une laïcité exigeante : sans angélisme face au prosélytisme, mais sans amalgame ni exclusion. C'est pourquoi nous avons combattu la proposition de loi de la droite sénatoriale étendant abusivement l'exigence de neutralité aux sportifs et restreignant l'accès aux équipements sportifs.

Nous défendons une autre conception : une laïcité qui protège sans stigmatiser, qui émancipe sans exclure et qui rassemble sans imposer l'uniformité.

FINANCEMENT DU SPORT PROFESSIONNEL

Participation à la mission d'information sur le financement du foot professionnel et dépôt de nombreux amendements dont une dizaine adoptée sur la proposition de loi relative à l'organisation, la gestion et le financement du sport professionnel. Ce texte qui fait suite aux conclusions de la mission d'information, permettra, notamment, de mieux contrôler les ligues professionnelles et les clubs sportifs et d'accroître leur contrôle de gestion. Il donne aussi à l'ARCOM compétence pour contrôler et sanctionner le piratage sportif, en renforçant la lutte contre cette pratique et les possibilités de blocage des sites pirates.

VIE ASSOCIATIVE

Depuis le début du premier quinquennat Macron, le tissu associatif fait face à une situation difficile : perte des emplois aidés, crise Covid, inflation, hausse du coût de l'énergie ... Les jeunes montrent pourtant qu'ils sont prêts à s'engager pour les causes qui leur tiennent à cœur : environnement, mission d'aide aux plus démunis ou pendant l'épidémie de COVID. Nous avons toujours été guidés par un souci de développement et de valorisation de la vie associative et des engagements dans ce sens.

Proposition de loi visant à rénover le service civique

Opposition lors des débats sur la loi confortant le respect des principes de la République

Loi confortant le respect des principes de la République

NOS PROPOSITIONS

PPL VISANT À RÉNOVER LE SERVICE CIVIQUE

Afin de le rendre plus attractif, de le lier davantage aux parcours des jeunes et d'en faire un véritable outil de mixité sociale, nous avons réussi à faire adopter ce texte par le Sénat en première lecture, malgré quelques restrictions par rapport à nos propositions initiales. Le texte prévoit :

- un accès plus large au service civique, désormais possible jusqu'à 27 ans -au lieu de 25 ans actuellement -et son ouverture à de nouvelles structures telles les assemblées parlementaires et les juridictions administratives et financières ;
- un meilleur encadrement des jeunes volontaires avec la réalisation de missions collectives de nature à favoriser la mixité sociale ;
- un renforcement de la formation ;
- une meilleure valorisation du service civique dans les parcours scolaires, étudiants et professionnels et une incitation financière pour les organismes d'accueil).

LOI CONFORTANT LE RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE

Opposition lors des débats sur la loi confortant le respect des principes de la République, au contrat d'engagement républicain, opposable aux associations pour obtenir des subventions publiques

SOUTIEN À PLUSIEURS TEXTES :

NOMBREUX AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES CHAQUE ANNÉE

- pour mieux financer les postes FONJEP participant à l'emploi associatif ;
- pour réaffecter au FDVA les sommes des comptes associatifs dormant ;
- pour permettre un développement du dispositif Guid'Asso sur l'ensemble du territoire.

- loi du 1^{er} juillet 2021 en faveur de l'engagement associatif
- loi du 15 avril 2024 visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative : ne réforme pas profondément la vie associative mais améliore sensiblement les conditions d'exercice du bénévolat et l'engagement associatif et assouplit la rigidité des règles financières auxquelles doivent faire face les associations, par des dérogations adaptées et limitées
- proposition de loi visant à protéger les mineurs des risques d'utilisation des réseaux sociaux

INSTITUTIONS & CONSTITUTION

Pour un renouveau démocratique

Instaurer une procédure de parrainages mixte pour la candidature à l'élection présidentielle

Faciliter le déclenchement du référendum d'initiative partagée

Accroître le pouvoir du Parlement sur les nominations de la compétence du président de la République

Moderniser les modalités de vote pour l'élection du président de la République, les scrutins électoraux et les opérations référendaires

Protéger la Constitution, en limitant sa révision à la voie de l'article 89

Garantir le respect des principes de la démocratie représentative et de l'État de droit en cas de législation par ordonnance

Élu sur une promesse de renouveau démocratique, Emmanuel Macron laissera, au jour de son départ, une démocratie en lambeaux. Passages en force, musellement du Parlement, répression des mouvements sociaux, déni des résultats électoraux, le président a usé et abusé de tous les pouvoirs que lui offrent les institutions de la V^e République pour imposer au pays son projet libéral-conservateur.

Essorés par bientôt dix années de macronisme qui ont généré un niveau de défiance jamais aussi élevé, les Français aspirent à d'autres pratiques, moins verticales et moins conflictuelles. C'est le sens des propositions que nous avons formulées qui ont comme fil rouge le renforcement des prérogatives du Parlement et l'émergence d'une démocratie véritablement citoyenne.



NOS PROPOSITIONS

MODERNISER LES MODALITÉS DE VOTE POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Report du second tour des élections municipales en 2020, puis des élections départementales et régionales et 2021, la pandémie du Covid-19, au début de la décennie, a déréglé notre vie démocratique. Face aux difficultés, l'exécutif a opté pour le choix de la facilité c'est-à-dire le report des élections, témoignant du peu de considération qu'il attribue aux scrutins électoraux.

Parce que sans vote, il n'y a pas de démocratie, nous devons sans attendre inventer les nouvelles modalités de vote qui permettront de garantir la continuité démocratique du pays en cas de crise. Ainsi, nous avons proposé d'introduire deux nouvelles modalités de vote : le vote sur trois jours à partir du vendredi précédant le scrutin et le vote par correspondance. Il s'agit d'anticiper les crises qui pourraient survenir, être agile et inventif, car la démocratie ne saurait être mise entre parenthèses.

INSTAURER UNE PROCÉDURE DE PARRAINAGES MIXTE POUR LA CANDIDATURE À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

L'actuel système de parrainages visant à sélectionner les candidatures à l'élection présidentielle a, depuis plusieurs scrutins, fait la preuve de ses limites. Le mécanisme actuel qui repose sur les parrainages d'un collège d'élus ne correspond plus aux exigences d'une démocratie moderne : il aboutit à mettre les élus locaux sous pression tandis que les citoyens se trouvent écartés de cette phase de qualification.

C'est pourquoi nous proposons la mise en place d'un système de parrainages mixte. Pour être valable, une candidature à l'élection présidentielle devrait recueillir 250 parrainages d'élus, soit moitié moins qu'aujourd'hui, et 150 000 parrainages de citoyens, issus d'au moins trente départements.

GARANTIR LE RESPECT DES PRINCIPES DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE ET DE L'ÉTAT DE DROIT EN CAS DE LÉGISLATION PAR ORDONNANCE

Si le 49-3 et le vote bloqué sont des procédures connues des Français, l'article 38 de la Constitution qui autorise le gouvernement à prendre, par ordonnance, des mesures qui relèvent de la loi, en lieu et place du Parlement, est moins familier. Pourtant, son usage n'a eu de cesse de se banaliser ces dernières années. De 14 ordonnances publiées chaque année jusqu'en 2007, depuis 2017, ce ne sont pas moins de 64 ordonnances qui sont prises chaque année.

Pour mettre un coup d'arrêt à ce dessaisissement du Parlement, nous avons proposé de modifier la Constitution pour y inscrire qu'une ordonnance prise par le gouvernement n'acquiert force de loi que si le Parlement la ratifie. Il appartient désormais à l'Assemblée nationale d'adopter cette modification constitutionnelle que le Sénat a approuvé.



FACILITER LE DÉCLENCHEMENT DU RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE

Rétablissement de l'ISF, accès au service public hospitalier, contribution sur les bénéfices exceptionnels des grandes entreprises ou encore retraite à 62 ans, nous avons engagé plusieurs tentatives de référendum d'initiative partagée (RIP) pour redonner le pouvoir aux citoyens qui ont été tellement méprisés au cours de ces deux quinquennats. Malheureusement, aucune de ces initiatives n'a pu aboutir car la procédure du RIP est aujourd'hui complètement verrouillée. Pour être valable, elle impose le soutien de près de 5 millions de citoyens et son champ d'application est strictement limité, excluant par exemple les questions fiscales pourtant au cœur du contrat social.

Nous avons proposé de modifier la Constitution pour lever ces obstacles, notamment en élargissant du champ du RIP aux questions relatives à la politique fiscale et en abaissant le seuil de signatures citoyennes requises à 1 million. Surtout, nous avons proposé que l'initiative du RIP soit désormais pleinement partagée en permettant aux citoyennes et citoyens d'initier «eux-mêmes» une proposition de texte de loi qui devra ensuite recevoir le soutien des parlementaires.



PROTÉGER LA CONSTITUTION, EN LIMITANT SA RÉVISION À LA VOIE DE L'ARTICLE 89



Pour imposer au pays son projet mortifère, l'extrême-droite, envisage de modifier notre Constitution... en violation de la Constitution. Alors que notre Constitution ne peut être révisé que par la procédure de son article 89, l'extrême-droite envisage de réviser des pans entiers de notre Constitution par la voie du référendum législatif de l'article 11. Ils affirment vouloir redonner le pouvoir au peuple, mais ne nous y trompons pas, ce discours populiste ne vise en réalité qu'à masquer le fait que cette révision aboutirait à confisquer le pouvoir sur le modèle de ce qu'a fait Victor Orban en Hongrie. Ce serait un véritable coup de force constitutionnel dont notre pays ne se relèverait pas. C'est pourquoi nous proposons de clarifier notre texte fondamental pour y inscrire explicitement que le référendum de l'article 11 ne peut s'appliquer qu'à des textes ordinaires et organiques et qu'une révision de la Constitution ne peut s'opérer que par la procédure de l'article 89.

ACCROÎTRE LE POUVOIR DU PARLEMENT SUR LES NOMINATIONS DE LA COMPÉTENCE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



La nomination de Richard Ferrand à la présidence du Conseil constitutionnel, alors qu'une majorité des députés et sénateurs s'y opposaient (58 voix contre, 39 voix pour) a une nouvelle fois mis en lumière la faiblesse des pouvoirs du Parlement. Il n'est pas acceptable que le président de la République puisse procéder à une nomination, contre l'avis de la représentation nationale. Pour que le pouvoir du Parlement sur les nominations de la compétence du président de la République ne soit pas qu'un faux-semblant, nous proposons d'inverser la logique actuelle. Il ne s'agirait plus de réunir une majorité de blocage des 3/5ème, impossible à atteindre, pour s'opposer à une nomination, mais de prévoir qu'une nomination doit réunir une majorité de voix «pour». Cela redonnera du pouvoir et des responsabilités au Parlement et garantira des nominations qui fassent l'objet d'un accord large, ce qui évitera les nominations de complaisance.

SÉCURITÉS

Sortir de la surenchère, pour retrouver une exigence de résultats

Réarmer notre arsenal contre le narcotrafic

Augmenter les moyens pour la police judiciaire

Investir pour la sécurité civile

Réformer la procédure d'amendes forfaitaires délictuelles

Renforcer la sécurité routière

Endiguer le fléau du protoxyde d'azote



NOS PROPOSITIONS

RÉARMER NOTRE ARSENAL CONTRE LE NARCOTRAFFIC

Nous avons présidé la commission d'enquête sur les narcotrafics. Elle a constitué l'un des temps forts de notre travail sur les enjeux de sécurité et de justice. Face à l'extension du trafic de stupéfiants, à la hausse des violences associées et à l'enracinement territorial de réseaux criminels puissants, cette commission a permis de dresser un état des lieux précis des mécanismes économiques, sociaux et institutionnels favorisant la progression des trafics en France.

Les travaux ont mis en évidence les limites des politiques strictement répressives menées depuis vingt ans. Le rapport formule des recommandations ambitieuses articulant prévention, lutte financière contre les réseaux, renforcement de la coopération judiciaire, consolidation des moyens des services d'enquête, mais aussi action sociale, éducative et sanitaire dans les quartiers les plus touchés.

Cette commission a rappelé que le narcotrafic n'est pas seulement un enjeu de police, mais un phénomène systémique qui mine la cohésion sociale, nourrit les violences et fragilise l'autorité de l'État. Elle a ainsi posé les bases d'une stratégie renouvelée, fondée sur l'efficacité, la prévention et la reconquête républicaine, contribuant pleinement à la réflexion nationale sur la justice, la sécurité et les politiques publiques à conduire.

AUGMENTER LES MOYENS DE LA POLICE JUDICIAIRE

Au sein d'un budget « sécurités » globalement en augmentation, nous avons défendu la nécessité de moyens supplémentaires pour la police judiciaire. Menacée de coupes budgétaires, la police judiciaire a aussi subi une réforme de gouvernance à marche forcée alors même est le bras armé de la police pour mener des enquêtes complexes en matière de criminalité organisée, de narcotrafic et de corruption.

Nous nous sommes par ailleurs particulièrement mobilisés pour renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes, par un meilleur accueil aux victimes de violences conjugales et de violences sexuelles et par des moyens supplémentaires spécialisés pour améliorer le travail d'enquête. Enfin, nous avons plaidé pour une augmentation des crédits de formation alors que plusieurs milliers de policier ont été recrutés ces dernières années

INVESTIR POUR LA SÉCURITÉ CIVILE

La question des capacités opérationnelles aériennes de la sécurité civile est un enjeu majeur pour notre pays qui fait face à une intensification des feux de forêt, en raison d'importants épisodes caniculaires et d'une sécheresse qui s'installe durablement sur certains territoires. Pour faire face à ces épisodes, notre pays dispose d'une flotte d'avions et d'hélicoptères qui est à la fois vieillissante et sous dimensionnée avec pour conséquence, en cas de crises simultanées, de devoir arbitrer entre des territoires. C'est pourquoi chaque année, lors de l'examen du budget, nous défendons la nécessité d'investir dans nos moyens capacitaires, notamment dans des hélicoptères bombardiers d'eau de type Super Puma, que nous continuons de louer chaque année. Surtout, nous plaçons pour développer une filière souveraine européenne qui nous permettent de sortir de notre dépendance aux Canadiens

RENFORCER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les chiffres alarmants des accidentés et morts de la route rappellent l'urgence de renforcer notre sécurité routière. Ces dernières années, on constate une inquiétante augmentation des comportements routiers à risque, en particulier au moyen de voitures surpuissantes; trop facilement accessibles à un public de conducteurs inexpérimentés. De sorte à prévenir ces risques, nous avons proposé d'interdire la vente ou la location aux conducteurs inexpérimentés des véhicules dont la puissance excède certaines limites réglementaires. Par ailleurs, nous avons plaidé pour une augmentation du nombre d'inspecteurs du permis de conduire pour enrayer l'augmentation continue des délais d'examen du permis de conduire. Ces deux mesures ont été votées par le Sénat.

RÉFORMER LA PROCÉDURE D'AMENDES FORFAITAIRES DÉLICTUELLES

Créées dans l'objectif de désengorger les tribunaux, les amendes forfaitaires délictuelles (AFD) permettent d'apporter une réponse pénale à certains délits sans passer devant le juge. Étendu à un nombre de délits toujours plus important, le dispositif de l'AFD soulève plusieurs problèmes. Outre le fait que le taux de recouvrement est assez faible, la procédure de l'AFD, qui déroge à certaines garanties essentielles, porte atteinte aux droits des justiciables. Sans remettre en cause son principe même, nous avons proposé une révision profonde de ce dispositif pour clarifier la doctrine d'emploi, supprimer la possibilité de paiement immédiat, permettre la contestation des majorations, réformer globalement leur procédure de contestation et permettre aux parquets de mettre en place des mesures alternatives aux poursuites.

ENDIGUER LE FLÉAU DU PROTOXYDE D'AZOTE

Initialement destiné à des usages médicaux, industriels ou culinaires, le protoxyde d'azote fait aujourd'hui l'objet d'un détournement et d'une consommation massive. Son accessibilité, son faible coût et l'absence de cadre suffisamment dissuasif ont favorisé une diffusion rapide. Les conséquences sanitaires sont largement documentées : troubles neurologiques sévères, paralysies, troubles de l'équilibre, pertes de mémoire. Face aux risques sanitaires graves, aux accidents mortels et afin de donner un cadre légal à l'action des élus locaux, notre texte adopté au Sénat, poursuit un objectif clair : réserver la vente de ce produit aux professionnels à l'image de ce qui a déjà été décidé au Danemark ou aux Pays Bas et sécuriser les maires dans leurs démarches pour lutter contre ce fléau.

DROIT DES FEMMES

Lutter contre les discriminations et défenses des libertés

Rapports d'information : une expertise au service du débat public sur l'égalité femmes-hommes

Constitutionnaliser de l'interruption volontaire de grossesse

CHIFFRES CLÉS

2023

376 000

femmes victimes de **violences au sein du couple** en 2023

(Estimation d'enquête; seules 19 % déclarent avoir porté plainte)

2024

En 2024, le revenu salarial moyen des femmes inférieur à celui des hommes dans le secteur privé de

21,8%

2025

132 300

victimes de violences sexuelles enregistrées en 2025



+8%

de plus qu'en 2024



85%

des victimes sont des femmes



58%

des victimes sont mineures

170

femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en 2025

Soit un féminicide conjugal tous les 3 à 4 jours.

NOS PROPOSITIONS

CONSTITUTIONNALISER DE L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

La France est devenu le premier pays au monde à reconnaître la liberté de recourir à l'avortement dans sa Constitution. À l'heure où la remise en cause du droit à l'avortement est une réalité, au cœur de l'Europe, la consécration dans notre Constitution de la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse constitue une assurance contre tout retour en arrière.

C'est à la gauche que l'on doit cette avancée historique. Dès 2019, nous avons déposé une proposition de loi constitutionnelle, et surtout, chaque fois que nécessaire, nous avons encouragé, accompagné, facilité l'examen de tout texte allant en ce sens. Il en allait non seulement de la défense de l'IVG mais aussi de l'affirmation que ce droit constitue l'une des plus grandes conquêtes politique, sociale, démocratique pour les droits des femmes et qu'à ce titre il mérite d'être pleinement consacré.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ET LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

La protection des victimes, en particulier des femmes et des enfants, demeure un axe central de notre combat politique.

1) Renforcement de l'ordonnance de protection et lutte contre les violences intrafamiliales. Plusieurs textes à l'initiative de la gauche et avec notre soutien, sont venus consolider l'arsenal juridique existant pour accélérer les procédures, protéger les victimes et prévenir les récidives, en cohérence avec les travaux conduits depuis 2020.

2) Protection des mineurs victimes de violences sexuelles et étude de l'efficacité de l'action publique en matière de lutte contre la récidive du viol et des agressions sexuelles. Nous avons été à l'initiative ou en soutien de nombreuses propositions visant à mieux qualifier les infractions, renforcer les circonstances aggravantes, améliorer la prise en charge ou reconnaître des crimes spécifiques, comme la création d'un crime de violence sexuelle sur enfant. Un rapport d'information en 2025 sur la prévention de la récidive du viol et d'agressions sexuelles consacre l'importance de la prise en charge des auteurs pour éviter de nouvelles victimes, proposant une stratégie globale d'accompagnement, de suivi et de prévention

RAPPORTS D'INFORMATION : UNE EXPERTISE AU SERVICE DU DÉBAT PUBLIC SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Nous avons nourri des rapports d'information de grande ampleur :

- *Pornographie : l'enfer du décor*
- *Santé des femmes au travail : des maux invisibles*
 - *Femmes sans abri : la face cachée de la rue*
 - *Familles monoparentales*
 - *Accès à l'avortement dans le monde*
- *Égalité femmes-hommes en solidarité internationale*
- *Montée en puissance des réseaux et mouvements masculinistes*

Ces travaux ont fourni des analyses et recommandations indispensables, dont certaines ont été reprises dans les initiatives législatives ultérieures.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET DÉFENSE DES LIBERTÉS

*Restaurer la confiance démocratique par une justice
protectrice, égalitaire et respectueuse des droits humains*

Garantir les droits individuels et restaurer l'égalité

***Lutter contre les violences sexistes et sexuelles et les
violences intrafamiliales***

***Lutter contre le PJL justice criminelle et le respect des
victimes***

***Rétablir le lien de confiance entre la police et la
population***

CHIFFRES CLÉS

35% des personnes déclarent un traitement défavorable ou discriminatoire
(au cours des cinq dernières années, selon six critères fréquents - enquête 2024).

6 362

réclamations pour discrimination en 2025
(+ 12 % en un an ; 53 % concernent l'emploi privé ou public)

9 737

crimes et délits racistes ou antireligieux enregistrés en 2025
(+ 5 % en un an ; les atteintes physiques progressent de 11 %.)

97%

des personnes s'estimant victimes de racisme ne portent pas plainte
(Une sous-déclaration massive relevée par la CNCDH (enquête VRS))

NOS PROPOSITIONS

GARANTIR LES DROITS INDIVIDUELS ET RESTAURER L'ÉGALITÉ

Nous avons porté plusieurs textes majeurs visant à réparer des injustices historiques et à consolider les droits fondamentaux.

1) Réhabilitation des victimes de législations discriminatoires

Nous avons engagé des textes pour reconnaître comme victimes réparer les personnes condamnées pour homosexualité entre 1945 et 1982 et celles condamnées pour avortement avant sa légalisation, dans une volonté de reconnaître réparer les violences institutionnelles subies et de rétablir la dignité des victimes.

2) Nous avons garanti le droit de visite dans les lieux de privation de liberté. Le Parlement a adopté notre texte pour remédier à une inconstitutionnalité et faire respecter ce droit essentiel et, indispensable au contrôle démocratique des institutions et à la prévention des traitements inhumains et dégradants, et de s'assurer du respect des droits fondamentaux des personnes détenues. La reprise rapide de notre texte à l'Assemblée nationale a permis de conserver ce droit essentiel

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET DÉFENSE DES LIBERTÉS

1) Lutte contre les thérapies de conversion

Nous avons soutenu et porté des textes visant à criminaliser ces pratiques humiliantes et dangereuses.

2) Renforcement des mécanismes anticorruption

Une proposition de loi a voulu corriger les failles en améliorant la procédure de délivrance de l'agrément permettant aux associations d'exercer les droits de la partie civile en matière de lutte contre la corruption en mettant un terme à la suspicion latente qui entoure cette procédure, et afin de muscler la lutte contre la corruption et les atteintes à la probité publique.

3) Conditions de détention et dignité humaine

Un texte déposé a rappelé l'impératif absolu de respecter la dignité en détention, tout en renforçant les outils de contrôle et d'amélioration des conditions d'incarcération. La proposition de loi instaurait un mécanisme pour que toute personne détenue se plaignant de conditions indignes de détention puisse saisir soit le juge des référés soit le juge judiciaire.

Un autre texte déposé vise à instaurer un mécanisme contraignant de régulation carcérale afin de mettre un terme à la situation de surpopulation carcérale structurelle que connaît notre pays, pour qu'enfin soient conciliés exécution des peines, respect de la dignité humaine et efficacité de la sanction pénale.

LUTTER CONTRE LE PJL SURE : GARANTIR LA PLACE DES VICTIMES

FAIRE ÉCHEC AU « PJCR (PLAIDER-COUPABLE) » CRIMINEL :

nous nous sommes opposés à la procédure de jugement des crimes reconnus, qui aurait remplacé le procès criminel par une négociation de peine entre le parquet et l'accusé. Elle privait les victimes d'un débat public, oral et contradictoire, essentiel à la reconnaissance des faits et à leur reconstruction. Notre mobilisation a contribué à ce que ce dispositif soit finalement écarté du texte définitif.

NE PAS FAIRE PESER LE POIDS DE LA PROCÉDURE SUR LES VICTIMES :

nous avons dénoncé le « cadeau empoisonné » consistant à laisser dix jours à la partie civile pour s'opposer à cette procédure. Nous avons défendu un consentement exprès, un délai de réflexion renforcé et l'exclusion des victimes mineures ou particulièrement vulnérables. Une victime ne doit jamais avoir à choisir seule entre un procès long et une justice dégradée.

GARANTIR UN ACCOMPAGNEMENT EFFECTIF :

nous avons soutenu les avancées concrètes conservées dans la loi comme l'assistance d'un avocat, avec aide juridictionnelle, dès le dépôt de plainte pour les victimes de violences intrafamiliales et les mineurs de moins de quinze ans ; meilleure information sur la justice restaurative ; possibilité, à la demande de la partie civile, de renvoyer l'examen de l'indemnisation afin de réunir les justificatifs nécessaires. Pour nous, la réduction des délais passe d'abord par des moyens humains.

RÉTABLIR LE LIEN DE CONFIANCE ENTRE LA POLICE ET LA POPULATION

Les contrôles d'identité sont l'un des actes les plus quotidiens des forces de l'ordre alors même qu'ils sont jugés peu utiles par les policiers et gendarmes eux-mêmes. Près de 47 millions sont réalisés chaque année. Ils sont pourtant sources de discriminations. Les jeunes hommes entre 18 et 25 ans perçus comme noirs ou arabes connaissent une probabilité vingt fois plus élevée que le reste de la population de subir un contrôle.

Pour faire suite au rapport du Conseil d'État de novembre 2023 qui a reconnu l'existence de pratiques de contrôles d'identité discriminatoires qui ne peuvent être regardées comme se réduisant à des cas isolés, le groupe socialiste a proposé de redéfinir le cadre légal des contrôles d'identité, actuellement beaucoup trop large, et d'instaurer un dispositif d'enregistrement et de traçabilité de ces contrôles d'identité, par la remise d'un récépissé numérique, de sorte à garantir la transparence et le suivi de ces contrôles

UNE EUROPE PLUS SOLIDAIRE ET DÉMOCRATIQUE

Défendre la démocratie partout où l'extrême-droite progresse ou accède au pouvoir

Démontrer la pertinence d'un modèle fondé sur la primauté de l'État de droit.

Responsabiliser l'Union européenne

Renforcer les liens entre parlementaires sociaux-démocrates européens

Sanctuariser la politique de cohésion européenne

Mettre en place un bouclier démocratique

Dans une Europe secouée par des crises exacerbent les inégalités et le déclassement, nous nous sommes attaché à défendre la préservation et le renforcement des conditions de solidarité du modèle européen par :

- **la défense de législations au niveau européen contre les inégalités liées à l'âge, le genre et le handicap**, pour lesquelles la Commission européenne vient de s'engager dans son programme de travail pour 2026 ;
 - **le renforcement de la lutte contre la pauvreté** partout en Europe avec l'instauration d'un revenu minimum garanti européen et le doublement des crédits pour la garantie européenne pour l'enfance contre la pauvreté des enfants ;
- **l'amélioration des conditions de travail** avec le combat mené pour l'adoption de la directive pour les travailleurs des plateformes ;
- **la lutte contre la précarité de la jeunesse** avec la mise en place d'une allocation autonomie pour les jeunes européens de 16 à 25 ans assortie d'un accompagnement professionnel et l'obligation d'une rémunération juste des stages et apprentissages ;
 - **la promotion d'une Union des compétences** qui passe notamment par le développement des **universités européennes** ;
 - **la défense d'une plus grande justice fiscale** et d'une meilleure redistribution des richesses en taxant le patrimoine des ultra-riches à hauteur de 2% et en conditionnant l'accès au marché européen au paiement d'un impôt minimum ;
- **la défense de la santé des citoyens** par la lutte contre la pénurie de médicaments, un meilleur accès aux traitements innovants et pour une prise en compte des prochains enjeux de santé.
 - **une gestion des migrations responsable** qui préserve les principes de solidarité et de respect des droits fondamentaux, favorise les voies légales, et qui soit adossée à des politiques exigeantes de développement à l'égard des pays d'origine et de transit.

FOCUS

Le refus d'un règlement retour adopté sur la base d'une ligne dure favorisée par un accord entre les PPE et les extrêmes droites aggrave considérablement les conditions d'examen des demandes, de retour, de rétention et introduit le principe de centres de retour dans les pays tiers sans que les droits humains à la migration et l'asiles puissent être garantis

NOS PROPOSITIONS

DÉFENDRE LA DÉMOCRATIE PARTOUT OÙ L'EXTRÊME-DROITE PROGRESSE OU ACCÈDE AU POUVOIR

Partout en Europe, les extrêmes-droites et populismes mettent en danger les principes et valeurs de l'Union européennes comme l'état de droit et les principes démocratiques au niveau national.

Nous sommes mobilisés pour la défense de la démocratie partout où l'extrême-droite progresse ou accède au pouvoir, prospérant sur le déclassement et l'absence de perspectives, la misère sociale et l'insécurité, les inégalités et les divisions, mais aussi sur le fossé qui se creuse entre les dirigeants et les citoyens. Il est vital de redonner confiance dans la démocratie en renforçant la participation citoyenne, en luttant contre les inégalités de représentation, en défendant la liberté de la presse et la non-concentration des médias, en luttant contre la corruption et en refusant les logiques de repli nationaliste qui divisent l'Europe.

METTRE EN PLACE UN BOUCLIER DÉMOCRATIQUE

3 objectifs :

1. préservation de l'intégrité de l'espace informationnel ;
2. protection des institutions, des processus électoraux et de la liberté des médias ;
3. renforcement de la résilience de la société et de l'engagement citoyen ;

Il faut :

- soutenir le renforcement des médias d'informations et leur encadrement ;
- soutenir le développement de plateformes paneuropéennes pour une information fiable et de qualité ;
- renforcer par tous les moyens la souveraineté numérique européenne comme vecteur de résilience démocratique ;
- empêcher que les grandes plateformes numériques modifient leurs algorithmes en période électorale pour éviter tout biais politique.

SANCTUARISER LA POLITIQUE DE COHÉSION EUROPÉENNE

Le Sénat a notamment adopté à l'unanimité une de nos proposition de résolution européenne pour l'adoption d'un agenda rural au niveau européen afin de mettre en place une politique de long terme en faveur du développement socio-économique des territoires ruraux afin de valoriser leurs atouts, de la préservation de la qualité de vie et du bien-être social de leurs habitants et de la protection de la nature.

DÉMONTRER LA PERTINENCE D'UN MODÈLE FONDÉ SUR LA PRIMAUTÉ DE L'ÉTAT DE DROIT

Les attaques contre le principe même d'Europe, contre ses normes et ses valeurs, doivent être l'occasion de démontrer la pertinence de son modèle fondé sur la primauté de l'État de droit. Cela passe par la lutte contre les ingérence étrangères, la désinformation et la manipulation de l'information, la défense d'une souveraineté numérique alors que la quasi-totalité des médias sociaux et plateformes numériques, faute d'alternative, sont contrôlés par des acteurs extra-européens, la défense de la liberté des médias, la promotion du rôle de l'éducation et de la formation des citoyens à la désinformation, manipulations et autres vulnérabilités et à l'avenir la mise en place d'un véritable bouclier démocratique européen à opposer à toute velléité de déstabilisation des principes démocratiques européens. Nous avons participé à de nombreuses missions d'observation électorale et de « monitoring » pour le respect de l'État de droit au titre des assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'OSCE.

RESPONSABILISER L'UNION EUROPÉENNE

Nous nous sommes mobilisés pour que l'Union européenne prenne ses responsabilités pour mettre fin aux transferts massifs illégaux et à l'adoption forcée d'enfants ukrainiens en Russie et assurer leur rapatriement, pour défendre les droits fondamentaux des femmes afghanes ou encore pour sanctionner le corps des gardiens de la révolution en Iran.

RENFORCER LES LIENS ENTRE PARLEMENTAIRES SOCIAUX-DÉMOCRATES EUROPÉENS

Nous nous sommes attachés à renforcer les liens entre parlementaires sociaux-démocrates européens. Nous avons engagé un cycle de rencontres régulières avec les parlementaires SPD afin de bâtir des positions communes franco-allemandes autour des questions de sécurité et défense, de transition juste, de politique industrielle ou encore de lutte commune contre l'extrême-droite. Un travail qui s'est poursuivi en format Weimar avec la Nouvelle Gauche polonaise à Varsovie en septembre 2025. Ces rencontres ont confirmé l'adéquation du logiciel social-démocrate aux préoccupations et besoins des citoyens et l'importance de renforcer le projet social-démocrate pour contrer le rejet de l'Europe.

UNE EUROPE PLUS AUTONOME ET PLUS RÉSILIENTE

Promouvoir une compétitivité régulée

Défendre la souveraineté numérique européenne

Cadre financier pluriannuel 2026-2034

Retrouver des marges de manoeuvre financières

Investir dans le spatial européen



NOS PROPOSITIONS

PROMOUVOIR UNE COMPÉTITIVITÉ RÉGULÉE

Alors que la compétitivité est devenue une nouvelle priorité européenne depuis 2024, nous considérons qu'elle ne peut pour autant primer sur toutes les autres, au risque d'en biaiser les enjeux. Elle ne peut être non plus le prétexte à une dérégulation généralisée des politiques et législations européennes. Le cadre régulateur européen est une force pour l'UE et non une faiblesse. Alors que la droite défend l'innovation avant la régulation, nous nous sommes attachés à défendre la régulation et l'innovation.

DÉFENDRE LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE EUROPÉENNE

*Le Sénat a adapté notre proposition de résolution européenne défendant la **nécessité d'une souveraineté numérique européenne** qui repose sur un cadre régulateur solide, la défense ferme et sans concessions des règles européennes aujourd'hui attaquées ainsi que le développement d'infrastructures et acteurs européens souverains afin de maîtriser les principes et les valeurs qui constituent le fondement des démocraties européennes.*

Nous avons également dénoncé le risque de détricotage de la première législation en matière d'IA et avons défendu le renforcement de la législation européenne pour les droits d'auteurs face au développement de l'intelligence artificielle et rejeté tout affaiblissement de la protection des droits numériques des citoyens européens à travers une rectification du règlement IA, des textes de régulation numérique et du règlement pour la production de données.

INVESTIRE DANS LE SPATIAL EUROPÉEN

*Nous avons défendu l'augmentation significative des investissements dans les programmes spatiaux, le **développement de capacités de lancement européennes autonomes**, le maintien d'un accès souverain à l'espace comme condition essentielle de la préservation de l'autonomie stratégique européenne.*

RETROUVER DES MARGES DE MANŒUVRE FINANCIÈRES

Doter l'Union européenne de véritables ressources propres est devenu primordial pour retrouver des marges de manœuvre financières, réduire la pression sur les finances publiques des États-membres, rembourser l'emprunt commun du plan de relance à partir de 2028 et garantir les investissements de long terme. Leur adoption doit être un préalable à la conclusion des négociations du cadre financier. Les propositions sur la table restent insuffisantes ou bloquées par le Conseil. D'autres pistes doivent être aussi envisagées comme un ISF européen, la taxation des bénéfices exceptionnels des entreprises, la taxation des crypto-monnaies ou encore le rehaussement du taux de la taxe sur les multinationales.

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2028-2034

Les négociations du futur cadre financier pluriannuel pour 2028-2034 seront déterminantes pour assurer les investissements indispensables des politiques européennes, les priorités actuelles et pour anticiper les défis à venir. Nous avons d'ores et déjà défini un certain nombre de lignes rouges :

- *le refus de la généralisation de la logique fonds contre réformes qui conduirait à une renationalisation des politiques européennes et à la fragilisation du principe de solidarité comme pilier des traités européens ;*
- *la défense des piliers du contrat européen que sont la politique de cohésion et la PAC, qui doivent être préservés en l'état. La proposition de fusionner la politique de cohésion et la politique agricole commune au sein d'une enveloppe nationale unique constituerait un recul ;*
- *la défense d'un véritable budget européen pour la sécurité et la défense européenne qui puisse renforcer les instruments européens existants aujourd'hui sous-financés malgré l'instrument SAFE. nous sommes favorable à une **diversification et une combinaison d'instruments financiers** pour s'assurer les moyens nécessaires sans toucher aux politiques sociales, de cohésion ou climatiques, avec un recours si nécessaire à l'emprunt européen commun, l'élargissement des critères de prêt de la BEI, la mobilisation du mécanisme européen de stabilité, tout en privilégiant les investissements publics ;*
- *un fonds de compétitivité qui ne doit ni financer la dérégulation, ni assujettir les politiques telles que la santé et l'environnement à l'objectif de compétitivité ;*
- *la pérennisation des outils développés pendant la crise sanitaire que sont la capacité d'emprunt commune pour les investissements de long terme, dans des domaines tels que la défense, l'innovation ou les infrastructures, et l'instrument SURE de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage.*

UNE EUROPE PLUS VERTE

Défendre et poursuivre nos objectifs climatiques

Réindustrialiser en intégrant la transition écologique

Lutter contre la dérégulation

Défendre la révision en profondeur de la PAC



Notre monde assiste aux bouleversements environnementaux qui nécessitent d'organiser et l'Europe doit être un initiateur de l'accompagnement des multiples transitions, qu'elles soient économiques et industrielles, numériques et technologiques, sociales et sociétales pour s'adapter au mieux aux nouveaux ordres climatique et environnemental.

Ces transitions rendent indispensables une transformation profonde de nos sociétés ainsi qu'un réinvestissement au plus haut niveau politique, seul à même d'appréhender les conséquences systémiques d'un tel changement de paradigme, d'assurer les investissements massifs nécessaires, d'assurer l'acceptabilité des transitions tout comme leur appropriation par un débat démocratique à l'échelle des territoires,



NOS PROPOSITIONS

RÉINDUSTRIALISER EN INTEGRANT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Investir dans la transition écologique, assurer l'autonomie stratégique de l'Union, reconstruire une souveraineté industrielle tout comme rattraper le retard européen dans la compétition industrielle et technologique mondiale impliquent :

- **une réappropriation de la production industrielle avec la (re)construction de filières** dans les domaines de l'énergie, de la santé, du numérique et de la défense ;
- **la reprise de l'avantage technologique dans des secteurs clés**, notamment par le biais des Projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) qui favorisent les initiatives transfrontalières dans les secteurs stratégiques ;
- **une révision de la politique de la concurrence** avec des investissements vers les secteurs d'avenir, la promotion de la commande publique et l'introduction d'une conditionnalité sociale et environnementale dans la politique d'aides d'État ;
- **l'intégration des enjeux territoriaux en matière industrielle ;**
- **la prise en compte de la dimension sociale dans les stratégies de mutations économiques** avec des investissements massifs en matière de conversion ;
- **l'introduction généralisée d'une préférence européenne et l'adoption d'un Buy European Act.**

DÉFENDRE LA RÉVISION EN PROFONDEUR DE LA PAC

Les conséquences économiques de la guerre en Ukraine, la concurrence internationale déloyale pour les marchés agricoles et la transition climatique ont mis en évidence la nécessité d'assurer une souveraineté alimentaire et de sauvegarder le mode de production européen. nous nous sommes attaché à défendre, dans ce contexte, la révision en profondeur du fonctionnement de la PAC avec un plafonnement et une plus juste répartition des aides, l'instauration d'un véritable revenu agricole, l'encadrement des marges de la grande distribution et des industriels, la rémunération des services environnementaux rendus par les agriculteurs, le soutien massif à l'agriculture biologique, et le refus des accords de libre-échange commerciaux qui remettrait en cause le modèle agricole européen.

DÉFENDRE ET POURSUIVRE NOS OBJECTIFS CLIMATIQUES

Nous avons résolument soutenu le projet de Pacte vert destiné à réaliser les objectifs climatiques ambitieux que l'UE a défini. Il a défendu un modèle économique au service de la transition écologique, des transformations sociales et qui garantissent la mise en place des politiques d'accompagnements nécessaires et de lutte des inégalités liées à ces transitions.

Les socialistes ont ainsi défendu **une législation ambitieuse visant l'encadrement des entreprises et un contrôle des chaînes de valeur pour la responsabilisation des entreprises sur l'impact environnemental et social de leur production** à travers les directives « Devoir de vigilance » et « Reporting extra-financier », l'introduction de conditions sociales et environnementale à l'accès au marché européen pour les matériaux critiques, l'instrument contre la déforestation importée ou encore l'élimination progressive des investissements dans les énergies fossiles.

LUTTER CONTRE LA DÉRÉGULATION

Le détricotage de la législation européenne environnementale et durable, engagé au nom de la compétitivité, est un contresens historique. Le choix de la dérégulation met en danger la réalisation des objectifs définis et approuvés par les États-membres et ignore le coût de l'inaction, qui sera d'autant plus grand avec l'accélération du changement climatique.

UNE AUTRE EUROPE EST POSSIBLE

UNE EUROPE PLUS FORTE

Défendre une autre vision du commerce

Renforcer la souveraineté européenne, mettre en œuvre des politiques de soutien plus volontaristes

Nous sommes pleinement engagés aux côtés de l'Ukraine. Son soutien doit être assuré aussi longtemps que nécessaire en mobilisant toutes les ressources disponibles, y compris l'utilisation des avoirs russes gelés.

Face à l'ampleur et la multiplicité des menaces, les risques que font peser la guerre en Ukraine pour la paix en Europe, la perspective du désengagement américain, nous n'avons cessé de souligner la nécessité d'une réponse urgente, globale et cohérente au niveau européen, afin de pouvoir agir efficacement face aux efforts nécessaires pour soutenir l'Ukraine, à une guerre hybride de nature systémique et mettre à niveau les moyens de défense.

L'UE, doit prendre ses responsabilités et assurer l'adoption rapide de mesures structurantes autour d'une **stratégie commune claire qui permette de garantir l'autonomie stratégique européenne** et un pilier européen solide au sein de l'OTAN.

L'Union européenne constitue le niveau adéquat pour assurer cette réponse commune. Mais seule une Union européenne unie sera apte à surmonter les défis, protéger ses citoyens et réunir les conditions d'une paix durable pour elle et pour son voisinage proche.

Le cadre européen offre une valeur ajoutée unique pour la mutualisation des efforts à la fois en termes de financements, de R&D et de coopérations industrielles. Il faut remédier à la fragmentation de l'industrie de défense européenne grâce aux achats conjoints et à la préférence européenne. La défense européenne doit être envisagée comme un bien commun, qui participe à la sauvegarde de nos démocraties et du projet européen, aujourd'hui attaqués.

Le renforcement des capacités communes en matière de lutte contre les ingérences étrangères constitue également une priorité qui passe par la mise en place d'un véritable bouclier démocratique, une véritable souveraineté numérique européenne et un système coordonné en matière de cybersécurité plus efficient.

L'effort de défense ne doit pas, pour autant, occulter ni mettre en danger ni les politiques sociales et de cohésion ni les objectifs européens en matière de développement durable. Investir dans la justice sociale et la lutte contre les inégalités et les fractures territoriales doit être considéré comme un impératif stratégique et comme un moyen de lutter contre les nationalismes et contre toute source de fragilisation de nos démocraties.

Réaffirmer l'Europe comme acteur international majeur. Dans un monde où s'affirme la loi du plus fort prospérant grâce à la faiblesse des instances multilatérales, l'Europe ne doit pas devenir un refuge mais un recours, capable de s'ériger en modèle de référence pour peser sur la scène internationale. Ce sont bien les atouts d'une Europe puissance qu'il faut aujourd'hui réaffirmer. La place de l'UE dans le monde dépend aussi de sa capacité à être éditrice et promotrice de normes, faute de quoi, les européens ne pourront que s'aligner sur des normes moins protectrices.

NOS PROPOSITIONS

RENFORCER LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE, METTRE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE SOUTIEN PLUS VOLONTARISTES

*La crise sanitaire a provoqué un retour des États avec la mise en œuvre de grands plans de relance (IRA...) et une montée des protectionnismes face à l'exacerbation de la concurrence chinoise. L'UE n'est pas restée à l'écart de ce mouvement avec son plan de relance de 800 mds€, NextGeneration EU et ses mesures protectionnistes (comme le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières) **qui permet d'exprimer les préférences collectives du modèle européen en faveur de la décarbonation des économies européennes** (augmentation des droits de douanes européens, imposition d'un contenu local pour les ventes industrielles sur le marché européen...) **et de la préservation du modèle social européen via une harmonisation vers le haut des normes et de la protection sociale.***

La préservation de notre industrie passe par le développement d'infrastructures et d'acteurs européens concurrents et/ou l'introduction d'une préférence européenne. Dans une période de transition écologique, de rupture technologique et de révolution numérique, relever les droits de douane pour protéger les industries en transition contre les importations massives de pays non seulement à bas coûts mais qui subventionnent fortement leurs propres industries pour préserver leur avance technologique est une urgente nécessité.

S'agissant, par exemple, de l'industrie automobile, pilier de notre industrie, nous avons participé à la formulation de recommandations pour freiner les importations et rétablir une concurrence équitable en Europe. Nous soutenons également les mesures plus volontaristes prônées par le rapport comme celles de mettre en place un plan national et européen pour accompagner les équipementiers et instaurer un dialogue structuré avec les constructeurs afin d'anticiper les mutations de la filière et sécuriser l'emploi.

Le contexte mondial exige aujourd'hui la protection des industries nouvelles ou en transition et des industries stratégiques.



DÉFENDRE UNE AUTRE VISION DU COMMERCE

Nous nous sommes opposés à la ratification de l'accord UE/ Canada (CETA) tout comme au projet d'accord entre l'UE et les pays du Mercosur, qui sont inadaptés à la nécessité historique de promouvoir un modèle commercial international plus équitable et plus durable et qui met en danger le modèle européen fondé sur des normes sociales, environnementales et sanitaires exigeantes.

Nous avons exigé un moratoire pour ces deux accords et une réorientation radicale de la politique commerciale commune qui défende mieux nos intérêts stratégiques, protège le mode de production et de consommation européen face à une concurrence internationale qui peut être déloyale, assure un haut niveau de protection des consommateurs, et impose le respect des règles européennes sociales et environnementales au premier rang desquels l'Accord de Paris.

L'Union européenne doit être en mesure d'obtenir des clauses-miroirs et des mécanismes de respect contraignants assortis de sanctions. Elle doit également renforcer ses politiques anti-dumping et être en mesure de déclencher ses outils de défense commerciale.

Le groupe SER n'a cessé de souligner l'importance de l'enjeu démocratique des négociations commerciales. Nous regrettons la défiance persistante des citoyens faute d'implication dans le processus nourrie par une logique libérale, et avons exigé une plus grande transparence des négociations ainsi que le respect des compétences en matière de ratification et de contrôle, notamment par les parlements nationaux.

RENFORCER NOS CAPACITÉS DE DÉFENSE

*Préparer l'avenir dans un monde instable entre
souveraineté, engagement citoyen et responsabilité
internationale*

***Programmation militaire 2024-2030
et son actualisation***

***Financement de notre défense : concilier effort
budgétaire et justice***

***Armées-Nation : un lien républicain consolidé par le
débat et l'adhésion***

Porter le sujet dans la chambre haute

Financement de la défense pour garantir la paix

Nous plaçons pour une Europe puissante, capable d'agir de manière souveraine et influente sur la scène internationale, dans le respect de la souveraineté des États en matière de défense. Cette ambition repose sur le renforcement des politiques communes, en matière de diplomatie et de stratégie industrielle. Nous soutenons le développement de l'autonomie stratégique européenne, afin de réduire les dépendances extérieures et de garantir la capacité de l'Europe à se défendre et à produire ses propres équipements. Les programmes de coopération, tels que le développement du char du futur (MGCS) ou les projets européens de drones et de systèmes de défense aérienne, illustrent cette dynamique, même si certains connaissent des tensions ou des ralentissements.

Nous défendons une politique étrangère et de défense cohérente, fondée sur le respect du droit international, l'engagement européen et la solidarité entre les peuples. Le retour de la guerre sur le continent européen a renforcé les enjeux de sécurité et conduit à adapter cette politique étrangère et de défense aux nouvelles menaces.

En Ukraine, nous condamnons sans ambiguïté l'agression russe et défendons l'intégrité territoriale du pays. Au Proche-Orient, marqué par des conflits durables et des violences graves contre les civils, il s'agit de faire respecter le droit international humanitaire, de protéger les populations et de promouvoir une solution politique durable. Dans les tensions impliquant l'Iran, notamment dans un contexte de guerre et de fortes instabilités régionales, la priorité est d'éviter toute escalade. De la même manière, au Venezuela, la crise politique profonde appelle une réponse fondée sur le dialogue et les cadres multilatéraux. Enfin, les tensions autour de Taïwan, du Canada, du Groenland et de Cuba doivent être abordées sans logique de rapport de prédation, en tenant compte des principes de souveraineté et du droit international.

Notre politique de défense doit reposer sur les fondamentaux de la défense française, notamment le maintien d'une armée professionnelle et de la dissuasion nucléaire, tout en développant la réserve et en préservant la condition militaire. Dans ce cadre, la loi de programmation militaire 2024-2030 et son actualisation s'inscrivent dans la prise en compte du retour des conflits de haute intensité. Dans un contexte de tensions accrues, si l'effort de réarmement est assumé, nous appelons à une répartition équitable des moyens et à son inscription dans un équilibre global des politiques publiques. À défaut, cela pourrait fragiliser la cohésion nationale ainsi que le lien entre l'armée et la nation.



NOS PROPOSITIONS

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 ET SON ACTUALISATION

Nous avons défendu un renforcement du rôle du Parlement et de la lisibilité des choix stratégiques, obtenant une trajectoire budgétaire clarifiée, un encadrement renforcé des exportations d'armement et des capacités cyber. Nous avons également insisté sur l'association du Parlement à la Revue nationale stratégique afin de renforcer le contrôle démocratique de son actualisation. Chaque année, nous avons veillé au respect de la programmation militaire et défendu le renforcement du lien armée-Nation et de la condition militaire.

FINANCEMENT DE NOTRE DÉFENSE : CONCILIER EFFORT BUDGÉTAIRE ET JUSTICE

L'augmentation des dépenses de défense ne peut se faire au détriment de la cohésion sociale, des services publics ou des investissements indispensables à la transition écologique et au développement économique du pays. Un effort de défense durable suppose une stratégie de financement transparente, crédible et équitable. Fidèle à cette exigence, nous avons formulé plusieurs propositions destinées à identifier des ressources nouvelles pour accompagner l'effort de défense. Nous avons notamment défendu une contribution des grands groupes du transport maritime, dont l'activité bénéficie directement de la protection assurée par la Marine nationale, une participation accrue des plus hauts patrimoines ainsi que la création d'un livret d'épargne défense-souveraineté permettant de mobiliser une partie de l'épargne des Français au service de notre autonomie stratégique et de notre base industrielle et technologique de défense. Cette réflexion dépasse toutefois la seule question budgétaire

ARMÉES-NATION : UN LIEN RÉPUBLICAIN CONSOLIDÉ PAR LE DÉBAT ET L'ADHÉSION

*Les débats engagés sur le renforcement du lien entre la Nation et ses armées, sur la création d'un nouveau service national militaire fondé sur le volontariat doivent être abordés avec mesure et lucidité. La professionnalisation des armées et la civilianisation progressive de la société française ont profondément transformé le rapport des citoyens à l'institution militaire. Remettre en cause cet équilibre sans débat approfondi comporterait un risque : celui de raviver des formes d'antimilitarisme que les forces armées sont précisément parvenues à dépasser grâce à leur à leur exemplarité et au lien de confiance qu'elles entretiennent avec la Nation. **C'est pourquoi nous défendons l'organisation d'une convention citoyenne consacrée aux enjeux de défense, de sécurité et d'engagement.** Une telle démarche permettrait d'associer pleinement les Français aux choix qui engagent l'avenir du pays, de nourrir un débat éclairé sur les évolutions envisagées et de consolider le consensus national indispensable à toute politique de défense durable. Nous nous félicitons que la ministre des Armées, Madame Catherine Vautrin, ait accepté le principe de cette proposition. Cette démarche prolonge une conception républicaine de la défense fondée sur l'association étroite des citoyens aux grands choix de la Nation et sur l'existence d'une armée républicaine, loyale et pleinement subordonnée au pouvoir civil. Fidèles à cette tradition, nous avons toujours considéré qu'une défense forte repose autant sur l'adhésion des citoyens que sur les moyens qui lui sont consacrés. Le lien entre la Nation et ses armées se consolide lorsqu'il s'appuie sur la confiance, la participation et le débat démocratique.*

PORTER LE SUJET DANS LA CHAMBRE HAUTE

Sur la guerre en Ukraine, les socialistes ont plaidé pour un renforcement de la mobilisation internationale et européenne, ainsi que pour l'organisation d'un débat parlementaire sur la stratégie française et les perspectives de sortie du conflit.

Sur la situation au Proche-Orient, ils sont intervenus à plusieurs reprises concernant la crise israélo-palestinienne et ses répercussions. Ils ont demandé un cessez-le-feu durable, la protection des civils et le respect du droit international humanitaire, en particulier à Gaza, tout en appelant à intensifier l'action diplomatique française et européenne en faveur d'une solution politique à deux États. Nous avons été à l'initiative d'un groupe de travail sur le conflit Israélo-Palestinien et la recherche d'une solution à deux États ;

Sur les initiatives de l'administration américaine de Donald Trump au Venezuela, ils ont alerté sur les risques de déstabilisation régionale, appelant le Gouvernement à préciser la position de la France et à réaffirmer son attachement au multilatéralisme, au respect de la souveraineté des États et à une approche diplomatique de la crise.

FINANCEMENT DE LA DÉFENSE POUR GARANTIR LA PAIX

Nous avons concentré nos interventions concernant le continent africain autour de deux dynamiques étroitement liées. D'une part, les crises politiques au Sahel, marquées par les coups d'État au Mali, au Burkina Faso et au Niger, interrogeant la stratégie française, le retrait militaire et les relations avec les régimes de transition. D'autre part, la recomposition des relations franco-africaines, appelant à repenser un modèle en perte d'influence, à dépasser les logiques post-coloniales et à renforcer l'efficacité de l'aide au développement, comme le souligne le rapport sénatorial « Voir l'Afrique dans tous ses États ».

Enfin nous avons organisé de tables rondes consacrées à l'aide alimentaire et à l'agriculture dans le cadre de l'aide publique au développement.

Dans les débats en séance publique, nous avons défendu une approche fondée sur la cohérence des engagements et le renforcement des cadres européens et multilatéraux.

- *Sur le Sahel, nous avons appelé à une stratégie française plus anticipée et cohérente face à la recomposition sécuritaire et à la montée des influences concurrentes.*
- *Nous avons également souligné que la relation entre la France et l'Afrique reste en transition vers un modèle plus partenarial mais encore inabouti et contraint par les réalités sécuritaires.*
- *Concernant l'Ukraine, nous avons soutenu le renforcement de l'aide à Kiev tout en appelant à une stratégie européenne plus coordonnée et plus lisible.*
- *Nous avons dénoncé une rupture de l'ordre mondial sous l'effet du trumpisme, marqué par une diplomatie américaine jugée plus brutale, imprévisible et déloyale. Nous avons rappelé les continuités de la politique américaine (ingérences, rapports de force, expansion économique), tout en soulignant des inflexions nouvelles, notamment une logique de domination renforcée*

et une redéfinition des alliances. Nous appelons la France et l'Europe à réaffirmer le droit international, à refonder leur stratégie diplomatique et de défense, à se réorienter vers les pays du Sud et à construire une « alter-Europe » plus autonome vis-à-vis des États-Unis, dans la perspective d'une nouvelle architecture internationale fondée sur le multilatéralisme.

PROTÉGER LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Aide publique au développement

Drames migratoires en mer : de la méditerranée à la manche, la protection des vies humaines doit primer

Renforcer les souverainetés alimentaires

Les choix engagés par le Gouvernement marquent un tournant préoccupant pour la politique française d'aide publique au développement. Baisse des crédits pour la troisième année consécutive, recentrage des missions, remise en cause de l'autonomie de l'AFD, gel des financements et restructuration des effectifs fragilisent l'un des principaux instruments de l'influence française.

Au moment où le retrait des États-Unis laisse un espace stratégique aux bailleurs européens, la France choisit paradoxalement le repli. Au-delà de l'APD, c'est l'ensemble de notre politique de rayonnement, de coopération et de présence à l'international qui est interrogé.

Cette inflexion appelle un débat politique de fond sur la place que la France entend occuper dans le monde et sur l'avenir de sa politique de développement, à l'approche de l'élection présidentielle.

CHIFFRES CLÉS

40% de baisse des crédits de l'aide publique au développement (APD) entre 2023 et 2026.

+ de 10 000

emplois en France fragilisés ou supprimés dans les secteurs liés à la coopération internationale (ONG, bureaux d'études, entreprises, opérateurs).

5^e bailleur public mondial d'aide au développement

(derrière les États-Unis, l'Allemagne, le Japon et le Royaume-Uni)

8 Mds

d'euro de retombées économiques générées pour les entreprises françaises par les activités de l'AFD entre 2020 et 2024

0,70% du revenu national brut consacrée à l'AP, c'est l'objectif international

0,55% du revenu national brut consacrée à l'APD selon les prévisions de la LPM 2021

0,42% du revenu national brut finalement consacrée à l'APD en 2026

3 ans

consécutives de réduction des crédits budgétaires (2024, 2025 et 2026).

NOS PROPOSITIONS

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

En matière d'aides publiques au développement, nous avons soutenu la loi relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, après l'avoir améliorée. Nous avons notamment obtenu un renforcement du rôle des ONG, une hausse de leurs financements, un meilleur fléchage de la taxe sur les transactions financières, la restitution des biens mal acquis, ainsi qu'une meilleure prise en compte des enjeux de santé, d'éducation, de recherche et d'égalité femmes-hommes.

Nous constatons toutefois que les objectifs fixés par le législateur n'ont pas été pleinement respectés. Nous déplorons la baisse des crédits de l'aide publique au développement, contraire aux engagements initiaux. Nous y voyons un manque de cohérence et de lisibilité stratégique.

Nous critiquons également la mise en œuvre du comité d'évaluation prévu par la loi, jugé insuffisamment indépendant et exposé à un risque d'autoévaluation par les administrations concernées (Bercy, MEAE, AFD).

Nous regrettons l'absence des collectivités territoriales dans sa gouvernance et estiment que ses missions ont été élargies au-delà de l'intention initiale du législateur.

DRAMES MIGRATOIRES EN MER : DE LA MÉDITERRANÉE À LA MANCHE, LA PROTECTION DES VIES HUMAINES DOIT PRIMER

Face aux drames répétés des migrants morts ou disparus en mer, en Méditerranée comme dans la Manche, la France et l'Europe ne peuvent plus détourner le regard.

Nous appelons à une politique migratoire fondée sur la protection des vies humaines, le respect du droit de la mer et la solidarité européenne. Nous plaillons pour une flotte européenne de sauvetage, des voies légales et sûres de migration, un renforcement de la lutte contre les réseaux de passeurs et une politique de développement s'attaquant aux causes profondes des migrations forcées.

Les débats parlementaires récents, notamment sur les conséquences des accords du Touquet, ont confirmé la nécessité de revoir les réponses apportées aux migrations maritimes et de renforcer la coopération européenne, en conciliant maîtrise des frontières, respect des engagements internationaux et protection des personnes. Une politique fondée uniquement sur le contrôle et le renvoi ne saurait constituer une réponse durable.



RENFORCER LES SOUVERAINETÉS ALIMENTAIRES



Face aux crises alimentaires mondiales et aux défis climatiques, économiques et géopolitiques, nous avons organisé des tables rondes consacrées aux liens entre aide publique au développement, agriculture et sécurité alimentaire.

Ces échanges ont rappelé que l'accès à une alimentation suffisante, saine et durable est un enjeu majeur de souveraineté et de développement. Alors que la population africaine devrait doubler d'ici 2050, le renforcement des capacités agricoles locales est une priorité.

Ces travaux ont permis d'interroger l'efficacité de notre politique d'aide au développement : comment mieux soutenir les agricultures familiales, les filières locales et les modèles agricoles durables ? Comment faire de l'APD un levier de reconquête des souverainetés alimentaires ?

Une conviction s'en dégage : lutter contre la faim ne consiste pas seulement à répondre aux crises, mais à donner aux peuples les moyens de maîtriser leur avenir alimentaire.

NOTRE SOUVERAINETÉ MISE À L'ÉPREUVE

Influences étrangères, finance stratégique et crises internationales

Apporter une réponse aux opération d'influence étrangère

Défendre le droit international

Impulser la mobilisation internationale

Contrôler les activités d'Euroclear

NOS PROPOSITIONS

APPORTER UNE RÉPONSE AUX OPÉRATIONS D'INFLUENCE ÉTRANGÈRE

À notre initiative, la commission d'enquête sur les politiques publiques face aux opérations d'influence étrangères a été créée au Sénat. Son rapport adopté propose une stratégie globale de lutte contre les ingérences articulée autour de trois axes : renforcer la résilience de la population, gagner la bataille des récits et structurer une réponse interministérielle coordonnée. Il formule 47 recommandations pour mieux contrer les influences numériques étrangères et renforcer le rayonnement de la France.

DÉFENDRE LE DROIT INTERNATIONAL

Nous avons soutenu la proposition de résolution relative à la situation au Haut-Karabakh, présentée par les présidents de groupe. Ce texte condamne le recours à la force contraire au droit international, appelle à des sanctions européennes contre l'Azerbaïdjan en raison des atteintes aux populations civiles, demande le retrait des forces du territoire arménien et soutient une mobilisation multilatérale en faveur d'une paix durable et du respect du droit international.



IMPULSER LA MOBILISATION INTERNATIONALE

À notre demande, le Sénat a examiné puis adopté la proposition de résolution invitant à favoriser la restauration de la sécurité en Haïti.

Ce texte appelle notamment à un renforcement de la mobilisation internationale, en particulier sous l'égide des Nations unies, afin de soutenir les forces de sécurité haïtiennes, lutter contre les gangs armés et créer les conditions nécessaires à la mise en place d'un processus politique de sortie de crise et de retour à l'ordre constitutionnel.

CONTRÔLER LES ACTIVITÉS D'EUROCLEAR

Nous avons demandé la constitution d'une mission d'information ou d'une mission flash sur le contrôle de l'activité de l'opérateur privé Euroclear d'une part, et sur l'examen des modalités de hausse du taux de la TTF de 0,3 % à 0,5 %, d'autre part.

Dans la continuité de ces travaux, nous avons auditionné des ONG et contribué à des prises de position publiques afin de renforcer la transparence et l'efficacité de ces dispositifs.



<https://www.senateurs-socialistes.fr/>



Les sénatrices et sénateurs socialistes,
écologistes et républicains



@senateursPS



@socialistes_senat



@socialistessenat8741



@socialistes_senat



Groupe Socialiste, Écologiste et
Républicain du Sénat

